Accessions
214,313

Shelf No.
~~42388~~

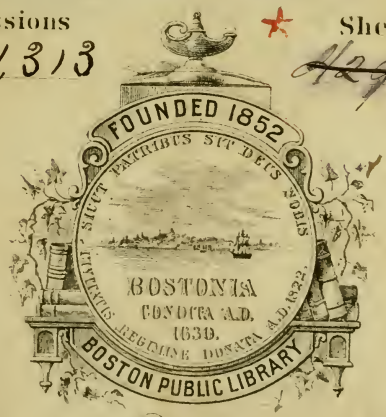

Bequest of
Benjamin P. Hunt.
April 1877.

ALMANACH
ROYAL D'HAYTI,

POUR L'ANNÉE Bissextile 1816,

Treizième de l'Indépendance, et la cinquième du règne de SA MAJESTÉ,

PRÉSENTÉ AU ROI,

PAR P. ROUX.

AU CAP-HENRY,

Chez P. Roux, imprimeur de Sa Majesté.

XH.716B.R76A
1816

214,313
Benj. P. Hunt,
Apr. 17, 1877.

LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT,

MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, etc.

Au sieur P. Roux, imprimeur du Roi, Éditeur de l'Almanach royal.

Sa Majesté, Monsieur, voulant donner toute l'authenticité à l'Almanach royal, m'a commandé de vous fournir les renseignemens nécessaires pour sa composition.

L'intention de Sa Majesté est que l'Almanach royal renferme, avec précision, la division et la nomenclature des Autorités, et une analyse exacte de toutes les parties de l'Administration du Royaume.

Je vous autorise d'imprimer la présente en tête de l'Almanach.

Signé DE LIMONADE.

TABLE

Des Chapitres et Sections contenus dans ce Volume.

CHAPITRE Ier. De la Famille Royale, Page 1

CHAPITRE II. Des Grands Officiers du Royaume, Ministres et Grands Officiers civils de la Couronne, 2

CHAPITRE III. Ordre de la Noblesse, 3

CHAP IV. Maison du Roi, Maison de la Reine, Maison du Prince Royal, Education des Princesses Royales, et Maison milit. du Roi, 6

Sect. Ire Maison du Roi, 6

Section II. Maison de la Reine, 11

Sect. III. Maison du Prince Royal, 12

Section IV. Education de L. A R. les Princesses Royales, 12

Section V. Maison militaire du Roi, 13

CHAPITRE V. Grand-Conseil d'Etat et Conseil privé du Roi, 22

Section Ire. Grand-Conseil d'Etat, 22

Section II. Conseil privé du Roi, 24

CHAP. VI. Ordre royal et militaire de St Henry, 25

CHAP. VII. Secrétairerie d'Etat, Chancellerie du Roi, Département ministériels et Département du Grand Amiral, Page 31

Section Ire. Secrétairerie d'Etat et Ministère des Affaires étrangères, 51

Section II. Chancellerie du Roi, 32

Sect. III. Département de la Guerre et de la Marine, 33

Sect. IV. Département des Finances et de l'Intér., 34

Sect V. Département de la Justice, 36

Sect. VI Département du Grand Amiral, 37

CHAPITRE VIII. Du Clergé, 39

CHAPIT. IX. Organisation militaire du Royaume, 40

Section Ire. Etat Major Général de l'Armée, 40

Sect. II. Divisions Militaires et Arrondissemens, leurs Comandans, Gouverneurs des Places, Citadelles et Forteresses, Lieutenans de Roi et Officiers de Royal Dahomets des Paroisses, 42

Province du Nord, 42

Province de l'Ouest, 50

Province du Sud, 57

Sect. III. Inspection générale des Troupes, 59

Sect. IV. Direction générale d'Artillerie, 60

Table des Chapitres et Sections.

SECTION V. Corps Royal d'Artillerie, Page 61
SECT. VI. Corps Royal du Génie, 63
SECTION VII. Infanterie de ligne, 64
Armée Royale du Sud, 90
SECT. VIII. Cavalerie, 97
SECT. IX. Marine Royale, 100
SECT. X. Des Médecins et Chirurgiens de l'Armée, et Directeurs d'Hôpitaux militaires, 102
CHAPITRE X. Organisation administrative, 104
SECTION I^ers. Province du Nord, 104
Province de l'Ouest, 105
Province du Sud, 106
SECT II. Direction et Intendance des Jardins, Eaux et Forêts, 107
SECTION III. Administration des Monnaies, Poids et Mesures, 108
SECTION IV. Hôtels des Monnaies, 108
CHAPITRE XI. Organisation judiciaire, Page 109
SECT. I^ers. Cour souveraine de justice, 109
SECTION II. Des Conseils supérieurs, 110
SECT. III. Des Sénéchaussées, Amirautés et Lieutenans de Juges, etc. 112
SECT IV Des Notaires, 119
SECT. V. Des Arpent^r, 119
SECT VI. Des Priseurs-Vendeurs-Publics, 120
CHAPITRE XII. Postes aux Lettres, 121
CHAPITRE XIII. Instruction publique, 121
CHAPITRE XIV. Beaux-Arts, 122
SECT. I^re. Académie royale de musique, 122
SECT. II Peinture, 122
CHAPITRE XV. Théâtre royal, 123
CHAPITRE XVI. Haras et Dépôts d'Etalons, 124
EXTRAIT de l'Etiquette de la Cour, 125

Fin de la Table.

ÉPOQUES REMARQUABLES.

Année de l'Ère chrétienne,	1816
de la découverte d'Hayti, par Christophe Colomb,	324
de la fondation de l'indépendance d'Hayti,	13
du règne du roi HENRY, notre Auguste Souverain, à commencer du 26 Mars 1811,	5

COMPUT ÉCCLÉSIASTIQUE.

Cycle lunaire ou nombre d'or,	12	Indiction romaine,	4
Cycle solaire,	5	Epacte,	1
		Lettres dominicales.	G. F.

FÊTES DU ROYAUME.

Celle de l'INDÉPENDANCE, le 1^er^ Janvier.
de l'Anniversaire de la Fondation de la MONARCHIE, le 26 Mars.
de l'AGRICULTURE, le 15 Avril.
de l'Anniversaire du Couronnement du ROI et de la REINE, le 2 Juin.
du ROI, le 15 Juillet.
du PRINCE ROYAL, le 21 Juillet.
de la REINE, le 15 Août.

AVIS.

Les Dignitaires, Membres de l'Ordre royal et militaire de Saint Henry, sont désignés par ce signe, savoir;
Les Grands Maréchaux d'Hayti, G. M. D.
Les Lieutenans Généraux, L. G.
Les Maréchaux de Camp, M. D. C.
Les Grands Croix, G. C. ✠.
Les Commandeurs, C. D. ✠.
Les Chevaliers, C. ✠.
Les Promotions faites pendant l'impression de cet Ouvrage, ne pourront être indiquées cette année.

FÊTES PATRONALES

Des Paroisses du Royaume d'Hayti.

Le Cap-Henry, l'*Assomption.*
Le Quartier-Morin, *s. Louis.*
La Grande-Rivière, *ste Rose.*
Le Dondon, la *Tr. de s. Martin.*
Limonade, *ste Anne.*
Le Trou, *s. Jean-Baptiste.*
Le Terrier-Rouge, *s. Pierre.*
Le Fort-Royal, *s. Joseph.*
Ouanaminthe, l'*Assomption.*
Sans-Souci, la *Conception.*
La Plaine-du-Nord, *s. Jacques le Majeur.*
L'Acul, la *Nativité.*
Le Limbé, *s. Pierre.*
Plaisance, *s. Michel.*
Le Port-Margot, *ste Marguerite.*
Le Borgne, *s. Charles Borromé.*
Le Petit-Saint-Louis, *s. Louis.*
Le Port-de-Paix, la *Conception.*
Le Gros-Morne, la *Purification.*
Jean-Rabel, *s. Jean-Baptiste.*
Le Môle-Saint-Nicolas, *s. Charles Borromée.*
La Marmelade, *ste Marthe.*
Valière, *s. Vincent.*
Sainte-Susanne, *ste Susanne.*
Saint-Michel, *s. Michel.*
Ennery, la *Toussaint.*
Terre-Neuve, la *Nativité.*
Saint-Raphaël, *s. Raphaël.*
Le Port-au-Prince, l'*Assomption.*
Léogane, *ste Rose.*
La Croix-des-Bouquets, la *Rosaire.*
L'Arcahaye, *s. Pierre*
Le Mirebalais, *s. Louis.*
Saint-Marc, *s. Marc.*
La Pet-Riv de l'Artib., *s. Jérôme.*
Les Verrettes, la *Nativité.*
Les Gonaïves, *s. Charles Bor.*
Le Petit-Goave, l'*Assomption.*
Le Fond-des-Nègres, *s. Michel.*
L'Anse-à-Veau, *ste Anne.*
Le Petit-Trou, la *Nativité.*
Jérémie, *s. Louis*
Le Cap-Dame-Marie, la *Nativité.*
Le Cap-Tiburon, *s. Jn-Baptiste.*
Les Coteaux, *s. Pierre.*
Torbeck, *s. Joseph.*
Cayes-du-Fond, l'*Assomption.*
Cavaillon, l'*Annonciation.*
Saint-Louis, *s. Louis.*
Acquin, *s. Thomas d'Acquin.*
Baynet, *s. Pierre.*
Jacmel, *s. Jacques et s. Philippe.*
Les Cayes-de-Jacmel, la *Nativ.*
Le Grand Goave, *s. Franç. d'As.*

JANVIER.

P. Q. le 7, à 1 heure 45 minutes du soir.

P lune le 14, à 8 h. 6 minutes du soir.

D. Q. le 21, à 11 h. 32 minutes du matin.

N. lune le 29, à 3 h. 34 minutes du matin.

Q	*Jours.*	*Noms des Saints.*
1	lundi.	LA CIRCONCIS.
2	mardi.	Adélard, abbé.
3	merc.	ste Geneviève, vg.
4	jeudi.	Rigobert, évêque.
5	vend.	Siméon, stylite.
6	sam.	L'ÉPIPHANIE.
7	DIM.	Lucien, martyr.
8	lundi.	Theau, orfévre.
9	mardi.	ste Basilisse, vge.
10	merc.	Paul, hermite.
11	jeudi.	Théodose, abbé.
12	vend.	ste Césaire, vge.
13	sam.	Hilaire, évêque.
14	DIM.	NOM DE JÉSUS.
15	lundi.	Félix de Nole.
16	mardi.	Maur et Bon.
17	merc.	Antoine, abbé.
18	jeudi.	Chaire de s. Pierre.
19	vend.	ste Émérentienne.
20	sam.	Sébastien, Fabien.
21	DIM.	ste Agnès, vg. m.
22	lundi.	Vincent.
23	mardi.	Babylas et ses C.
24	merc.	Sulpice.
25	jeudi.	Conv. de s. Paul.
26	vend.	Polycarpe et ses C.
27	sam.	J. Chrysostome.
28	DIM.	Cyrille et Julien.
29	lundi.	F. de Sales.
30	mardi.	ste Batilde, reine.
31	merc.	Pierre Nolaque.

FÉVRIER.

P Q. le 6, à 8 heures 36 minutes du matin.

P lune le 13, à 6 h. 57 minutes du matin.

D. Q. le 19, à 11 h. 14 minutes du soir.

N. lune le 27, à 10 h. 30 minutes du soir.

Q	*Jours.*	*Noms des Saints.*
1	jeudi.	Ignace, évêq. m.
2	vend.	PURIFICATION.
3	sam.	Blaise, évêq. mart.
4	DIM.	ste Balbine, vge.
5	lundi.	ste Agathe, v. m.
6	mardi.	Vaast, évêque.
7	merc.	Amand.
8	jeudi	ste Apolline, v. m.
9	vend.	ste Apolline.
10	sam.	ste Scholastique.
11	DIM.	*Septuagésime.*
12	lundi.	Aventin, solitaire.
13	mardi.	Severin, abbé.
14	merc.	Jean de Matha.
15	jeudi.	Flavien.
16	vend.	Onesime, disciple.
17	sam.	Eulalie, v. et m.
18	DIM.	*Sexagésime.*
19	lundi.	Siméon, évêque.
20	mardi.	Gabin, prêt. mart.
21	merc.	Eucher, évêque.
22	jeudi.	Pepin.
23	vend.	Césaire.
24	sam.	Serene, martyr.
25	DIM.	*Mathias. Quinq.*
26	lundi.	Taraise, évêque.
27	mardi.	Alexandre, évêq.
28	merc.	*Les Cendres.*
29	jeudi.	Dosithée.

MARS.

P. Q le 5, à 11 heures 59 minutes du soir.

P lune le 13, à 4 h. 35 minutes du soir.

D. Q. le 20, à 0 h. 50 minutes du soir.

N. lune le 28, à 4 h. 46 minutes du soir.

Q	*Jours.*	*Noms des Saints.*
1	vend.	♀ Plaies de N. S.
2	sam.	Grégoire, pape.
3	DIM.	*Quadragésime.*
4	lundi.	Casimir.
5	mardi	Drocovée, abb.
6	merc.	ste Franç. Q T.
7	jeudi.	Thomas d'Aquin.
8	vend.	Jean de Dieu.
9	sam.	Les 40 Martyrs.
10	DIM.	*Reminiscere.*
11	lundi	Lubin, évêque.
12	mardi.	Tranquille, abbé.
13	merc.	Cyriaque, martyr.
14	jeudi.	Camelien, évêque.
15	vend.	ste Euphrasie, etc.
16	sam.	Cyrille, évêque.
17	DIM.	*Oculi.*
18	lundi.	ste Gertrude, vge.
19	mardi.	Joseph.
20	merc	Lomer, abbé.
21	jeudi	Benoit, abbé.
22	vend.	N. D. de Pitié.
23	sam.	Procule, évêque.
24	DIM.	*Lætare.*
25	lundi	L'ANNONCIAT.
26	mard	Protère, évêque.
27	merc.	Eustase, abbé.
28	jeudi.	Rupert, évêque.
29	vend	Chrysœul, martyr.
30	am.	Benjamin, mart.
31	DIM.	*La Passion.*

AVRIL.

P Q le 5, à 11 heures 23 minutes du matin.

P. lune le 12, à 2 h. 9 minutes du matin.

D Q. le 19, à 4 heures 44 minutes du matin.

N. lune le 27, à 9 h. 1 minute du matin.

Q	*Jours.*	*Noms des Saints.*
1	lundi.	ste Irene, mart.
2	mardi.	François de Paule.
3	merc.	Richard, évêque.
4	jeudi.	Hugues, évêque.
5	vend.	N. D. des Sept D.
6	sam.	Vincent-Ferrier.
7	DIM.	*Les Rameaux.*
8	lundi.	Aphraate, sol.
9	mardi.	Zozime, abbé.
10	merc.	Denis, évêque.
11	jeudi.	*Jeudi Saint.*
12	vend.	*Vendredi Saint.*
13	sam.	*Samedi Saint.*
14	DIM.	PAQUES.
15	lundi.	ste Ide, veuve.
16	mardi.	Tiburce et ses C.
17	merc.	Ortaire, confes.
18	jeudi.	Anicet, pap. mart.
19	vend.	Timon, diacre.
20	sam.	Eutrope, évêq. m.
21	DIM.	*Quasimodo.*
22	lundi.	Apollinaire.
23	mardi.	ste Opportune, v.
24	merc.	Georges, martyr.
25	jeudi.	Marc, évangéliste.
26	vend.	ste Beuve, vierge.
27	sam.	Marien, prêtre.
28	DIM.	Hégesippe, histor.
29	lundi.	Fructueux, év.
30	mard	Jacques et Marien.

MAI.

P. Q. le 4, à 7 heures 13 minutes du soir.

P. lune le 11, à 11 h. 10 minutes du matin.

D. Q. le 18, à 9 heures 48 minutes du soir.

N. lune le 26, à 10 h. 26 minutes du soir.

Q	Jours	Noms des Saints.
1	merc.	*Jacq. et Philippe.*
2	jeudi.	Athanase, évêque.
3	vend.	Inv. ste Croix.
4	sam.	ste Monique, vve.
5	Dim	Hilaire.
6	lundi	*Jean Porte Lat.*
7	mardi.	ste Apollinaire.
8	merc.	Pierre de Tarente.
9	jeudi.	Grégoire de Nanz.
10	vend.	ste Domitille, v. m.
11	sam.	Grégoire de Nole.
12	Dim.	Gordien, martyr.
13	lundi.	Mamert, évêque.
14	mardi	Servais, évêque.
15	merc.	Pacome.
16	jeudi.	Nérée et Achille.
17	vend.	Honoré, év.
18	sam.	Bernardin.
19	Dim	ste Restitue, m.
20	lundi	Yves. *Les Rog.*
21	mardi	Hospice.
22	merc.	ste Julie, vierge.
23	jeudi.	L'Ascension.
24	vend.	D. martien et Rog.
25	sam.	ste Franche.
26	Dim.	Augustin d'Angl.
27	lundi.	Urbain, pape
28	mardi	Maximin, évêque.
29	merc.	Hubert.
30	jeudi.	ste Pétronille.
31	vend.	Anselme, archev.

JUIN.

P. Q. le 3, à 0 heures 31 minutes du soir.

P. lune le 9, à 8 h. 38 minutes du soir.

D. Q. le 17, à 3 heures 19 minutes du soir.

N. lune le 25, à 9 h. 13 minutes du matin.

Q	Jours.	Noms des Saints.
1	sam.	Protbas. *Vig. J.*
2	Dim	PENTECOTE.
3	lundi.	Pothin et ses C.
4	mardi.	ste Clotilde.
5	merc.	Boniface. T. Q.
6	jeudi.	Norbert, év.
7	vend.	Bede, prêtre.
8	sam.	Germain.
9	Dim.	La Trinité.
10	lundi.	Quirin, martyr.
11	mardi.	*Barnabé*, apôtre.
12	merc.	Claude, év.
13	jeudi.	La Fête-Dieu.
14	vend.	Antoine de Padoue
15	sam.	Paul de Constanc.
16	Dim.	Basilide et ses C.
17	lundi.	Basile le grand.
18	mardi.	Gui et ses Comp.
19	merc.	Fargeau et ses C.
20	jeudi.	Liboire, évêque.
21	vend.	Avit, abbé.
22	sam.	Paulin, évêque.
23	Dim.	Prosper *Vig. J.*
24	lundi.	*Jean-Baptiste.*
25	mardi.	Maxime, évêque.
26	merc.	Jean et ses Comp.
27	jeudi.	Ladislas.
28	vend.	Irenée, *Vig. J.*
29	sam.	*Pierre et Paul.*
30	Dim.	Martial et ses C.

JUILLET.

P Q le 2, à 4 heures 51 minutes du matin.

P. lune le 9, à 7 h. 27 minutes du matin.

D Q le 17, à 8 heures 21 minutes du matin.

N. lune le 24, à 6 h. 8 minutes du soir.

P Q. le 31, à 9 heures 41 minutes du matin.

Q	Jours.	Noms des Saints.
1	lundi.	Thibaut, solitair.
2	mardi.	Visitation de N. D.
3	merc.	Anatole de L.
4	jeudi.	Tr. de s. Martin.
5	vend.	ste Zoé, martyre.
6	sam.	Goar, prêtre
7	DIM.	ste Aubierge, vg.
8	lundi.	ste Elizabeth.
9	mardi.	Ephrem, diacre.
10	merc.	Les 7 Frères mart.
11	jeudi.	Tr. de s. Benoît.
12	vend.	Jean Gualbert.
13	sam.	Turiaf, évêque.
14	DIM.	Bonaventure.
15	lundi.	HENRY.
16	mardi.	*N.-D. du M. C.*
17	merc.	Sperat et ses Com.
18	jeudi.	Arnou, martyr.
19	vend.	Arsene, solitaire.
20	sam.	ste Marguerite, m.
21	DIM.	VICTOR.
22	lundi.	ste Marie-Magdel.
23	mardi.	Appolinaire, évêq.
24	merc.	Chrétine, vierge.
25	jeudi.	*Jacques le majeur.*
26	vend.	ste Anne.
27	sam.	ste Antiuse, vge.
28	DIM.	Tr. de s. Marcel.
29	lundi.	ste Marthe.
30	mardi.	Abdon et Sennès.
31	merc.	Germain.

AOUT.

P. lune le 7, à 8 heures 21 minutes du soir.

D. Q. le 16, à 0 heures 26 minutes du matin.

N. lune le 23, à 2 h. 10 minutes du matin.

P Q. le 29, à 4 heures 48 minutes du soir.

Q	Jours.	Noms des Saints.
1	jeudi.	Pierre aux Liens.
2	vend.	Étienne, pape.
3	sam.	Inv. de s. Étienne.
4	DIM.	Dominique.
5	lundi.	Yon et Menge.
6	mardi.	Transfig. de N. S.
7	merc.	Gaëtan.
8	jeudi.	Justin, martyr.
9	vend.	Romain, m. *V. J.*
10	sam.	*Laurent*, martyr.
11	DIM.	ste Susanne, v. m.
12	lundi.	ste Claire, v. abb.
13	mardi.	Suscept. de la ✠.
14	merc.	Hyppolite. *Vig. J.*
15	jeudi.	ASSOMPTION.
16	vend.	Roch, confes.
17	sam.	Mammès, martyr.
18	DIM.	Joachim.
19	lundi.	Louis, évêque.
20	mardi.	Bernard, abbé.
21	merc.	Privat, évêque.
22	jeudi.	Symphorien, m.
23	vend.	Timothée *Vig. J.*
24	sam.	*Barthelemi*, apôt.
25	DIM.	Louis, roi.
26	lundi.	Zéphirin, pape.
27	mardi.	Georges et ses C.
28	merc.	Augustin, évêque.
29	jeudi.	Déc. de s. Jean-B.
30	vend.	ste Rose.
31	sam.	Aristide, confes.

SEPTEMBRE.

P. lune le 6, à 11 h. 34 minutes du matin.

D Q le 14, à 3 h. 4 minutes du soir.

N. lune le 21, à 10 h. 26 minutes du matin.

P Q le 28, à 3 heures 15 minutes du matin.

Q	Jours.	Noms des Saints.
1	DIM.	Leu et Gilles.
2	lundi.	Agricol et Lazare.
3	mardi.	Marcel, martyr.
4	merc.	ste Rosalie.
5	jeudi.	Bertin, abbé.
6	vend.	Onesiphore.
7	sam.	Cloud et Euverte.
8	DIM.	NATIVITÉ N. D.
9	lundi.	Omer, évêque.
10	mardi.	Gal, abbé.
11	merc.	Patient.
12	jeudi.	Serdot, évêque.
13	vend.	Maurille, évêque.
14	sam.	Exalt. de la ste ✠.
15	DIM.	NOM DE MARIE.
16	lundi.	Nicomède, mart.
17	mardi.	Lambert, évêque.
18	merc.	Ferréol. Q. T.
19	jeudi.	Janvier, év.
20	vend.	Socrates.
21	sam.	*Mathieu*, apôtre.
22	DIM.	Maurice et ses C.
23	lundi.	Andoche et ses C.
24	mardi.	N. D. de la Merci.
25	merc.	N. D. de Bon Sec.
26	jeudi.	Exupère, etc.
27	vend.	Côme et Damien.
28	sam.	Nil, solitaire.
29	DIM.	*Michel*. Le s. Ros.
30	lundi.	Jérôme, docteur.

OCTOBRE.

P. lune le 6, à 4 heures 50 minutes du matin.

D. Q. le 14, à 3 h. 43 minutes du matin.

N. lune le 20, à 7 h. 22 minutes du soir.

P. Q. le 27, à 5 heures 44 minutes du soir.

Q	Jours.	Noms des Saints.
1	mardi.	Remi, évêque.
2	merc.	Anges Gardiens.
3	jeudi.	Denis, l'aréopag.
4	vend.	François d'Assise.
5	sam.	ste Aure, vierge.
6	DIM.	Bruno, chartreux.
7	lundi.	Serge et Bacq.
8	mardi.	Demètre, etc.
9	merc.	Denis, etc.
10	jeudi.	ste Telchide, vge.
11	vend.	Nicaise, martyr.
12	sam.	Maximilien, évêq.
13	DIM.	Edouard.
14	lundi.	Calixte, pap. mar.
15	mardi.	ste Thérèse, vge.
16	merc.	Gal, abbé.
17	jeudi.	Corbonay, évêq.
18	vend.	Luc, évangeliste.
19	sam.	Savinien, etc.
20	DIM.	Caprais, maryr.
21	lundi.	ste Ursule et ses C.
22	mardi.	Mellon, évêque.
23	merc.	Romain, évêque.
24	jeudi.	Raphaël
25	vend.	Crépin et Crépinien
26	sam.	Evariste, pap. m.
27	DIM.	Aloir, év. *Vig. J.*
28	lundi.	*Simon* et *Jude*, ap.
29	mardi.	Cher, abbé.
30	merc.	Lucain, martyr.
31	jeudi.	Quentin. *Vig. J.*

NOVEMBRE.

P. lune le 3, à 10 h. 36 minutes du soir.

D. Q le 12, à 2 heures 17 minutes du soir.

N. lune le 19, à 5 h. 35 minutes du matin.

P. Q. le 26, à 0 midi.

Q	Jours.	Noms des Saints.
1	vend.	LA TOUSSAINT.
2	sam.	*Les Trépassés.*
3	DIM.	Marcel et ses C.
4	lundi	Charles Borromée.
5	mardi.	ste Bertille, vge.
6	merc.	Léonard, solitaire.
7	jeudi.	Willibrod, évêque.
8	vend.	Les 4 Couronnés.
9	sam.	Mathurin.
10	DIM.	Martin, pape mar.
11	lundi.	Martin, évêque.
12	mardi.	René, évêque.
13	merc.	Gendulfe et Brice.
14	jeudi.	Laurent, évêque.
15	vend.	Eugène et Malo.
16	sam.	Edme, évêque.
17	DIM.	Agnan, évêque.
18	lundi.	ste Aude, vierge.
19	mardi.	ste Élisabeth, v.
20	merc.	Edmond, roi.
21	jeudi.	Présent. de N. D.
22	vend.	ste Cécile, vierge.
23	sam.	Clément, pape.
24	DIM.	Séverin.
25	lundi.	ste Catherine, v. m.
26	mardi.	ste Geneviève.
27	merc.	Vital.
28	jeudi.	Sosthènes.
29	vend.	Saturnin. *Vig. J.*
30	sam.	*André*, apôtre.

DÉCEMBRE.

P. lune le 4, à 3 heures 54 minutes du soir.

D. Q. le 11, à 11 heures 6 minutes du soir.

N lune le 18, à 5 h. 26 minutes du soir.

P. Q. le 26, à 9 heures 0 minutes du matin.

Q	Jours.	Noms des Saints.
1	DIM.	Éloi, év. *L'Av.*
2	lundi.	François Xavier.
3	mardi.	ste Bibiane.
4	merc.	ste Barbe, vge m.
5	jeudi.	Sabbas, abbé.
6	vend.	Nicolas, évêque.
7	sam.	ste Fare, vierge.
8	DIM.	*La Conception.*
9	lundi.	ste Gorgonie
10	mardi.	ste Valère, vge m.
11	merc.	Fuscien et ses C.
12	jeudi.	Corentin, évêque.
13	vend.	ste Luce, vge m.
14	sam.	Nicaise.
15	DIM.	Mesmin, abbé.
16	lundi.	ste Adélaïde.
17	mardi.	Timoléon, mart.
18	merc.	Gatien. Q. T.
19	jeudi.	Saintes Reliques.
20	vend.	Philogone.
21	sam.	*Thomas*, apôtre
22	DIM.	Félix, pape.
23	lundi.	ste Victoire.
24	mardi.	ste Tharsille. *V. J.*
25	merc.	NOEL.
26	jeudi.	*Etienne*, martyr.
27	vend.	*Jean*, évang.
28	sam	Saints Innocens.
29	DIM.	Thomas de Cant.
30	lundi.	Sabin et ses Comp.
31	mardi.	Silvestre, pape.

ROYAUME D'HAYTI.

CHAPITRE PREMIER.

DE LA FAMILLE ROYALE.

Sa Majesté HENRY, Roi d'Hayti, né le 6 Octobre 1767, sacré et couronné au Cap-Henry, le 2 Juin 1811, marié le 15 Juillet 1793, à

Sa Majesté MARIE-LOUISE, Reine d'Hayti, née le 3 Mai 1778, sacrée et couronnée au Cap-Henry, le 2 Juin 1811. Du mariage de Leurs majestés :

S. A. R. Monseigneur JACQUES-VICTOR-HENRY, né le 3 Mars 1804, Prince Royal d'Hayti.

S. A. R. Madame AMÉTHYSTE-HENRY, Madame 1ère, née le 9 Mai 1798.

S. A. R. Madame ANNE-ATHÉNAÏS-HENRY, née le 7 Juillet 1800.

PRINCES DU SANG.

S. A. R. Monseigneur le prince NOELE, frère de la Reine, né le 10 Septembre 1784, marié le 14 Septembre 1809, à

S. A. R. Madame CÉLESTINE-JOSEPH, née le 4 Juillet 1785.

S. A. R. Monseigneur le prince JEAN, neveu du Roi, né le 17 Octobre 1780, marié le 3 Juillet 1808, à

S. A. R. Dame SARAH LASSEN, veuf le 2 Octobre 1812, remarié le 9 Janvier 1814, à

S. A. S. Dame MARIE-AUGUSTINE CHANCY, veuve de feu Prince des Gonaïves, née le 15 Mai 1780.

CHAPITRE II.

Des Grands Officiers du Royaume, Ministres, et Grands Officiers civils de la Couronne.

S. A. R. Monseigneur le prince NOELE, grand maréchal d'Hayti, colonel général des Gardes Haytiennes.
S. A. R. Mgr le prince JEAN, grand amiral d'Hayti.
S. A. S. Monseigr le prince EUGÈNE, duc du Môle, grand maréchal d'Hayti.
S. A. S. Mgr le prince DU LIMBÉ, grand maréchal d'Hayti.
S. G. Mgr le duc DE FORT-ROYAL, marquis de l'Avalasse, grand maréchal d'Hayti.
S. G. Mgr le duc DE PLAISANCE, grand maréchal d'Hayti.
S. G. Mgr le duc DE L'ARTIBONITE, gd maréchal d'Hayti.

MINISTÈRE.

S. A. S. Monseigneur le prince DU LIMBÉ, ministre de de la guerre et de la marine.
S. Ex. Monseigneur le comte DE LA TASTE, ministre des finances et de l'intérieur.
S. Ex. Monseigneur le comte DE LIMONADE, ministre des affaires étrangères et secrétaire d'Etat.
S. E. Mr le comte DE TERRE-NEUVE, ministre de la justice.

Grands Officiers civils de la Couronne.

Son Eminentissime et Révérendissime Monseigneur l'Archevêque, duc DE L'ANSE, grand aumônier du Roi.
S. A. R. Monseigneur le prince NOELE, grand échanson.
S. A. R. Monseigneur le prince JEAN, grand panetier.
S. G. Monseigneur le duc DE FORT-ROYAL, marquis de l'Avalasse, grand maréchal du Palais.
N — — — — — — — — — — — chancelier du Roi.
S. G. Monseigr le duc DE PLAISANCE, grand chambellan.
M. le baron DE MONPOINT, grand écuyer.
S. G. Monseigneur le comte de l'Acul, duc DU DONDON, grand veneur.
M. le baron DE SICARD, grand maître des cérémonies;

CHAPITRE III.

ORDRE DE LA NOBLESSE.

Princes du Royaume.

S. A. S. Monseigneur le prince Eugène, duc du Môle.
S. A. S. Monseigneur le prince du Limbé.

Ducs.

S. G. Monseigneur le duc de l'Anse
S. G. Mgr Charles-Victor Rouanez, duc de Morin.
S. G. Mgr le duc de Fort-Royal, marquis de l'Avalasse.
S. G. Monseigneur le duc de Plaisance.
S. G. Monseigneur le duc de l'Artibonite.

Ducs a Brevets.

S. G. Monseigr le comte du Mirebalais, duc de l'Avancé.
S. G. Monseigneur le comte de la Bande du Nord, duc de la Marmelade.
S. G. Monseigneur le comte de l'Acul, duc du Dondon.

Comtes.

S. Ex. M. le baron de Pierrault, comte de Valière.
S. Ex. M. le comte d'Ouanaminthe.
S. Ex. M. le comte de Jérémie.
S. Ex. M. le comte de Laxavon.
S. Ex. M. le comte d'Ennery.
S. Ex. M. le comte de Calios.
S Ex M. le comte de Limonade.
S. Ex. M. le comte du Trou.
S. Ex. M. le comte de Saint-Louis.
S. Ex. M. le comte du Terrier-Rouge.
S. Ex. M. le comte du Gros-Morne.
S. Ex. M. le comte de Léogane.
S. Ex. M. le comte de la Presqu'Isle.
S Ex M. le comte de Richeplaine.
S. Ex M le comte de Terre-Neuve.
S. Ex. M. le comte de Roziers.
S. Ex. M. le comte de Thilorier.
S. Ex. M. le comte de Mont-Rouis.
S. Ex. M. le comte de la Taste.

Barons.

M. le baron de Thabares
M. le baron de Proix.
M. le baron d'Emile d'Almanjor fils.
M. le baron de Chevallier.
M. le baron de Raymond.
M. le baron de Louis Dessalines.
M. le baron de Sicard.
M. le baron de Dossou.
M. le baron de Ferrier.
M. le baron de Bastien Fabien.
M. le baron de Cadet Antoine.
M. le baron de Pierre Foux.
M. le baron de Célestin Cap.
M. le baron de Jean-Charles Charlot.
M. le baron de Bottex.
M. le baron de Léo.
M. le baron de Monpoint.
M. le baron de Joseph Jérôme.
M. le baron de Barthélemy Choisy.
M. le baron de Faraud
M. le baron de Justinien Lagroue.
M. le baron de Dupuy.
M. le baron de Belliard.
M. le baron de Stanislas Latortue.
M. le baron de Joseph Latortue
M. le baron de Pierre-Alexandre Charrier.
M. le baron de Jean-Baptiste-Noël Sévelinge.
M. le baron de Delon.
M. le baron de Vastey.
M. le baron de Joseph Dessalines.
M. le baron d'Athis Richer.
M. le baron de Pierre Théophile.
M. le baron de Lucas.
M. le baron des Bois.

Chevaliers.

M. le chevalier de Lacroix.
M. le chevalier de Pierre Blaise.
M. le chevalier de Cincinatus Lecomte.
M. le chevalier de Célestin Fétigny.
M. le chevalier de Jean-Baptiste Dézormeaux.
M. le chevalier de Prézeau
M. le chevalier de Léveillés.
M. le chevalier de Félix.
M. le chevalier de Dupin.

Nota. Selon les Lois du Royaume, les Fils aînés des Nobles succèdent à leurs pères décédés ; mais ils ne jouissent des honneurs de leurs rangs et de ceux de la Cour, qu'à leur majorité.

Les Veuves des Dignitaires décédés jouissent, leur vie durant, des mêmes honneurs de la Cour que leurs Epoux, à moins qu'elles ne convolent en secondes noces.

CHAPITRE IV.

Maison du Roi, Maison de la Reine, Maison du Prince Royal, Education des Princesses Royales, et Maison Militaire du Roi.

SECTION PREMIÈRE.

MAISON DU ROI.

Grand Aumônier.

Son Eminentissime et Révérendissime Monseigneur le duc de l'Anse, Archevêque d'Hayti.

Grand Echanson.

S. A. R. Monseigneur le prince Noële, G. C. ✠.

Grand Panetier.

S. A. R. Monseigneur le prince Jean, G. C. ✠.

Grand Maréchal du Palais.

S. G. Monseigneur le duc de Fort-Royal, marquis de l'Avalasse, G. C. ✠.

Maréchal des Logis de la Maison du Roi.

M. le baron de Ferrier, C. ✠.

Chancelier du Roi

N — — — — — — — — — — — — — — —

Gouverneurs des Palais.

S. G. Mgr le duc de la Marmelade, C. D. ✠, *du Cap-Henry.*

S. Ex. M. le comte de St-Louis, C. D. ✠, *de Sans-Souci.*

S. Ex. M. le comte de Laxavon, C. D. ✠, *de Fort-Royal.*

S. A. S. Mgr le prince du Limbé, G. C. ✠, *du Limbé.*

S. G. Mgr le duc de Plaisance, G. C. ✠, *du Port-de-Paix.*

S. Ex. M. le comte du Gros-Morne, C. D. ✠, *du Môle.*

S. Ex. M. le comte de Mont-Rouis, C. D. ✠, *des Gonaïves.*

S. Ex. M. le comte de Cahos, C. D. ✠, *de Dessalines.*

S. G. Mgr le duc de l'Artibonite, G. C. ✠, *de St-Marc.*

Gouverneurs des Châteaux.

S. Ex. M. le comte de Valière, C. D. ✠, *des Délices de la Reine.*
M. le baron de Ferrier, C. ✠, *de Tenez-y.*
M. le baron de Belliard, C. ✠, *de l'Intermédiaire.*
M. le baron de Chevallier, C. ✠, *de Protège.*
M. le baron de Proix, C. ✠, *de Grand-Pont.*
M. Navarre, *de Mettez-y.*
M. le baron de Pierre Poux, C. ✠, *de Bellevue le-Roi.*
M. le baron d'Athis Richer, C. ✠, *de la Réserve.*

Grand Chambellan.

S. G. Monseigneur le duc de Plaisance, G. C. ✠.

Chambellans.

S. G. Monseigneur le duc de l'Avancé, C. D. ✠.
S. Ex. M le comte d'Ennery, C. D. ✠.
S Ex. M. le comte du Trou, C. D. ✠.
S. Ex. M. le comte du Gros-Morne, C. D. ✠.
S. Ex. M. le comte de Richeplaine, C. D. ✠.
M. le baron de Thabares, C. ✠.
M. le baron de Dessalines, C. ✠.
M. le baron de Dossou, C. ✠.
M. le baron de Cap, C. ✠.
M. le baron de Bottex, C. ✠.
M le baron de Léo, C. ✠.
M. le chevalier de Pierre Blaise, C. ✠.
M. le chevalier de Dézormes, C. ✠.
M. d'Antoine Paul, C. ✠.
M. de Joseph Léonel, C. ✠.
M. de Lubin, C. ✠.
M. le chev. de Cincinatus Leconte, C ✠, premier officier de la garde-robe du Roi, surintendant des théâtres.

Secrétaires du Roi.

M le chevalier de Prézeau, C. ✠.
M. le baron de Dupuy, C. ✠, secrétaire interprète du Roi.
M. le baron de Vastey, C. ✠.

Bibliothécaire du Roi.

M. Toussaint Gabriel.

Grand Ecuyer.

M. le baron de Monpoint, C. ✠.

Ecuyers.

M. de Jean-François David, C. ✠, premier écuyer.
M. le baron de Raymond, C. ✠.
M. de Diacoué, C. ✠.
M. de Prophile, C. ✠.
M. d'Antoine Paul, C. ✠.
M. de Bienaimé Guillaume, C. ✠.
M. de Lubin, C. ✠.
M. de Joseph Léonel, C. ✠.
M. de Fidèle François, C. ✠.
M. Jean-Charles Charlot fils.
M. Jean-Louis Lamour.

Maison des Pages.

M. le baron de Proix, C. ✠, gouverneur.

Professeurs des Pages, Messieurs,

Saint-Martin, pour les Mathématiques.
Sangosse, pour l'Histoire et la Géographie.
Dupotet, pour le Français, le Latin et l'Anglais.
Milord Leconte, pour l'Ecriture.
Deblanc, pour l'Escrime.
Lapommeraie, pour la Musique.
Mouchet, pour la Danse.

Pages.

M. le baron d'Almanjor fils.
MM. Evariste, A. Desmarrons, Brissac fils, Jean Moyse, Sterling aîné, Sterling cadet, Valcourt Leconte, Florimont Bournac, Ogé, Jean Diaquoy, Pierre Diaquoy, Silvestre Auguste, Joachim Joseph, Apollon.

Grand Veneur.

S. G. Mgr le comte de l'Aculade, duc du Dondon, C. D. ✠.
M. le baron de Sicard, C. ✠, capitaine des chasses.
M. le baron de Rottex, C. ✠, lieutenant des chasses.
M. le chev. de Dézormes, C. ✠, 1er porte-arquebuse.
M. le baron de Dossou, C. ✠, porte-arquebuse.
M. le chevalier de Leconte, C. ✠, *idem.*
M. Médard, *idem.*

Grand

Grand Maître des Cérémonies.

M. le baron de Sicard, C. ✠.

Maîtres des Cérémonies.

S. Ex. M. le comte de Saint-Louis, C. D. ✠.
S. Ex. M. le comte de Richeplaine, C. D. ✠.
M. le baron de Dupuy, C. ✠.

Aides des Cérémonies.

M. le baron de Ferrier, C. ✠.
M. le chevalier de Dézormes, C. ✠.
M. d'Antoine Paul, C. ✠.
M. de Lubin, C ✠.

Hérauts d'Armes, Messieurs,

Baraquet, Roi d'Armes.
Germain, du Cap-Henry.
Pierre, de Sans-Souci.
Jean-Louis Narcisse, de Fort-Royal.
Larose, du Port-de-Paix.
Clément, du Môle.
Jean-Jacques, des Gonaïves.
Pierre Mouchet, de Saint-Marc.
Thimothé Patience, du Port au-Prince.
Hilaire Boisdoré, de Léogane.
Bastien, de Jacmel.
Hippolite Brangier, de Dessalines.
Savary, des Cayes.
Jean-Pierre, de Jérémie.

Nota. Les Hérauts d'Armes portent le titre des principales Villes du Royaume, comme il est dit ci-dessus.

Huissiers du Palais, Messieurs,

Clément Prevost, Jean-Baptiste Charlemagne, Louis Gauthier, Bastien, Léandre, Azor, Honoré, Arlequin, Figaro, Joseph.

Intendance générale de la Maison du Roi.

M. le baron de Chevallier, C. ✠, intendant général.
M. de Mouscardy, intendant, C. ✠.
M. Barthélemy Laffricain, *idem.*

Intendant des Bâtimens de la Couronne.

M. le baron de Fermud, C. ✠.

Architectes des Palais, Messieurs,

André.
Décourtil.
François Poisson.
Théophile Badaillac.
Jean-Baptiste Badaillac.

Direction des Jardins, Eaux et Forêts.

M. le baron de Belliard, C. ✠, directeur et intendant.

Service de Santé, Messieurs,

Turlin, premier médecin.
Reyrole, médecin ordinaire.
Deniau, Massicot, Ossantes, médecins par quartier.

Chirurgiens, Messieurs,

Moyse, Eustache, Sans-Façon, Ulisse.

Pharmaciens, Messieurs,

Toussaint, Paul Hyacinthe, Aimé.

Trésorier général du Roi.

M. le chevalier de Prézeau, C. ✠.

SECTION II.

MAISON DE LA REINE.

M. Jean-de-Dieu Gonzalès, premier aumônier.

Dame d'Honneur.

Madame la princesse Jean.

Dame d'Atour.

Madame la princesse Noële.

Dames du Palais.

Madame la princesse du Limbé.
Madame la duchesse de Fort-Royal.
Madame la duchesse de l'Artibonite.
Madame la duchesse de la Marmelade.
Madame la comtesse de Valière.
Madame la comtesse veuve du Borgne.
Madame la comtesse du Trou.
Madame la comtesse de Léogane.
Madame la comtesse d'Ennery.
Madame la baronne de Ferrier.
Madame la baronne de Cadet Antoine.

Chevalier d'Honneur.

S. Ex. M. le comte du Terrier-Rouge, C. D. ✠.

Chambellans.

S. Ex. M. le comte de Laxaven, C. D. ✠.
M. le baron de Pierre Poux, C. ✠.

Ecuyers.

S. Ex. M. le comte d'Ouanaminthe, C. D. ✠, 1er écuyer.

M. de Pierre Marc, C. ✠.
M. de Sainte-Fleur, C. ✠.
M. de Crépin Toussaint, C. ✠.

Secrétaire des Commandemens de la Reine.

M. le baron de Charrier, C ✠.

Gouverneur des Pages.

M. de Diacoué, C. ✠.

Pages.

M. le duc de Morin.
MM. Théophile, Charles-Pierre, Henry-Charles-Pierre, Agapit Thabares, Jn Pre Monpoint, Aly Bottex, Honoré Latortue, Pierre Petit, Henry Fontaine, Jean-Jacques Filiatre, Joseph Masseau, Louis Petit.

Les mêmes professeurs que ceux des pages du Roi.

SECTION III.

MAISON DU PRINCE ROYAL.

S. A. R. Monseigneur le prince Noële, G. M. D., G. C. ✠, gouverneur du Prince Royal.
M. le baron de Vastey, précepteur, C. ✠.
M. le chevalier de Dupin, sous-précepteur.
M. de Calixte Augustin, intendant, C. ✠.
M. Médard, sous-intendant.

SECTION IV.

Education de L. A. R. les Princesses Royales.

Madame la comtesse d'Ouanaminthe, gouvernante de Madame Première.
Madame la comtesse du Terrier-Rouge, gouvernante de Madame Athénais.

SECTION V.

MAISON MILITAIRE DU ROI.

La maison militaire du Roi est composée d'un Etat major général, d'un Commissariat général des Troupes, d'un corps d'Artillerie à cheval, connu sous le nom de Royale artillerie, de deux compagnies de Gardes du Corps, de trois corps de Chevau-Légers, connus sous les noms de Chevau-Légers du Roi, Chevau-Légers de la Reine, et Chevau-Légers du Prince Royal, et d'un régiment de Grenadiers d'infanterie, connu sous le nom de Gardes Haytiennes.

ETAT MAJOR GÉNÉRAL.

Le Roi est le Capitaine des corps de sa maison militaire, à l'exception de son régiment des Gardes Haytiennes, qui est commandé par un colonel général.

Le Colonel général, les Lieutenans, Commissaire général, Sous-Commissaire général, et Majors commandans ces divers Corps, font partie de l'Etat major général; mais sont portés dans leurs corps respectifs.

AIDES DE CAMP DU ROI.

S. G. Mgr le duc de la Marmelade, L. G., C. D.
S. G. Mgr le duc de l'Avancé, *idem*, C. D.
S. G. Mgr le duc du Dondon, *idem*, C. D.
S. Ex. M. le comte de Saint-Louis, *idem*, C. D.
S. Ex. M. le comte d'Ennery, *idem*, C. D.
S. Ex. M. le comte du Trou, *idem*, C. D.
S. Ex. M. le comte du Gros-Morne, *idem*, C. D.
M. le baron de Raymond, *idem*, C.
M. de Jean Joseph, *idem*, C.
M. le baron de Thabares, major général, C.
M. le baron de Proix, *idem*, C.
M. le baron de Dessalines, *idem*, C.
M. le baron de Dossou, *idem*, C.
M. le baron de Ferrier, *idem*, C.
M. le baron de Cap, *idem*, C.

M. le baron de Bottex, colonel, C. ✠.
M. le baron de Jean-Charles Charlot, *idem*, C. ✠.
M. le baron de Léo, *idem*, C. ✠.
M. d'André Lejeune, *idem*, C. ✠.
M. de Diacoué, *idem*, C. ✠.
M. de Prophile, *idem*, C. ✠.
M. de Jumeau, lieutenant colonel, C. ✠.
M. le chevalier de Pierre Blaise, *idem*, C. ✠.
M. le chevalier de Dézormes, *idem*, C. ✠.
M. le chevalier de Cincinatus Leconte, *idem*, C. ✠.
M. d'Antoine Paul, *idem*, C. ✠.
M. de Joseph Léonel, *idem*, C. ✠.
M. de Lubin, *idem*, C. ✠.
M. Joseph, capitaine.
M. Médard, *idem*.
M. Pierre Paul, *idem*.
M. Jean-Jacques Marc, *idem*.
M. Jean-Charles Charlot fils, lieutenant.

Commissariat général des Troupes.

S. G. Mgr le duc de la Marmelade, L. G., C. D. ✠, commissaire général.
S. Ex. M. le comte de Saint-Louis, L. G., C. D. ✠, sous-commissaire général.

Commissaires, Messieurs,

Buon, *voyez Royale Artillerie.*
de Calixte Augustin, C. ✠, *voyez Gardes du Corps.*
Galant, *voyez Chevau-Légers du Roi.*
Gaston Desmangles, *voyez Chevau-Légers de la Reine.*
Armand, *voyez Chevau-Légers du Prince Royal.*
Joseph Desforges, *voyez Gardes Haytiennes.*

Royale Artillerie.

Le ROI, capitaine.

S. A. R. le Prince Royal, lieutenant.
S. Ex. M. le comte du Gros-Morne, M. D. C., C. D. ✠, major commandant.

Messieurs,

Buon, commissaire, — — — — — *rang de sous-l.*
Arsène, quartier-maître-trésorier, *rang de capit.*
de Rénac, C ✠, instructeur, — — *rang de lieut. col.*
François Cadet, chirurgien-major.
Florville, aide-chirurgien.

Première Compagnie, Messieurs,

de Christophe, C. ✠, sous-l. en 2e, *rang de lieut. col.*
Abel, aide-major en 1er, — — — — *rang de capit.*
Jacques Victor, aide-major en 2e, — *rang de lieut.*
Arbatte, cornette, — — — — — *rang de sous-l.*

Deuxième Compagnie, Messieurs,

Le chev. de Blaise, C. ✠, sous-l. en 2e, *rang de lieut. col.*
Médard, aide-major en 1er, — — — *rang de capit.*
Larose, aide-major en 2e, — — — *rang de lieuten.*
Abraham, cornette, — — — — — *rang de sous-l.*

Gardes du Corps.

Le ROI, capitaine.

S. G. Mgr le duc de Plaisance, G. M. D., G. C. ✠, lieut.
S. G. Mgr le duc de l'Artibonite, G. M. D., G. C. ✠, major commandant.

Messieurs,

de Calixte Augustin, C. ✠, comte, *rang de lieut. col.*
Lemoine fils, quart.-maître-trésorier., *rang de lieut.*
Cressan Giles, instructeur, — — — *rang de lieut.*
Pierre Louis, chirurgien-major.
Celin Antona, aide-chirurgien.

Première Compagnie.

M. le baron d'Athis Richer, C. ✠,
sous-lieutenant en 1er, — — — — *rang de colonel*

Messieurs,

de Pierre Hardy, C. ✠, sous-l. en 2e, *rang de lient. col.*
Jean-Bap. André, aide-major en 1er, *rang de capit.*
N — — — — aide-major en 2e, — *rang de lieut.*
Narcisse Baptiste, enseigne, — — *rang de sous-l.*
Jean Marseille, enseigne, — — — *rang de sous-l.*

Deuxième Compagnie.

S. Ex. M. le comte d'Ouanaminthe, L. G., C. D. ✠,
sous-lieutenant en 1er.

Mssieurs,

de Titus, C. ✠, sous-lieut. en 2e, *rang de lieut. col.*
Remy Jacques, aide-major en 1er, — *rang de capit.*
Antoine Louis, aide-major en 2e, — *rang de lieut.*
N — — — — enseigne, — — — *rang de lieut.*
Germain Benjamin, enseigne, — — *rang de sous-l.*

CHEVAU-LÉGERS DU ROI.

LE ROI, capitaine.

N — — — — — — — — — — — — — lieutenant.
S. G. Monseigneur le duc de l'Avancé, L. G., C. D. ✠,
major-commandant.

Messieurs,

de Jn Fs David, C. ✠, sous-l. en 1er, *rang de colonel.*
Gallant, commissaire, — — — — *rang de sous-l.*
Charlemagne Thomas, quart.-m.-tr., *rang de sous-l.*
Adam, instructeur, — — — — — *rang de sous-l.*
Désiré Mathieu, chirurgien-major.
Nonnoutte, aide-chirurgien.

Première Compagnie, *Messieurs*,

de Bien-Aimé Guillaume, C. ✠,
sous-lieutenant en 2e, — — — — *rang de lient. col.*
Isidore Gabriel, aide-major en 1er, — *rang de capit.*
Edouard François, aide-major en 2e, *rang de lieut.*
Lejeune Lagredelle, cornette, — — *rang de sous-l.*

Deuxième

Deuxième Compagnie, Messieurs,

Dieudonné Bobo, sous-lieut. en 2^e^, *rang de lieut. col.*
Edouard Simon, aide-major en 1^er^, *rang de capit.*
Pierre Pancrace, aide-major en 2^e^, *rang de lieut.*
Jean-Pierre, cornette, — — — — *rang de sous-l.*

CHEVAU-LÉGERS DE LA REINE.

LE ROI, capitaine.

S. A. S. Mg^r^ le prince du Limbé, G. M. D., G. C. ✠, lieut.
S. Ex. M. le comte de Laxavon, L. G., C. D. ✠, major-commandant.
M. le baron de Cap, C. ✠, sous-l. en 1^er^, *rang de maj. g.*

Messieurs,

Gaston Desmangles, commissaire, — *rang de capit.*
Achille fils, quartier-maître-trésorier, *rang de sous-l.*
Denis André, instructeur, — — — *rang de lieut.*
Victorin, chirurgien-major.
Bruneau, aide-chirurgien.

Première Compagnie, Messieurs,

de Prophète Daniel, C. ✠, sous-l. en 2^e^, *rang de lieut. col.*
Jean-Jacques Sevère, aide-maj. en 1^er^, *rang de capit.*
Désiré Lucas, aide-major en 2^e^, — *rang de lieut.*
Sévère Janot, cornette, — — — — *rang de sous-l.*

Deuxième Compagnie, Messieurs,

de J^n^ Jh Ste-Fleur, C. ✠, sous-l. en 2^e^, *rang de lieut. col.*
Jean-Louis François, aide-maj en 1^er^, *rang de capit.*
François Bataille, aide-major en 2^e^, *rang de lieut.*
Jean-Pierre fils, cornette, — — — *rang de sous-l.*

CHEVAU-LÉGERS DU PRINCE ROYAL.

LE ROI, capitaine.

S. A. R. LE PRINCE ROYAL, lieutenant.
S. Ex. M. le comte de Limonade, L. G., C. D. ✠, major-commandant.
M. de Nord Alexis, C. ✠, sous-lieut.
en 1^er^, — — — — — — — — *rang de colonel.*

Messieurs,

Armand, commissaire, — — — — *rang de lieut.*
Beausejour Pillard, quart.-maît.-trés., *rang de sous-l.*
Saint Cloux, instructeur, — — — *rang de sous-l.*
Saint-Louis Pierre, chirurg.-major.
Eusèbe, aide-chirurgien.

Première Compagnie, Messieurs,

de Marc fils, C. ✠, sous-lieut. en 2e, *rang de lieut. col.*
Jean-Louis Valeur, aide-major en 1er, *rang de capit.*
Jean-Louis André, aide-major en 2e, *rang de lieut.*
Janitte, cornette, — — — — *rang de sous-l.*

Deuxième Compagnie, Messieurs,

Joseph Toussaint, sous-l. en 2e, — *rang de lieut. col.*
Joachim Thabares, aide-major en 1er, *rang de capit.*
Toussaint André, aide-major en 2e, *rang de lieut.*
Dominique Antoine, cornette, — — *rang de sous-l.*

Gardes Haytiennes.

S. A. R. Mgr le prince Noelle, G. M. D., C. C. ✠, colonel général.
S. Excellence M. le comte de Valière, L. G., C. D. ✠, commandant en second.
M. le baron de Joseph Dessalines, C. ✠.
colonel-major, — — — — — *rang de colonel.*
M. de Néré Martial, C. ✠, major en 2e, *rang de lieut. col.*

Messieurs,

Joseph Desforges, commissaire, — *rang de sous-l.*
Samson fils, quartier-maître-trésorier, *rang de sous-l.*
Cotteraux fils, capitaine, adjudant-major.
Baraux, capitaine, adjudant-major.
Bonaventure, instructeur, — — — *rang de sous-l.*
Eloi, chirurgien-major.
Jean-Baptiste, aide-chirurgien.

Première Brigade, Messieurs,

de Belair, C. ✠, capitaine en 1er, — *rang de lieut. col.*
Jean-Pierre Antoine, capitaine en 2e, *rang de capit.*
Grandmaison fils, lieutenant en 1er.
Pierre Gilbert, lieutenant en 2e.
Félix Charlot, sous-lieutenant en 1er.
Médor, sous-lieutenant en 2e.

Deuxième Brigade, Messieurs,

de Guillaume Baptiste, C. ✠, cap. en 1^er^, *rang de l. col.*
Jean-Baptiste Louis, capitaine en 2^e^.
Jean Laurent, lieutenant en 1^er^.
Etienne Sillion, lieutenant en 2^e^.
Pierre Ladonis, sous-lieutenant en 1^er^.
Jacques-Louis Vincent, sous-lieuteneut en 2^e^.

Troisième Brigade, Messieurs,

d'Isidore Blaise, C. ✠, capit. en 1^er^, *rang de lieut. col.*
Félix-Maniga, capitaine en 2^e^.
Jean-Baptiste Philippe, lieutenant en 1^er^.
Pierre-Jean-Baptiste, lieutenant en 2^e^.
Isidore Antoine, sous-lieutenant en 1^er^.
Pierre-Louis Etienne, sous-lieutenant en 2^e^.

Quatrième Brigade, Messieurs,

de Jean Jonasse, C. ✠, cap. en 1^er^, *rang de lieut. col.*
Jean-Marie Baptiste, capitaine en 2^e^.
Toussaint Noële, lieutenant en 1^er^.
Pierre-Louis Lespérance, lieutenant en 2^e^.
Joseph Jacques, sous-lieutenant en 1^er^.
Vincent Noël, sous-lieutenant en 2^e^.

Cinquième Brigade, Messieurs,

de Candio Sans-Souci, C. ✠, cap. en 1^er^, *rang de l. col.*
Fonrose Clavereaux, capitaine en 2^e^.
Théodore Adrien, lieutenant en 1^er^.
Janvier André, lieutenant en 2^e^.
Pierre-Louis Jean-François, sous-lieutenant en 1^er^.
François Ambroise, sous-lieutenant en 2^e^.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

Les corps de la maison militaire ne prennent jamais les armes que pour le Roi, la Reine, le Prince Royal, et Leurs Altesses Royales Madame Première et Madame Athénaïs. Ces corps ne battent, ne sonnent aux champs et ne prennent les armes que pour le Roi et la Reine seuls; cependant lorsque le Roi sera absent des Villes, Palais, Châteaux, et lieux de plaisance où se trouveront Leurs

Altesses Royales ci-dessus, la maison militaire du Roi leur rendra les mêmes honneurs qu'à Leurs Majestés; mais dans toute résidence où le Roi sera présent, ces corps ne feront que battre, sonner le rappel et leur présenter les armes.

Le salut de l'enseigne, de l'étendard et du drapeau, pour la Maison du Roi, de même que pour tous les corps, n'est dû qu'au Roi et à la Reine.

Les Officiers de la maison militaire du Roi ne saluent de l'épée que Leurs Majestés.

Les autres corps, soit d'infanterie, de cavalerie et d'artillerie, continueront à rendre, aux Officiers généraux, les honneurs et saluts militaires d'usage, excepté le seul salut du drapeau, qui n'est dû qu'au Roi et à la Reine.

Lorsqu'un Officier supérieur viendra à passer auprès d'une sentinelle, soit des Gardes du Corps, soit des Chevau-Légers ou des Gardes Haytiennes, cette sentinelle se tiendra immobile au port d'armes.

Quand les Troupes de la maison militaire sont en marche ou rangées en bataille sur une place quelconque, si un Grand Maréchal d'Hayti vient à passer, elles font halte, portent les armes seulement, sans les présenter, les tambours ont leurs baguettes dans le fourreau de leur bonderoles, et les fifres, leur fifre dans leur étui, jusqu'à ce que cet Officier soit passé. Si c'est un Lieutenant général ou un Maréchal de Camp en activité de service, elles font également halte, et se tiennent l'arme au pied, jusqu'à ce que cet Officier soit aussi passé.

Le Roi, à cheval, fait recevoir son Lieutenant à la tête du corps assemblé; le Lieutenant fait recevoir, de la même manière, tous les autres Officiers, tant supérieurs qu'inférieurs.

Aussitôt que le Roi a fait recevoir son Lieutenant, Sa Majesté étant retirée, il prête son serment l'épée au côté, à cheval, entre les mains d'un Grand Dignitaire désigné par Sa Majesté, aussi à cheval. Les autres Officiers des Troupes de la maison militaire, prêtent leur serment dans la même forme, et l'épée au côté, comme étant de la Garde du Roi, entre les mains du Lieutenant ou Commandant de leurs corps.

Le Lieutenant de Royale Artillerie, des Gardes du Corps, ceux des Chevau-Légers, et le Colonel général

des Gardes haytiennes, ne rendent compte qu'à S. M., et ne reconnaissent aucun autre Supérieur ; aucun autre Général ne peut se mêler du commandement, ni aucun ministre prendre connaissance du détail de ces corps.

Le Roi, en sa qualité de Capitaine, commande en personne le Corps de Royale Artillerie, les Gardes du Corps et les Chevau-Légers, lorsqu'il le juge à propos.

Les enseignes de Royale Artillerie, des Gardes du Corps, et les étendards des Chevau-Légers sont portés chez le Roi, et déposés dans la ruelle de son lit, tout autant que ces corps ne sont point assemblés.

Toutes les fois que ces corps prennent les armes, soit en emble ou particulièrement, les Majors, Sous-Lieutenans en 1^er^, suivis d'un Aide-major en 2^e^, des enseignes ou cornettes, et de huit caporaux ou brigadiers de chaque corps, se transportent jusques dans la chambre du Roi, où ils entrent tous, les Majors et Sous-Lieutenans passent dans la ruelle du lit de Sa Majesté, prennent les enseignes et étendards, les remettent aux enseignes et cornettes, et les font porter dans leurs corps, où les enseignes et étendards sont reçus avec les honneurs d'usage, et placés dans leurs rangs respectifs ; les enseignes et étendarts sont rapportés de même chez Sa Majesté, lorsque la revue est terminée.

Les drapeaux des Gardes Haytiennes sont portés et déposés chez le Colonel général, lorsque les brigades ne sont pas de service auprès de Sa Majesté, ou qu'elles ne prennent pas les armes.

Le Commissaire général passe la revue des corps respectifs, de la maison militaire, tous les mois, et rend compte au Roi, aussi bien que de tout ce qui le concerne, et des abus qui pourraient se glisser dans ces corps, etc. il surveille l'exécution des règlemens, auxquels il doit tenir la main.

CHAPITRE V.

Grand-Conseil d'Etat et Conseil Privé du Roi.

SECTION PREMIÈRE.

Grand-Conseil d'Etat.

Le Grand-Conseil tient ses séances au palais du Roi, et s'assemble toutes les fois qu'il est convoqué en vertu des ordres de Sa Majesté.

Il est présidé par Sa Majesté lorsqu'elle le trouve convenable ; dans le cas contraire, par celui des Grands Dignitaires qu'elle désigne.

Le Grand-Conseil s'occupe de toutes les affaires générales du Royaume, qu'il plaît au Roi de lui soumettre.

Pour la clarté de la discussion et le travail des divers objets à traiter, le Grand-Conseil se divise en quatre sections, savoir ;

Première section, de la Guerre et de la Marine.

Deuxième section, des Finances et de l'Intérieur.

Troisième section, de la Législation.

Quatrième section, des Affaires étrangères et du commerce.

Le travail de chacune des sections est discuté par les diverses sections réunies du Grand-Conseil assemblé, qui délibère en commun.

Le Grand-Conseil se transforme en Haute Cour royale pour la connaissance et le jugement, 1° des Délits personnels qui pourraient être commis par des Membres de la Famille royale, par les Grands Dignitaires du Royaume, et généralement la Noblesse, selon la gravité du cas ; 2° des Crimes, Attentats et Complots contre la sûreté du Royaume, la personne du Roi, de la Reine et du Prince Royal ; 3° des Délits et Responsabilité d'office qui pourraient être commis par les Ministres et autres grands Fonctionnaires publics, chargés d'une partie de l'Administration publique ; 4° des Prévarications et Abus

de pouvoirs par les grands Fonctionnaires ; 5° du fait de désobéissance des Généraux de terre et de mer, qui contreviennent à leurs ordres et instructions ; 6° des Dénonciations pour cause de détention arbitraire, qui pourraient être commis par des Grands du Royaume ; 7° de la révision, cassation ou confirmation des Jugemens de la Cour Souveraine, lorsque Sa Majesté croit devoir le faire ; 8° des Forfaitures ou prises à parties qui peuvent être encourues par la Cour Souveraine ou par des membres de ladite cour.

Lorsque le Grand-Conseil est constitué en Haute Cour royale, pour la connaissance et le jugement d'un des délits ci-dessus désignés, ladite cour ne pourra juger à moins de quinze membres ; quatre, sur la totalité, peuvent être récusés, sans motifs déterminés, par l'Accusé.

Le Président de la Haute Cour royale ne peut jamais être récusé ; cependant, pour des causes légitimes, il peut s'abstenir ; dans ce cas, Sa Majesté en désigne un autre.

Le Procureur Général fait les poursuites près la Haute Cour royale, et donne ses conclusions comme partie publique, sans avoir voix délibérative ; à son défaut, l'Avocat Général le remplace.

Le Président de la Haute Cour royale choisit un greffier parmi les membres de ladite cour.

La Haute Cour ne peut prononcer que des peines portées par le Code pénal militaire ou par les Lois du Royaume.

Lorsqu'elle acquitte, elle peut mettre ceux qui sont absous sous la surveillance ou à la disposition de la haute police du Royaume, pour le temps qu'elle détermine.

Les Arrêts de la Haute Cour sont motivés ; ils contiennent le texte de la Loi, et sont signés des Membres qui les ont rendus.

Tous les Arrêts de la Haute Cour royale sont soumis à l'approbation du Roi.

CONSEILLERS D'ÉTAT.

S. A. R. Monseigneur le prince Noële, C. C.
S. A. R. Monseigneur le prince Jean, G. C.
S. A. S. Monseigneur le prince du Limbé, G. C.
S. G. Monseigneur le duc de Fort-Royal, marquis de l'Avalasse, G. C.
S. G. Monseigneur le duc de Plaisance, G. C.
S. G. Monseigneur le duc de l'Artibonite, G. C.
S. G. Monseigneur le duc de l'Avancé, C. D.
Leurs Excellences Messieurs les Ministres.
S. Ex. M. le comte de Valière, C. D.
S. Ex. M. le comte de Laxavon, C. D.
S. Ex. M. le comte d'Ennery, C. D.
S. Ex. M. le comte de Cahos, C. D.
S. Ex. M. le comte du Gros Morne, C. D.
S. Ex. M. le comte de Léogane, C. D.
S. Ex. M. le comte de Mont-Rouis, C. D.
M. le baron de Chevallier, C.
M. de Frégis, C.
M. de Jean Joseph, C.

SECTION II.

Conseil Privé du Roi.

S. Eminent. et Révér. Monseigneur le duc de l'Anse.
S. Ex. M. le comte de Terre-Neuve
S. Ex. M. le comte de Limonade, C. D.
S. Ex. M. le comte de Saint-Louis, C. D.
S. G. Monseigneur le duc de la Marmelade, C. D.
S. G. Monseigneur le duc du Dondon, C. D.
S. Ex. M. le comte de la Taste.
S. Ex. M. le comte d'Ouanaminthe, C. D.
S. Ex. M. le comte du Terrier-Rouge, C. D.
M. le baron de Louis Dessalines, C.
M. le baron de Dupuy, C.
M. le baron de Faraud, C.
M. le baron de Vastey, C.
M. le baron des Bois.

CHAPITRE VI.

Ordre Royal et Militaire de Saint HENRY, *créé le 26 Avril* 1811.

L'Ordre royal et militaire de Saint Henry est composé du Roi, en qualité de Chef Souverain, Grand Maître et Fondateur, du Prince Royal, et autres Fils du Roi, de seize Grands Croix, de trente-deux Commandeurs, du nombre de Chevaliers que Sa Majesté juge à propos d'y admettre, d'un Trésorier, un Greffier et un Huissier, qui sont pris parmi les Chevaliers.

La Croix de Saint Henry est d'or, émaillée d'azur, à six rayons doubles, sur laquelle il y a d'un côté l'image de Saint Henry, avec ces mots autour : *Henry Fondateur*, 1811, et de l'autre, une couronne de lauriers, avec une étoile, et la devise : *Prix de la Valeur*. Les Grands Croix la portent attachée à un ruban moiré, de couleur noire, qu'ils mettent en écharpe, de droite à gauche, et ils la portent aussi en broderie d'or sur l'habit, au côté gauche; les Commandeurs la portent attachée à un ruban moiré rouge, en écharpe, de gauche à droite; mais sans que la Croix puisse être brodée sur l'habit; et quant aux Chevaliers, ils la portent attachée à la boutonnière de l'habit, avec un petit ruban moiré, de 18 lignes de largeur, aux couleurs d'Hayti.

Le Roi, le Prince Royal, et autres Fils du Roi, seuls portent indistinctement la Croix, soit en collier, soit en écharpe, soit à la boutonnière de leurs habits.

L'Ordre est doté de 300,000 livres de rente par année, savoir; 56,000 livres aux seize Grands Croix, à raison de 3,500 liv. chacun; 80,000 livres à trente-deux Commandeurs, à raison de 2,500 liv. chaque, et 150,000 liv. à deux cens cinquante Chevaliers, à raison de 600 livres chacun; 2,500 livres au Trésorier; 2,000 liv. au Greffier, et 1,500 livres à l'Huissier, pour leurs appointemens, frais de comptes, registres, etc. et les 8,000 l. restantes, pour la fabrication des Croix et autres dépenses qui ne peuvent être faites que par ordre du Roi.

LE ROI,

Chef Souverain, Grand Maître et Fondateur;

S. A. R. Monseigneur LE PRINCE ROYAL.

Promotion du 1er Mai 1811, an huit.

GRANDS CROIX.

S. A. R. Monseigneur le prince Noële.
S. A. R. Monseigneur le prince Jean.
S. A. S. Monseigneur le prince du Limbé.
S. G. Mgr le duc de Fort-Royal, marquis de l'Avalasse.
S. G. Monseigneur le duc de Plaisance.
S. G. Monseigneur le duc de l'Artibonite.

Promotion du 9 Janvier 1814, an onze.

S. A. S. Monseigneur le prince Eugène, duc du Môle.

Promotion du 1er Mai 1811, an huit.

COMMANDEURS.

S. G. Monseigneur le duc de la Marmelade.
S. Ex. M. le comte de Jérémie.
S. Ex. M. le comte de Laxavon.
S. Ex. M. le comte d'Ennery.
S. G. Monseigneur le duc du Dondon.
S. Ex. M. le comte de Cahos.
S. Ex. M. le comte de Limonade.
S. Ex. M. le comte du Trou.
S. Ex. M. le comte de Terrier-Rouge.
S. G. Monseigneur le duc de l'Avancé.
S. Ex. M. le comte de Saint-Louis.
S. Ex. M. le comte du Gros-Morne.
S. Ex. M. le comte de Léogane.
S. Ex. M. le comte de la Presqu'Isle.
S. Ex. M. le comte de Richeplaine.
S. Ex. M. le comte d'Ouanaminthe.

Promotion du 10 *Juillet* 1812, *an neuf.*

S. Ex. M. le comte de Mont-Rouïs.

Promotion du 8 *Mars* 1814, *an onze.*

S. Ex. M. le comte de Valière.

Promotion du 1^er^ *Mai* 1811, *an huit.*

CHEVALIERS

M. le baron de Thabares
M. le baron de Henry Proix.
M. le baron de Chevallier.
M. le baron de Raymond.
M. le baron de Dessalines.
M. le baron de Sicard.
M. le baron de Dossou.
M. le baron de Ferrier, *greffier.*
M. le baron de Cadet Antoine.
M. le baron de Bastien Fabien.
M. le baron de Pierre Poux.
M. le baron de Célestin Cap.
M. le baron de Jean-Charles Charlot.
M. le baron de Bottex.
M. le baron de Léo.
M. le baron de Monpoint.
M. le baron de Joseph Jérôme.
M. le baron de Barthélemy Choisy.
M. le baron de Bazile Saillant.
M. le baron de Farand.
M. le baron de Dupuy.
M. le baron de Charrier.

Messieurs,

le chevalier de Lacroix.
le baron de Lucas.
le baron de Théophile.
de Pierre Fidèle.
d'Honoré Samson.
d'Appollon.
de Laurent Désir.
le chevalier de P. Blaise.
le chevalier de Leconte.
le ch^r de Dézormes, *huissier*.
le ch^r de Prézeau, *trésorier*.
le chevalier de C. Pétigny.
d'André Lejeune.
de Pierre Jumeau.
de Jean-François David.
de Fidèle François.
de Prophète Daniel.
de Sainte Fleur.
de Pierre Marc.
de Nord Alexis.
de Joseph Belair.
de Pierre Sans-Soucy.
de César Mineur.
de Pierre Hardy.
d'Antoine Paul.
de Diacoué.
de Jean Laurent.
de Maximilien Ablein.
de Saint-Louis Alexandre.
de Charles Prophile.
de Pierre Charles.
d'Honoré André.
de Pierrette Gourgue.
de Joseph Titon.
de Pierre Pirame.
de Jean Joseph.
de Jean Cézaire.
de Lubin Domage.
de Julien Pierre.
de Pierre-Louis Michaux.
de Jean Baptiste.
de Damis Alexandre.
de Joseph-Paul Benoit.
de Joseph Vincent.
d'Alexandre Dubourg.
d'Etienne Colas.
de Pierre Désobly.
de Paul fils.
de René Semblé.
de Paul Jérôme.
de Janvier Folin.
d'Etienne Georges.
de Janite Jacques.
de Toussaint Gabriel.
de J. P. Jean-Baptiste.
de Silvain Pierre.
de Georges Pavie.
de Pierre Antoine.
de Jacques François.
de Jacques-Antoine Marc.

de Noël Louis.
le chevalier de Leveillés.
le chevalier de Félix.
de Charlemagne.
de Joseph Villarceaux.
de Pierre Labarrière.
de Bonhomme Bayne.
de J. F. Champin.
de Manuel.
le baron d'Atis Richer.
de J. L. Grandmaison.
de Dagobert.
de Louis Poux.
d'Etienne Bazile.
de Dominique Toussaint.
de Apollon.
de Pierre François.
de Frégis.
de Pierre Guillemotte.
de Corasmin.
de Louis Paul.
de Hobau.
de Frontis.

Promotion du 3 Mars 1814, *an onze.*

Messieurs,

de Jean-Jacques Adonis.
d'Augustin Michaux.
d'Edouard Michaux.
de Henry.
de Diane.
de Jean-Louis Bélantrier.

Promotion du 28 Octobre 1815, *an douze.*

Messieurs,

le baron de Vastey.
le baron de Jh Dessalines.
le baron de Belliard.
de Saint-Louis Guillaume.
de Mars.
d'Etienne Bordeau.
de Michel Louis.
de Joseph Léonel.
de Lubin Philippeau.
de Mouscardy.
de Calixte Augustin.
de Rénac.
de Christophe.
de Pierre Titus.
de Bien-Aimé Guillaume.
de Néré Martial.
de Guillaume Baptiste.
d'Isidor Blaise.
de Jean Jonasse.
de Candiau Sans-Souci.

de Janvier.
de Charlot Bernard.
de Jean-François.
de Maret.
de Célestin Michel.
de Joachim Nicolas.
de Sévère François.
de Jean-Baptiste Adrien.
de Charles Boreaux.
de Pierre-Paul Colin.
de Pierre-Jean-Baptiste.
de Charles Philippe.
de Pierre Louis Bigaille.
de Joseph Pérotte.
de Michel Lafleur.
de Voltaire.
d'Eustache Damalé.
de Dénis Luc.
de René Mercure.
d'Abrican Phaëton.
de Félix Alexandre.
de Jean-Pierre Colin.
de Pierre-Louis Dauphin.
de Jean-Baptiste Lafrance.
de Pierre Syndic.
de Stanislas.
de Benoît Rau.
d'Eugène.
de Yacinthe.
de Dominique André.
de Choisy.
de Mornes jeune.

de Jacques Bigaille.
de Pierre Célestin.
de Vincent Louis.
de Ignace.
de Lubin.
de Joseph Janitte.
d'Olivier Pompé.
de Jean Ulisse.
d'Etienne Guillaume
de Crépin Toussaint.
de Guillaume Laffricain.
de Noël Adonis.
de Prophète Augustin.
de Michel Auguste.
de Pierre Adam.
de Dossou.
de Jean René.
de Jean Cochet.
d'Etienne Gilot.
de Bouqueman.
de Julien Gillot.
de Lubin.
de Laffricain.
de Jean Chevrau.
de Jean-Joseph Félix.
de Casimir Noël.
de Jean-Charles Duhard.
de Jean-Baptiste Cézard.
de Jean-François Codiau.
de Jupiter.
de Goimbert.
de Major Chulot.

CHAPITRE VII.

Secrétairerie d'Etat, Chancellerie du Roi, Départemens ministériels et Département du Grand Amiral.

SECTION PREMIÈRE.

Secrétairerie d'Etat et Ministère des Affaires étrangères.

S. Ex. Mr le comte DE LIMONADE, L. G., C. D. ✠, Secrétaire d'Etat, Ministre des Affaires étrangères.

Le travail habituel avec le Roi, pour tout ce qui a rapport au service de Sa Majesté, la rédaction, l'impression, l'enregistrement et l'envoi aux Ministres, des Edits, Ordonnances, Réglemens, Instructions, Proclamations, etc. concernans les divers ministères, la correspondance avec les Ministres pour les besoins du service de S. M.

Le dépôt, la garde des archives, des sceaux du Royaume, et des sceaux des Ordres créés et à créer par le Roi, le contre-seing et le scel des Edits, Ordonnances, Réglemens, Proclamations du Roi, Lettres patentes, Brevets, Provisions, etc.

Le maintien et l'exécution des Traités, Manifestes, Déclarations, Conventions et Réglemens de Politique et de Commerce, la Correspondance avec les Ambassadeurs, Ministres résidens, Agens diplomatiques et commerciaux, soit des Puissances étrangères auprès du Roi, soit de Sa Majesté près les Puissances étrangères; le traitement des Employés du Département et des Agens politiques et consulaires, des frais du voyage et de résidence; du Dépôt des mémoires, manuscrits, livres, cartes géographiques,

de la démarcation des limites ; du contentieux politique des prises, de l'expédition des passeports à l'étranger, de toutes les affaires particulières qui intéressent les haytiens chez l'étranger.

Employés.

M. Charlemagne.
M. Arsène.
M. Armand.

SECTION II.

Chancellerie du Roi.

N . . . . . chancelier.

La tenue des actes de naissance, mariage, décès, et tous autres actes des membres de la Famille Royale, la garde et le dépôt des archives de la Famille Royale, des Domaines particuliers de Sa Majesté et de ceux des membres de la Famille Royale, et le sceau du Roi, qu'il appose au bas des actes particuliers de Sa Majesté ; la convocation, en vertu d'ordre du Roi, des diverses Autorités du Royaume, lorque Sa Majesté tient ses lits de justice ; et là, il a la transmission des volontés du Roi. Au lit de justice, la place du Chancelier est à gauche, aux dernières marches du trône, à portée de la voix de Sa Majesté, et dans les marches et cérémonies publiques, à gauche, derrière le colonel des gardes.

Le Chancelier scelle toutes les lettres de justice et de grâce, commutation de peines, tant pour les affaires pendantes que pour les Cours et autres Juridictions royales, et en fait l'envoi au Ministre de la Justice.

En cas d'absence, de maladie, ou autres de la part du Ministre de la Justice, le Chancelier du Roi remplit provisoirement ses attributions, jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné par Sa Majesté.

Employé à la Chancellerie.

M. Euon, chauffe-cire.

SECTION III.

Département de la Guerre et de la Marine.

S. A. S. Mr le prince DU LIMBÉ, G. M. D. G. C. ✠, Ministre de la Guerre et de la Marine.

La levée, l'organisation, l'habillement et équipement des troupes de terre et de mer, l'inspection, la surveillance, la discipline, la police, le mouvement des armées, les plans de campagne, et tous autres relatifs, tant à la perfection de la tactique militaire, qu'à l'amélioration et à la conservation des armes de toute espèce, la disposition, l'ordonnance, et le transport des trains et pièces d'artillerie, et de toutes sortes de munitions de guerre et de bouche, pour les armées en marche ou en présence de l'ennemi, le plan général de défense du Royaume, le personnel et le matériel de l'artillerie et du génie, les fortifications des places de guerre et de leur approvisionnement, les arsenaux, la confection des poudres et salpêtres, les maréchaussées du Royaume, les hôpitaux militaires, la police de l'école royale militaire, dont il est le gouverneur, les emplois et les récompenses militaires, la solde des troupes, traitemens extraordinaires et indemnités, les rétraites, l'admission dans les corps de vétérans et d'invalides; il pose la première pierre des places fortes dont la construction est ordonnée.

Lorsque le Roi ne remet pas en personne les drapeaux aux régimens de l'armée, le Ministre les leur remet au nom de Sa Majesté.

Lorsqu'un Général d'armée est prévenu d'un délit spécifié au Code pénal militaire, le Ministre de la Guerre peut présider le conseil de guerre qui doit juger.

La présentation des Grands Maréchaux d'Hayti, des Officiers généraux et des Colonels de toutes les armes, au serment qu'ils prêtent entre les mains du Roi.

La réception du serment des Lieutenans Colonels, Capitaines, Lieutenans et Sous-Lieutenans de toutes armes,

L'installation des Grands Maréchaux d'Hayti.

La présentation des Officiers généraux, des Colonels et Lieutenans Colonels de toutes armes, lorsqu'ils sont admis à l'audience du Roi.

La rédaction, l'impression, et l'envoi aux Autorités militaires, des ordres généraux de l'armée.

Secrétariat général du Ministère.

M. le baron de Dessalines, C. ✠, major général des armées du Roi, secrétaire général.

SECTION IV.

Département des Finances et de l'Intérieur.

S. Ex. Mr le comte DE LA TASTE, Ministre des Finances et de l'Intérieur.

La proposition et l'exécution des Edits, Ordonnances et Réglemens royaux, sur l'assiette, la répartition et recouvrement des impositions, la proposition aux places d'Intendans, de Contrôleurs, Directeurs des Domaines et des Douanes, des Trésoriers de Provinces, du cadastre, de la direction des postes aux lettres et aux chevaux, de l'administration des monnaies, des forêts, de l'enregistrement des Domaines publics, soit pour la conservation, soit pour la vente, la régie des droits d'importation, d'exportation, d'octrois, etc. la régie des salines du Royaume, les habitations, baux, régies et entreprises qui donnent un produit au trésor du Roi, les demandes relatives à la résiliation et à la validité des baux à fermes, du payement des loyers et fermages, de la levée des séquestres mis sur les biens pour cause d'émigration, l'expédition des ordonnances pour le payement des pensions civiles et ecclésiastiques, la formation du budget général des recettes et dépenses de chaque année, des instructions qui règlent la comptabilité du Trésorier général et des Trésoriers particuliers, la surveillance et le contrôle du versement des fonds dans la caisse générale du Roi, à la

citadelle Henry, ou dans les caisses extérieures ; du mouvement des fonds combinés avec les dépenses de l'État, de l'ordre des poursuites pour les recouvremens des débets, de la vente des biens du Royaume, et du recouvrement de leurs produits, l'organisation des prisons, maisons d'arrêts, de justice, de réclusion, des hôpitaux civils, établissemens de bienfaisances, la confection, alignemens pour la plantation et entretien des routes, de la confection des ports marchands, ponts, digues, levées, écluses, canaux ; etc. autres travaux publics, des phares, des ports de commerce, des mines et carrières, de la navigation intérieure, du flottage, halage, des progrès de l'agriculture et du commerce, des haras, dépôts d'étalons, pépinières et bergeries, des desséchemens et défrichemens des marais, de l'industrie, des arts, des fabriques, des manufactures, des primes et encouragemens, des mesures de salubrité, de l'instruction publique, de la haute surveillance des professeurs, instituteurs, soldés par le Gouvernement, et ceux particuliers, des musées, des fêtes publiques, de l'autorisation et de la surveillance, des poids et mesures, de la formation des tableaux de population, d'économie politique et de statistique des produits territoriaux, des produits des pêches sur les côtes, grandes pêches maritimes et de la balance du commerce, des sociétés savantes, des dépôts littéraires et des archives.

Secrétariat général du Ministère.

M. le baron de Charrier, C. ✠, secrétaire général.
M. David, chef de bureau de la 1ère section.
M. Terçon, *idem*, de la 2e section.

SECTION V.

Département de la Justice.

S. Ex. Mr le comte de TERRE-NEUVE, Ministre de la Justice.

La promulgation des Lois, l'organisation des Cours de Justice, Sénéchaussées et Amirautés du Royaume, la correspondance habituelle avec ces Cours, Procureur général, Avocat général et Procureurs du Roi, Sénéchaussées, et pour tout ce qui a rapport à l'administration de la justice, soit au civil, soit au criminel, le régime du notariat et le travail relatif à la nomination des Notaires, la réception des mémoires, procédures et jugemens qui lui sont adressés pour la sollicitation de la convocation de la Haute Cour royale, le rapport des recours en grâce, et l'envoi aux Tribunaux des Lettres de grâces et de commutation de peine, les rapports sur les questions qui exigent l'interprétation des Lois, et sur les affaires de nature à être renvoyées au Grand-Conseil d'Etat, le compte à rendre au Roi des observations recueillies sur les diverses parties de la Législation, sur les abus qui se seraient introduits dans l'exercice de la justice, sur la discipline des Cours de Justice, Amirautés et Sénéchaussées, l'impression et l'envoi des Edits, Ordonnances, Règlemens, Proclamations, Jugemens, aux Autorités du Royaume.

SECTION VI.

Département du Grand Amiral.

S. A. R. Monseigneur le prince JEAN, G. C. ✠, Grand Amiral.

Le compte annuel à rendre au Roi, de l'état des constructions navales, des arsenaux, des approvisionnemens; la direction des forces navales et expéditions maritimes, la transmission des ordres et instructions aux Vices-Amiraux, Contre-Amiraux, la désignation des signaux de reconnaissance, l'ordre sur tout ce qui a rapport à l'administration des ports, aux approvisionnemens, aux magasins et chantiers destinés au service de la marine, à la construction, réparation, entretien et armement des vaisseaux, navires et bâtimens de mer, la livraison des lettres de marque, la comptabilité générale de la marine, le dépôt des Lois, Edits et Ordonnances, anciennes et nouvelles, Règlemens, Instructions, le dépôt des archives de la marine, les cartes, plans, vues des côtes, etc. la connaissance des bris, naufrages, droits de sauvetage, etc.

Lorsqu'un Amiral, Vice-Amiral, Contre-Amiral, commandant en chef une armée navale, est prévenu d'un délit spécifié au Code pénal, le Grand Amiral peut présider la Cour martiale qui doit juger; la présentation des Amiraux, Vices-Amiraux, Contre-Amiraux, Chefs de division, Capitaines de vaisseaux, au serment qu'ils prêtent entre les mains du Roi; la réception du serment des Capitaines de frégates, Lieutenans de vaisseaux et Enseignes; la présentation des Amiraux, des Vices-Amiraux et des Contre-Amiraux, Capitaines de vaisseaux et de frégates, lorsqu'ils sont admis à l'audience du Roi; la direction des constructions ordonnées par le Roi, les refontes, radoubs, entretiens des bâtimens et machines flottantes, les armemens et désarmemens, la direction du service sur les batteries affectées à la marine, les travaux des bâtimens civils, des cons-

tructions, réparations et entretiens d'édifices, des magasins, quais, cales, jetées, des travaux des ports de commerce, des approvisionnemens en marchandises et munitions navales de toute espèce, en vertu d'ordre du Roi, la surveillance sur leur consommation, l'administration des vivres de la marine, le martelage et l'exploitation des bois nécessaires à la marine, des manufactures des toiles à voiles, de la correspondance avec les Autorités civiles et militaires, et les Fournisseurs et Entrepreneurs, relativement aux approvisionnemens, la police de la navigation et des ports de commerce, du contrôle des équipages, de la surveillance des phares, des commissions de conducteurs de prises, des embargos, des mouvemens des bâtimens neutres, des Capitaines de commerce, maîtres au petit cabotage et pilotes côtiers, des Capitaines de ports, de l'inscription maritime, des levées et conduites des gens de mer et ouvriers, de leur police et discipline, des renseignemens et demandes relatifs à l'embarquement des marins sur les bâtimens du Roi, des certificats d'activité de service, de la répartition des prises, de la surveillance des caisses de gens de mer, du payement des salaires, parts de prises et gratifications dues aux marins, de la correspondance sur tous ces objets, des Officiers de santé de la marine, etc.

Le Grand Amiral correspond avec les ministres pour tout ce qui a rapport à son service.

Secrétariat général du Département du Grand Amiral.

M. le baron de Cadet Antoine, C. ✠, chef de division de marine, secrétaire général.

CHAPITRE VIII.

Du Clergé.

La Religion catholique, apostolique et romaine, est la seule reconnue et publiquement exercée à Hayti.

Le Roi, à son avénement au trône, voulant assurer à son peuple une perpétuelle administration des sacremens, et le faire jouir de tous les avantages de la religion, a érigé, par son Edit du 7 Avril 1811, un Siége Archiépiscopal dans la Capitale, et des Siéges Episcopaux dans les principales Villes du Royaume.

Chaque Evêché a un Chapitre et un Séminaire.

L'Archevêché, outre son Chapitre métropolitain et son Séminaire, a aussi un Collége. Des revenus sont assignés pour l'entretien du Culte, la dotation des Chapitres, Séminaires et Colléges.

Il y a dans le Royaume cinquante Paroisses à desservir.

Archevêché.

Son Eminentissime et Révérendissime Monseigneur le duc DE L'ANSE, Archevêque d'Hayti, grand aumônier du Roi.

Vicaire.

M. Jean de Dieu Gonzalès, aumônier de la Reine.

CHAPITRE IX.

Organisation Militaire du Royaume.

SECTION PREMIÈRE.

Etat Major Général de l'Armée.

LE PRINCE ROYAL, Généralissime.

GRANDS MARÉCHAUX D'HAYTI.

S. A. R. Monseigneur le prince Noële, G. C.
S. A. S. Monseigneur le prince du Limbé, G. C.
S. G. Monseigneur le duc de Fort-Royal, marquis de l'Avalasse, G. C.
S. G. Monseigneur le duc de Plaisance, G. C.
S. G. Monseigneur le duc de l'Artibonite, G. C.
S. A. S. Mgr le prince Eugène, duc du Môle, G. C.

LIEUTENANS GÉNÉRAUX.

S. Ex. M. le comte de Valière, C. D.
S. G. Monseigneur le duc de l'Avancé, C. D.
S. G. Monseigneur le duc de la Marmelade, C. D.
S. G. Monseigneur le duc du Dondon, C. D.
S. Ex. M. le comte d'Ouanaminthe, C. D.,
S. Ex. M. le comte de Laxavon, C. D.
S. Ex. M. le comte d'Ennery, C. D.
S. Ex. M. le comte de Limonade, C. D.
S. Ex. M. le comte de Saint-Louis, C. D.

S.

Maréchaux de Camp.

S. Ex. M. le comte de Jérémie, C. D.
S. Ex. M. le comte du Trou, C. D.
S. Ex. M. le comte du Terrier-Rouge, C. D.
S. Ex. M. le comte du Gros Morne, C. D.
S. Ex. M. le comte de Richeplaine, C. D.
S. Ex. M. le comte du Mont-Rouis, C. D.
M. le baron de Joseph Jérôme, C.
M. le baron de Barthélemy Choisy, C.
M. le baron de Raymond, C.
M. le baron de Faraud, C.
M. le baron de Chevallier, C.
M. de Frégis, C.
M. de Jean Joseph, C.

Majors Généraux des Armées.

M. le baron de Thabares, C.
M. le baron de Proix, C.
M. le baron de Dessalines, C.
M. le baron de Sicard, C.
M. le baron de Dossou, C.
M. le baron de Ferrier, C.
M. le baron de Cap, C.
M. de Saint-Louis Guillaume, C.

SECTION II.

Divisions Militaires et Arrondissemens, leurs Commandans, Gouverneurs des Places, Citadelles et Forteresses, Lieutenans de Roi, et Officiers de Royal Dahomets des Paroisses.

PROVINCE DU NORD.

Gouvernement Royal de Sans-Souci.

Sa Grâce Monseigneur le duc de Fort-Royal, marquis de l'Avalasse, G. M. D., G. C. ✠, gouverneur.

Gouvernement de la Capitale et Banlieue.

Par une disposition particulière de Sa Majesté, le gouvernement de la capitale n'est point sous le commandement du commandant de la première division.

Le Gouverneur rend compte directement au Roi.

Sa Grâce Monseigneur le duc de la Marmelade, L. G., C. D. ✠, gouverneur.

Adjudans d'Armes, Messieurs,

de Laurent Désir, colonel, C. ✠.
de Jean-Baptiste, lieutenant colonel, C. ✠.
de Michel Auguste, *idem*, C. ✠.
Saint Surin, capitaine.
Jean-Pierre, lieutenant.

Parc d'Artillerie de l'Arsenal.

M. de Manuel, lieutenant colonel, C. ✠, commandant.

Fort Picolet.

M. Benjamin Janot, lieutenant colonel, commandant.

Fort Saint-Joseph.

N — — — — — — — — — — — — commandant.

Port Haytien.

M. d'Alexandre, lieutenant colonel, C. ✠, commandant.

Bande du Nord.

M. de Pierre Adams, lieut. col., C. ✠, commandant.

Gouvernement de la Citadelle HENRY.

Par une disposition particulière de Sa Majesté, le gouvernement de la Citadelle Henry n'est point sous le commandement de la première division.

Le Gouverneur rend compte directement au Roi.

M. le baron de Raymond, M. D. C., C. ✠, sous-gouv.
M. d'Olivier, lieut. col., C. ✠, commandant d'armes.
M. Charles Alexis, secrétaire général.
M. P. Michel, lieutenant d'artillerie, garde-magasin.

Première Division du Nord.

Grande-Rivière, chef-lieu.

La première division du Nord est divisée en deux arrondissemens, dont les paroisses sont ci-après désignées dans leur arrondissement.

S. G. Mgr le duc de Fort-Royal, marquis de l'Avalasse, G. M. D., G. C. ✠, commandant.

Premier Arrondissement.

Grande-Rivière, chef-lieu.

Le premier arrondissement est composé des paroisses de Sans-Souci, Quartier-Morin, Limonade, Grande-Rivière, Sainte-Suzanne, Dondon et Marmelade.

Lieutenant de Roi à Sans-Souci.

M. de Louis Poux, colonel, C. ✠.

Adjudant d'Armes, Messieurs,

de Dominique Toussaint, colonel, C. ✠.
de Cézard Mineur, lieutenant colonel, C. ✠.
Bavard, lieutenant col.
François Zéphir, *idem.*
Charlot, lieutenant.
Constantin, sous-lieut.

Officiers de Royal Dahomets, Messieurs,

de Jupiter, capit., C. ✠; Joachim, lieut; Jeudi, sous-l.

Lieutenant de Roi au Quartier-Morin.

M. Jean-Jacques Jonquilles, capitaine.

Officiers de Royal Dahomets, Messieurs,

Simon, capitaine; J. B. Couacou, lieut., Paul, sous-lieut.

Commandement de Limonade et son Arrondissement.

M. le baron de J. Jérôme, M. D. C., C. ✠, commandant.

Lieutenant de Roi.

M. d'Etienne Bazile, lieutenant colonel, C. ✠.

Officiers de Royal Dahomets, Messieurs,

Barnabé, capit.; Denis lieut.; Mathurin Etienne, sous-l.

Lieutenant de Roi à la Grande-Rivière.

N — — — — — — — — — — — — —

Officiers de Royal Dahomets, Messieurs,

Jean-Baptiste Mars, capitaine; Joseph Augustin, lieutenant; Jean-Baptiste André, sous-lieutenant.

Lieutenant de Roi à Sainte-Suzanne.

M. de Guillemotte, lieutenant colonel, C. ✠.

Officiers de Royal Dahomets, Messieurs,

Jean-Baptiste, capitaine; Pierre Pompé, lieutenant; Augustin Lerat, sous-lieutenant.

Commandement du Dondon, de la Marmelade et de Saint-Raphaël.

Son Excellence M. le comte du Trou, M. D. C., C. D. ✠, commandant.

Lieutenant de Roi au Dondon.

M. de Noël Ladouis, lieutenant colonel, C. ✠.

Officiers de Royal Dahomets, Messieurs,

Louis Jacob, capitaine; Alexandre Dastugue, lieutenant; Cézard, sous-lieutenant.

Commandant d'Armes à Saint-Raphaël, Messieurs,

Jean-Pierre Laurent, capitaine au 2ème bataillon du régiment du Dondon.

Baptiste Dumeny, capitaine, adjudant d'armes.

Martin Hippolite, lieutenant de Royal Dahomet.

Commandant d'Armes au Sourde.

M. de Jean Cochet, capitaine au 3ème bataillon du régiment de la Grande-Rivière, C. ✠.

Lieutenant de Roi à la Marmelade.

M. de Guillaume Laffricain, lieutenant colonel, C. ✠.

M. François Augustin, capitaine, adjudant d'armes.

Officiers de Royal Dahomets, Messieurs,

Jean Etienne, capitaine; Ambroise, lieutenant; Laurent Caseneuve, sous-lieutenant.

Deuxième Arrondissement.

Fort-Royal, chef-lieu.

Le deuxième arrondissement est composé des paroisses du Fort-Royal, d'Ouanaminthe, Valière, Terrier-Rouge et le Trou.

Son Excellence M. le comte de Laxavon, L. G., C. D. ✠, commandant.

Lieutenant de Roi au Fort-Royal.

M. Boniface Buscaille, lieutenant colonel.

Lieutenant de Roi à Ouanaminthe.

M. de Dagobert, colonel, C. ✠.

Officiers de Royal Dahomets, Messieurs,

Jean-François Toussaint, capitaine ; Alexis Sibia, lieutenant ; Paul Carrier, sous-lieutenant.

Officiers de Royal Dahomets à l'Acul des Pins, MM.

de Jean-François Codiau, capitaine, C. ✠ ; Adrien Laurent, lieutenant ; Pèdre, sous-lieutenant.

Lieutenant de Roi à Valière.

M. de Pierre Apollon, colonel, C. ✠.

Officiers de Royal Dahomets, Messieurs,

Antoine Gaou, capitaine ; Benoit, lieutenant ; Jean-Baptiste Bayard, sous-lieutenant.

Officier de Royal Dahomet à l'Acul de Samedi.

M. Ambroise Adams, lieutenant.

Lieutenant de Roi au Terrier-Rouge.

M. d'Etienne Gillot, capitaine, C. ✠.

Officiers de Royal Dahomets, Messieurs,

Jean-Baptiste Mouchinet, capitaine ; Charles Teron, lieutenant ; Etienne Colau, sous-lieutenent.

Officiers de Royal Dahomets aux Perches, Messieurs,

Jean-Baptiste Augustin, capitaine ; Felix Robert, lieut.

Fort Brave.

M. Titus Gérôme, lieutenant colonel, commandant.

Lieutenant de Roi au Trou

M. de Prophète Augustin, lieutenant colonel, C. ✠.

Officiers de Royal Dahomets, Messieurs,

Pierre Christophe, capitaine.
Henry, lieutenant.
Jean-Louis Marseille, *idem.*

Deuxième Division du Nord.

Plaisance, chef-lieu.

La deuxième division du Nord est divisée en deux arrondissemens, dont les paroisses sont ci-après désignées dans leur arrondissement.

Sa Grâce Mg^r le duc de Plaisance, G. M. D., G. C. ✠, commandant.

Premier Arrondissement.

Limbé, chef-lieu.

Le premier arrondissement est composé des paroisses de la Plaine-du-Nord, l'Acul, Limbé, Plaisance, Port-Margot, Borgne et Gros-Morne.

Sa grâce Monseigneur le duc du Dondon, L. G., C. D. ✠, commandant.

Lieutenant de Roi à la Plaine-du-Nord.

M. de Jean René, capitaine, C. ✠.
M. Jean-François Gilblasse, capitaine, adjudant d'armes.

Officiers de Royal Dahomets, Messieurs,

Janvier Noële, capitaine; Boiscary, lieutenant; Jean Simon, sous-lieutenant.

Lieutenant de Roi à l'Acul.

M. de Frontis, colonel, C. ✠.
M. Pierre Alexandre, lieutenant, adjudant d'armes.

Officiers de Royal Dahomets, Messieurs,

Jean-Louis Georges, capitaine; Hypolite Benoit, lieutenant; Adrien, sous-lieutenant.

Lieutenant de Roi au Limbé.

M. de Lubin, colonel, C. ✠.
M. Romain, capitaine, adjudant d'armes.
M. Hiacinthe Saint-Jean, sous-lieutenant, *idem.*

Officiers de Royal Dahomets, Messieurs,

Ambroise, cap.; Jean-Jacques, lieut.; Philipeau, sous-L.

Lieutenant de Roi à Plaisance.

M. d'André Lejeune, colonel, C. ✠.
M. Zéphirin, capitaine, adjudant d'armes.

Officiers de Royal Dahomets, Messieurs,

Figaro Saint-Jean, capitaine; Charles Michel, lieutenant; Pierre-Joseph, sous-lieutenant.

Lieutenant de Roi au Port-Margot.

M. de Jean Ulysse, lieutenant colonel, C. ✠.
M. Jean Benjamin, lieutenant, adjudant d'armes.

Officiers de Royal Dahomets, Messieurs,

Louis Germain, capitaine; Laurent Niel, lieutenant; Bazile Baptiste, sous-lieutenant.

Lieutenant de Roi au Borgne.

M. Toussaint Etienne, capitaine.
M. Pierre-Michel, capitaine, adjudant d'armes.

Officiers de Royal Dahomets, Messieurs,

Paul-Pierre, cap.; Paul-Joseph, lieut.; Pierrette, sous-L.

Lieutenant de Roi au Gros-Morne.

M. de Joseph Janite, colonel, C. ✠.
M. Pierre-Paul Jasmin, capitaine, adjudant d'armes.

Officiers de Royal Dahomets, Messieurs,

Guillaumette Cressac, capitaine; Jean-Baptiste Despiot, lieutenant; Boncœur Mercure, sous-lieutenant.

Fort de la Crête-Rouge.

M. de Corasmin, lieutenant colonel, C. ✠, commandant.

PROVINCE

Deuxième Arrondissement.

Jean-Rabel, chef-lieu.

Le deuxième arrondissement est composé des paroisses de Saint-Louis, la Tortue, Port-de-Paix, Jean-Rabel, Môle Saint-Nicolas et Bombarde.

Lieutenant de Roi à Saint-Louis du Nord.

M de Vincent Louis, colonel, C. ✠.
M. Pierre Neptune, capitaine, adjudant d'armes.

Officiers de Royal Dahomets, Messieurs,

Thimoté Pierret, capitaine; Aubrun Joseph, lieutenant; André Cordier, sous-lieutenant.

Lieutenant de Roi à la Tortue.

M. Léveillés, commandant provisoire.

Lieutenant de Roi au Port-de-Paix.

M. de Jean-Louis Grandmaison, colonel, C ✠.
M J. B. Catabois, lieutenant colonel, adjudant d'armes.
M. Mars Bienvenu, capitaine, *idem.*

Officiers de Royal Dahomets de la Montagne du Port-de-Paix, Messieurs,

Joseph Bion, commandant; Jean-Jacques Boufflet, capit.; Lolo Berger, lieut.; Jacques Vaine, sous-lieutenant.

Officiers de Royal Dahomets du Moustique, Messieurs,

Henry Evrard, lieut.; Guillaume Lanon, sous-lieuten.

Lieutenant de Roi à Jean-Rabel.

M. d'Etienne Guillaume, lieutenant colonel, C. ✠.
M. Jean-François Azaël, sous-lieut., adjudant d'armes.

Officiers de Royal Dahomets, Messieurs.,

Gervais Decamp, capitaine; Florent Pélier, lieutenant; Pierre Lamarre, sous-lieutenant.

Lieutenant de Roi au Môle Saint-Nicolas.

M. de Crepin Toussaint, lieutenant colonel, C. ✠.

Lieutenant de Roi à Bombarde.

M. de Major Chulot, capitaine, C. ✠.

Officiers de Royal Dahomets, Messieurs,

Alexandre Aubert, lieut.; Pierre Chulotte, sous-lieuten.

PROVINCE DE L'OUEST.

Première Division.

Saint-Marc, chef-lieu.

La première division de la province de l'Ouest est composée de deux arrondissemens, dont les paroisses sont ci-après désignées dans leur arrondissement.

N — commandant de la première division de l'Ouest.

Premier Arrondissement.

Petite-Rivière de l'Artibonite, chef-lieu.

Le premier arrondissement est composé des paroisses de S. Marc, Verrettes, Petite-Rivière, Mirebalais et l'Arcahaye.

Son Excellence M. le comte de Mont-Rouïs, M. D. C., C. D. ✠, commandant.

Commandement des garnisons de S. Marc et Mont Rouïs.

M. de Jean Joseph, M. D. C., C. ✠.

Lieutenant de Roi à Saint-Marc.

M. de Louis Paul, lieutenant colonel, C. ✠.
M. Jean-Baptiste Paul, sous-lieuten., adjudant d'armes.
M. Joseph Zéphir, employé à la place.

Commandant les Hauts de Saint-Marc.

M. de Jean-Joseph Félix, lieutenant colonel, C. ✠.

Officiers de Royal Dahomet au Mont-Rouïs, Messieurs

Bardotte, commandant; Jean-Jacques Tolvie, capitaine; Antoine David, lieut.; François Séguineau, sous-lieut.

Officier de Royal Dahomet au Haut de Saint-Marc.

M. Jean-Baptiste Gabriel, commandant.

Officiers de Royal Dahomets de la Montagne de Saint-Marc, Messieurs,

François Gabriel, capitaine; Gazagne Jean, lieutenant; Victor Noële, sous-lieutenant.

Lieutenant de Roi à l'Arcahaye.

M. d'Augustin Michaux, lieutenant colonel, C. ✠.
M. Célestin Pierre-Paul, lieutenant, adjudant d'armes.
M. Jean-Pierre Moreau, sous-lieutenant, *idem.*

Officiers de Royal Dahomets du Quart. du Fond Baptiste,

Messieurs,

Georges François, commandant; Joseph Augustin, cap.; François, lieutenant; Lubin Narail, sous-lieutenant.

Lieutenant de Roi à la Petite-Rivière.

M. de Jean-Charles Dubard, lieutenant colonel, C. ✠, commandant l'arrondissement de l'Artibonite.
M. Saint-Onge Pierre, capitaine, commandant d'armes à la Petite-Rivière.

Poste de la Saline.

M. de Dossou, lieutenant colonel, C. ✠, commandant.
M. Mardy, capitaine, adjudant d'armes.

Officier de Royal Dahomet du Bas de l'Artibonite.

M. de Jean Chevreau, C. ✠, commandant.

Officier de Royal Dahomet du Gros-Morne.

M. Saint-Louis Duclas, lieutenant.

Officier de Royal Dahomet du Boucan Foleur.

M. Bernard Châtelin, sous-lieutenant.

Lieutenant de Roi aux Verrettes.

N — — — — — — — — — — — —
M. Jean-François Louis, lieutenant, adjudant d'armes.

Paroisses des Verrettes.

Commandans de Royal Dahomets, Messieurs,

Lapointe Nicolas, de la première section, au bas des Verrettes; Hyacinthe Claude, de la deuxième section. de Louis Lafricain, C. ✠, de la 3ème section, au haut des Verrettes.
Lafleur Colminy, de la 4ème section; Bernard Duvergé, de la 5ème section; Thélémaque Ignace, de la sixième section de la montagne des Verrettes.

Paroisse de la Petite-Rivière de l'Artibonite.

Commandans de Royal Dahomets, Messieurs,

Antoine Douet, commandant de la première section.
Nicolas César, capitaine; Mathurin, lieutenant.
Augustin Yvon, commandant la deuxième section.
Michel Laraque, lieutenant; Bondieu Roi, sous-lieut.
Augustin Alogos, au Grand-Cahos, comd la 3ème section.
Balthazard Antoine, capitaine; Toussaint Germain, lieutenant; Dagobert Mogé, sous-lieutenant.
Charles Michel, au Petit-Cahos, commandant la 4e section.
Vital Arron, capitaine.
Noële Suzane, au bas de Cabeille, commandant provisoire de la cinquième section.
Antoine Lorie, capitaine; Jean Jérôme, lieutenant.
Dimanche Guillaume, commandant du haut de la Petite-Rivière, sixième section.
Jean-Baptiste Cavalier, capitaine; Pierre Gaspard, lieut.
Toussaint Alexandre, commandant du haut de la Petite-Rivière, septième section.
Guillaume Philippe, capit.; Guillaume Lacrète, sous-l.
Jérôme Evrard, comd à la plaine de l'Artibonite, 8e sect.
Philippe Labernière, capitaine; Janvier, lieutenant; Simon Daubeuse, sous-lieutenant.
Jean-Baptiste Pierre, comd à la Savanne Brûlée, 9e sect.
Samedi Mathieu, capitaine; Léveillés, lieutenant; Jean-Louis Modeste, sous-lieutenant.
Guillaume Bélanger, commandant à la plaine de l'Artibonite, dixième section.
Langdaux, capitaine; Pierre-Louis Carcadau, lieutenant; Achille Grassette, sous-lieutenant.
de J. B. César, C. ✠, comd au Petit-Gouffre, 11ème sect.
Jean Servain, capitaine: Colibry Jean-François, lieutenant; Baptiste Leroux, sous-lieutenant.
Joseph Latapie, comd au bas de l'Artibonite, 12ème sect.
Joseph Saint-Marc, capitaine; Ducasse, lieutenant; Laurent Audiot, sous-lieutenant.
François Labory, commandant la treizième section.
Denis Baptiste, capitaine.

Gouvernement de Dessalines.

Son Excellence M. le comte de Cahos, M. D. C., C. D. ✠, gouverneur.

M. d'Augustin Hoban, colonel, C. ✠, command. d'armes.
M. Marécage, capitaine, adjudant d'armes.

Deuxième Arrondissement.

Les Gonaïves, chef-lieu.

Le deuxième arrondissement est composé des paroisses des Gonaïves, Ennery, Saint-Michel et Terre-Neuve.

M. le baron de Barthélemy Choisy, M. D. C., C. ✠, com^d.

Lieutenant de Roi aux Gonaïves.

N — — — — — — — — — — — — —

M. Jean Jacques Faudrique, capitaine, adjudant d'armes.
M. Pierre Lafontan, lieutenant au régiment des Gonaïves, employé à la place.

Officiers de Royal Dahomets de la Plaine des Gonaïves.

M. de Cazimir Noële, C. ✠, commandant.

M. Pierre Choisi, lieutenant.

Officiers de Royal Dahomets à la Brande, Messieurs,

Janité Louis, lieutenant; Nicolas Julbin, sous-lieutenant.

Officiers de Royal Dahomets au Bassin, Messieurs,

Jean-Louis Figaro, capitaine; Jean-Baptiste Simon, lieut.

Officiers de Royal Dahomets à la Petite-Rivière, Mrs,

Joutte Alerte, capitaine; Amien Rigaud, sous-lieutenant.

Officiers de Royal Dahomets au Sourde, Messieurs,

Charles Vincent, capitaine; Michel Pégnié, sous-lieut.

Lieutenant de Roi à Ennery.

M. de Bouqueman, capitaine, C. ✠.
M. Toussaint Guillaume, sous-lieut., adjudant d'armes.

Officiers de Royal Dahomets à Ennery, Messieurs ;
Cazimir Lequoi, lieutenant ; André Dufour, sous-lieut.

Officiers de Royal Dahomets à la Grande Colline, Mrs ;
Fleury Perois, capitaine ; Jupiter Odigé, lieutenant ;
Jean-Louis Morel, sous-lieutenant.

Officiers de Royal Dahomets à la Montagne Noire, Mrs ;
Gabriel Garnier, capitaine ; Jean-Pierre, lieutenant.

Officiers de Royal Dahomets au Haut Ennery, Mrs ;
Thimoté, capitaine ; Francisque, lieutenant.

Officiers de Royal Dahomets à la Nouvelle Flandres, Mrs
Baduy, capitaine ; André Casimir, lieutenant.

Officiers de Royal Dahomets à la Belle Crête, Mrs ;
J. L. Duverny, capitaine ; Cupidon Villette, lieutenant.

Officiers de Royal Dahomets au Bas, Messieurs ;
Gabriel Dubuisson, capitaine ; Antoine Roufilier, lieut.

Commandant d'Armes à Saint-Michel.
M. Monrose, lieutenant colonel.

Officiers de Royal Dahomets à Saint-Michel, Mrs ;
Oulian, capitaine ; Jean-François Jean-Jacques, lieuten. ;
Pierre Lafleur, sous-lieutenant.

Officies de Royal Dahomets au Mamont, Messieurs ;
Noël Claude, commandant.
Azord Védrine, capit. ; Toussaint, lieut. ; Moyse, sous-l.

Officiers de Royal Dahomets à la Platana, Messieurs ;
Bertrand, capitaine ; Michel, lieutenant ; Caya, sous-l.

Commandans de Royal Dahomets au Camaille, Mrs ;
Charles Lafortune.
Quoirou, lieutenant.

Officiers de Royal Dahomets au Trou Jean-Pierre, Mrs ;
M. Pierre-Louis, capitaine.
Lageure, lieutenant ; Toussaint, sous-lieutenant.

Officiers de Royal Dahomets à la Ravine à Fourmi, Mrs ;
Gabriel Sili, lieutenant ; Dominique Latour, lieutenant ;
Noël Capette, sous-lieutenant.

Officiers de Royal Dahomets au Bas Seau et à la Lombe, Messieurs,

Jean-Jacques Rousseau, commandant.
Nicolas Ournette, capitaine de police; Banban, sous-lieut.

Officiers de Royal Dahomets à Marigadiegue, Mrs,

Philippe Gadiègue, capit.; Jean-Pierre Toquette, lieut.

Officiers de Royal Dahomets à la Lombe, Messieurs,

Augustin, capit.; Toussaint, lieut.; Laurent, sous-lieut.

Lieutenant de Roi à Terre-Neuve.

M. de Georges Ignace, colonel, C. ✠.

Officiers de Royal Dahomets à Terre-Neuve, Mrs,

Padiau, capitaine; Pierre Paul, lieut.; Jupiter, sous-l

Officiers de Royal Dahomets de la Côte du Port à Piment, Messieurs,

Jean-Baptiste, lieut.; Jean Joseph, sous-lieut., 1ère sect.
Marc Gras, capitaine; Philippe Jean-Baptiste, lieutenant;
Jean Roché, sous-lieutenant, deuxième section.
Jean Guimbé, capitaine; Jean Philippe, lieutenant; Henry Lavigne, sous-lieutenant, troisième section.

Fort Invincible.

M. Toussaint Michel, capitaine, commandant.

Deuxième Division.

Port-au-Prince, chef-lieu.

La deuxième division de l'Ouest est composée de deux arrondissemens, dont les paroisses sont ci-après désignées dans leur arrondissement.

N — — — — — — — — — — commandant,

Premier Arrondissement.

Port-au-Prince, chef-lieu.

Le premier arrondissement est composé des paroisses du Port-au-Prince, de la Croix-des-Bouquets, de Léogane, du Grand-Goave et Petit-Goave.

N — — — — — — — — — — commandant.

Lieutenant de Roi au Port-au-Prince.

N — — — — — — — — — — — — — —

Lieutenant de Roi à la Croix-des-Bouquets.

N — — — — — — — — — — — — — —

Lieutenant de Roi à Léogane.

N — — — — — — — — — — — — — —

Lieutenant de Roi au Grand-Goave.

N — — — — — — — — — — — — — —

Lieutenant de Roi au Petit-Goave.

N — — — — — — — — — — — — — —

Deuxième Arrondissement.

Jacmel, chef-lieu.

Le deuxième arrondissement est composé des paroisses de Jacmel, Baynet et Marigot.

N — — — — — — — — — — commandant.

Lieutenant de Roi à Jacmel.

N — — — — — — — — — — — — — —

Lieutenant de Roi à Baynet.

N — — — — — — — — — — — — — —

Lieutenant de Roi à Marigot.

N — — — — — — — — — — — — — —

PROVINCE DU SUD.

Première Division.

Les Cayes, chef-lieu.

La première division du Sud est composée de deux arrondissemens, dont les paroisses sont ci-après désignées dans leur arrondissement.

N — — — — — — — — — — — — commandant.

Premier Arrondissement.

Les Cayes, chef-lieu.

Le premier arrondissement est composé des paroisses des Cayes, de Torbeck, de Port-Salut, des Côteaux et de Tiburon.

N — — — — — — — — — — — — commandant.

Lieutenant de Roi aux Cayes.

N — — — — — — — — — — — — — —

Lieutenant de Roi à Torbeck.

N — — — — — — — — — — — — — —

Lieutenant de Roi au Port-Salut.

N — — — — — — — — — — — — — —

Lieutenant de Roi aux Côteaux.

N — — — — — — — — — — — — — —

Lieutenant de Roi de Tiburon.

N — — — — — — — — — — — — — —

Deuxième Arrondissement.

Acquin, chef-lieu.

Le deuxième arrondissement est composé des paroisses d'Acquin, de Cavaillon et Saint-Louis.

N — — — — — — — — — — — — commandant.

Lieutenant de Roi à Acquin.

N — — — — — — — — — — — — — —

Lieutenant de Roi à Cavaillon.

N — — — — — — — — — — — — — —

Lieutenant de Roi à Saint-Louis.

N — — — — — — — — — — — — — —

Deuxième Division.

Jérémie, chef-lieu.

La deuxième division du Sud est composée de deux arrondissemens, dont les paroisses sont ci-après désignées dans leur arrondissement.

S. E. M^r le comte de Jérémie, M. D. C., C. ✠, commandant.

Premier Arrondissement.

Jérémie, chef-lieu.

Le premier arrondissement est composé des paroisses de Jérémie, de Corail, des Abricots, du Cap-Dalmarie et l'Anse Dénau.

N — — — — — — — — — — — — commandant.

Lieutenant de Roi à Jérémie.

N — — — — — — — — — — — — — —

Lieutenant de Roi au Corail.

N — — — — — — — — — — — — — —

Lieutenant de Roi aux Abricots.

N — — — — — — — — — — — — — —

Lieutenant de Roi au Cap-Dalmarie.

N — — — — — — — — — — — — — —

Lieutenant de Roi à l'Anse Dénau.

N — — — — — — — — — — — — — —

SECTION III.

Inspection générale des Troupes.

Il y a pour le Royaume un inspecteur général aux revues.
Un sous-inspecteur général aux revues.
Un inspecteur aux revues par province.
Un sous-inspecteur aux revues par division.

L'inspecteur général aux revues est chargé de l'inspection générale des Troupes de toutes armes, la confection des revues, l'établissement des feuilles de solde et de prêt, la discipline, la police des armées, le dépôt et la tenue des contrôles nominatifs des officiers, sous-officiers et soldats, les états d'habillemens, armemens et équipemens, et la comptabilité générale des corps de toutes armes, l'inspection des hôpitaux militaires, la surveillance et le maintien des lois et ordonnances militaires.

L'inspecteur général aux revues rend compte directement au Roi pour tout ce qui a rapport à son service.

Sa Grâce Mgr le duc de l'Artibonite, G. M. D., G. C. ✠, inspecteur général aux revues.

M. de Michel Louis, inspecteur aux revues de la province du Nord, C. ✠.

Secrétariat général de l'Inspecteur général aux revues.

M. Florent Dominique, inspecteur aux revues de la province de l'Ouest, secrétaire général.

M. Réné Roque fils, inspecteur aux revues de la province du Sud.

SECTION IV.

Direction générale d'Artillerie.

Le directeur général d'artillerie est chargé de la construction et fabrication des bouches à feu, armes, machines, de guerre, projectiles, poudres, salpêtres, munitions et attirails de toute espèce, l'armement et l'approvisionnement des places et des côtes, la surveillance des arsenaux, poudreries, forges; les ouvriers, armuriers, les établissemens et parcs d'artillerie, les transports d'artillerie.

Le directeur général d'artillerie correspond avec Sa Majesté pour ce qui a rapport à son service.

Manufacture de Poudres et Salpêtres.

M. Demangle, directeur.

SECTION V.

Corps Royal d'Artillerie.

L'artillerie est composée de trois régimens qui portent les N^os 1er, 2è et 3è régimens du corps royal d'artillerie.

M de Louis Frégis, M. D. C., C. ✠, commandant les 1er et 2ème régimens du corps royal d'artillerie.

I^er Régiment.

Etat Major, Messieurs,

de Charlot Bernard, lieutenant colonel, C. ✠.
Victor Tobie, sous-lieutenant, adjudant major.

Premier Bataillon.

Capitaines, Messieurs,

Parthélemy Laplace. — Colin Adonis.
Philippe Joseph.

Lieutenans, Messieurs,

Pierre-Louis Jean-Louis. — Pompée Broquet.
Pierre-Louis Thomas.

Sous-Lieutenans, Messieurs,

Jacques Barthélemy. — David Roseau.
François Coutan. — Louis André.
Louis Bossous.

2^e Régiment.

Etat Major, Messieurs,

de Jean-François, lieutenant colonel, C. ✠.
de Pierrette Gourgues, *idem*, C. ✠.
de Pierre Maret, *idem*, C. ✠.
Magny fils, sous-lieutenant, quartier-maître.
Pierre-Jean-Louis, lieutenant, adjudant-major.

Premier Bataillon.

Capitaines, Messieurs,

Jacob.	Henry Joseph.
François Louis.	Azor Fougère.

Lieutenans, Messieurs,

Ermé Pompé.	Pierre Angomard.
Jean-Baptiste Griffe.	Jean-Jacques.
Jean.	

Sous-Lieutenant, Monsieur,

Jean-Baptiste Jean.

Deuxième Bataillon.

Capitaines, Messieurs,

Narcisse Régisse.	Figaro Castille.
Gabriel Christophe.	Joseph Léveillé.

Lieutenans, Messieurs,

Pierre Remy.	Coriande.
Jean-Baptiste Jean.	Jean Laurent.

Sous-Lieutenant, Monsieur,

François Joseph.

Troisième Bataillon.

Capitaines, Messieurs,

François Beaucorps.	Alcindor.

Lieutenans, Messieurs,

Paul-Jean Michel.	Jean Mirabeau.
Isidor Jean-Pierre.	Thellier.

Sous-Lieutenans, Messieurs,

Joseph Durand.	Gileau.
Léveillés.	Pascal Joseph.

3e Régiment.

Etat Major.

N — — — — — — — — — — — — colonel.

SECTION VI.

Corps Royal du Génie.

Le corps royal du génie est composé d'un état major ; de deux compagnies de mineurs de cinquante hommes y compris les officiers, et de six compagnies de sapeurs aussi de cinquante hommes y compris les officiers.

L'état major est composé d'un directeur général, de trois directeurs de province, de six capitaines et de six lieutenans ; d'un nombre de dessinateurs, d'élèves et d'employés attachés à la direction.

Les directeurs du génie de province font tous les ans leurs tournées dans les provinces où ils sont attachés pour visiter les forts, batteries, arsenaux, magasins à poudre, casernes, etc. à leur retour ils adressent au directeur général le compte détaillé de leurs tournées, les plans, devis estimatifs des réparations urgentes qu'ils auraient reconnues nécessaires de faire ; le directeur général adresse ces états au ministre de la guerre avec ses observations, lesquelles sont soumises au Roi, qui ordonne les réparations ou constructions jugées nécessaires.

Les compagnies de mineurs sont chacune sous le commandement d'un capitaine, un lieut. et un sous-lieutenant.

Les compagnies de sapeurs sont sous celui d'un lieutenant colonel commandant ; chaque compagnie est commandée par un capitaine, un lieutenant et un sous-lieutenant ; plus un adjudant major et un quartier-maître pour les six compagnies, lesquelles compagnies sont sous les ordres du directeur général, et font tous les travaux, tant militaires que civils des places, etc.

Etat major du Corps Royal du Génie.

M. le baron de Faraud, M. D. C., C. ✠, directeur général.

Elèves du Génie, Messieurs,

Reynchal, Thélémaque et Lacroix fils.

SECTION VII.

Infanterie de Ligne.

L'infanterie se compose de trente-deux régimens de ligne, de trois bataillons chacun.

Ier. Régiment du Roi.

Etat Major, Messieurs,

de Joseph Titon, colonel, C. ✠.
de Paul fils, lieutenant colonel, C. ✠.
de Célestin Michel, *idem*, C. ✠.
de Joachim Nicolas, *idem*, C. ✠.
Richemond Jolly, capitaine, quartier-maître.
Pierre Milien, capitaine, adjudant major.
Jacques Bouez, lieutenant, *idem.*

Premier Bataillon.

Capitaines, Messieurs,

Louis Adonis, des grenad.
Jean-Baptiste Ladeur.
Pierre Christophe.
Pierre Lindor.
Jean-Félix Joseph.
Martial Clément, des chas

Lieutenans, Messieurs,

Augustin Guillote, des gr.
Joseph Jolicœur.
Lejeune Toussaint.
Charles Pierre.
Marcelin François.
Milord François.
Jean-Jacques Figaro, des chasseurs.

Sous-Lieutenans, Messieurs,

Bazile Jean-Jacques, des grenadiers.
Michel Baptiste.
François Joseph.
Pierre Lindor.
Prosper Auguste.
Achille Pierre.
J. B. Honoré, des chasseurs.

Deuxième

Deuxième Bataillon.

Capitaines, Messieurs,

Maximilien Joseph, des gr.
Jean-Louis Brisson.
Pascal Janite.
Baptiste Toussaint.
Pierre Vatel.
Benjamin Jacques, des ch.

Lieutenans, Messieurs,

Charlemagne Charlot, des g.
Jean-Baptiste Marseille.
Nicolas Toussaint.
Benjamin Alexis.
Martial.
Lubin Joseph.
Joseph David, des chas.

Sous-Lieutenans, Messieurs,

Célestin Dupuis, des gren.
Béloni Comba.
Louis Etienne.
Coco Félerin.
Chérubin.
Pierre Michel.
Jean Michel, des chasseurs.

Troisième Bataillon.

Capitaines, Messieurs,

Prospère Pazile, des gren.
Joseph Jason.
Alexandre Joseph.
Gabriel.
Pierre Louis.
Pierre Hypolitte.
Aly Laroque, des chasseurs.

Lieutenans, Messieurs,

Joseph Aubé, des grenad.
Philippe Pierre.
Pierre Antoine.
Jean Denis, des chasseurs.

Sous-Lieutenans, Messieurs,

Pierre Daux, des grenadiers.
Pierre Pascal.
Pierre Thomas.
Jean-Philippe Benes.
Thomas Luc.
Alexandre Bertrand.
Pierre Joseph.
Joseph-Jean Louis.
Pierre-Louis Félix, des ch.

2e. Régiment de la Reine.

Etat Major, Messieurs,

de Lubin Domage, colonel, C. ✠.
de Sévère François, lieutenant colonel, C. ✠.
de Jean-Baptiste Adrien, *idem*, C. ✠.
de Charles Boraux, *idem*, C. ✠.
François Lapierre, lieutenant, quartier-maître.
Jean-Baptiste Jean, capitaine adjudant major.
Raymond Janot, sous-lieutenant, *idem*.
Armand Dargus, *idem*.
Jean-Baptiste Gabriel, sous-lieutenent, garde du dépôt.

Premier Bataillon.

Capitaines, Messieurs,

Antoine Simon, des grenad.
Benjamin Lenoir.
Louis-Joseph Lubin.
Frédéric Augustin.
Georges Lespérance.
Louis Jacques.
Janvier Narcisse.
Louis Alexis, des chasseurs.

Lieutenans, Messieurs,

Joseph Mathurin, des gren.
Jean-Joseph Léon.
Pierre Malave.
Silvestre.
Jean-Louis Bastien.
Louis Patrice.
Colas Baulieu.
Sanon Petit.
Pierre Prince, des chasseurs.

Sous-Lieutenans, Messieurs,

Jean Grégoire, des grenad.
Honoré Jason.
Nicolas Larose, des chas.

Deuxième Bataillon.

Capitaines, Messieurs,

Jean-Baptiste Larose, des gr.
Jean-Jacques Raimond.
Joseph Hercule.
Louis Théodore.
Joseph Azor.
Pierre Lafargue.
Louis Bastien.

Lieutenans, Messieurs,

Paul Nicolas, des grenad.
Jean François.
Jean Baptiste Laumont.
Jean Martiniquais.
Pierre Hyacinthe.
Pierre Guillaume.
Chéri Médecin, des chas.

Sous-Lieutenans, Messieurs,

Damas Pierre, des grenad.
Antoine César.
Florimond Hicard.
Stanislas François.
Jean Louis François, des ch.

Troisième Bataillon.

Capitaines, Messieurs,

Jean Fréderic, des grenad.
Joseph Jeune.
Jean Voltaire.
Louis Hypolite.
Jean Romain.
Noël Balthazard.
Jean Louis Vincent.
Louis Antoine.
Gabriel Ducatel, des chas.

Lieutenans, Messieurs,

Joseph Bélizaire, des gren.
Victor Paul.
Jean Charles Paul.
Noël André.
Avril.
François Antoine.
Versalion Lafleur, des ch.

Sous-Lieutenans, Messieurs

Jacques Louis, des grenad.
Louis René.
Joseph Eustache.
Guillaume Michel, des ch.

3e. Régiment de l'Arcahaye.

Etat Major, Messieurs,

N — — — — — — — — — — — — colonel.
de Julien Pierre, lieutenant colonel, C. ✠.
Saint Louis Philippe, capitaine, adjudant major.

Premier Bataillon.

Capitaines, Messieurs,

Guillaume Victor, des grenadiers.
Antoine Thélémaque.

Lieutenant, Monsieur,

Jean-Pierre Mérotte.

Sous-Lieutenant, Monsieur,

Charles Mérotte, des chasseurs.

Deuxième Bataillon.

Capitaines, Messieurs,

Jean-Pierre Laurent, des grenadiers.
Jupiter Jean Rossé, des chasseurs.

Sous-Lieutenant, Monsieur,

Bélair Lefebvre.

4e. Régiment du Prince Royal.

Etat Major, Messieurs,

de Pierre-Paul Colin, colonel, C. ✠.
de Pierre-Jean Baptiste, lieutenant colonel, C. ✠.
de Charles Philippe, *idem*, C. ✠.
de Pierre-Louis Bigaille, *idem*, C. ✠.
Etienne Bazin, lieutenant, en subsistance.
Jacques Bellerose, sous-lieutenant, adjudant major.

Premier Bataillon.

Capitaines, Messieurs,

Louis Caprice, des grenad.	Léger Tite-Fort.
Jean Laurent.	Jean Louis Hector.
Pierre Denis.	Jean Laurent Rebel.
Saint Jean Lavalette.	Jean Bernard, des chas.
Jean Baptiste Lapointe.	

Lieutenans, Messieurs,

Semper Descordes, des gr.	Louis Pierre.
Antoine Lorie.	Philippe Noaille.
Etiennotte Najacques.	Louis Coquierre, des chas.

Sous-Lieutenans, Messieurs,

Jean Louis, des grenadiers.	François Saint Hilaire.
Edouard Michaud.	Guillone Jacques, des chas.

Deuxième Bataillon.

Capitaines, Messieurs,

Thomas Hector, des gren.
Georges Michaud.
Azor Dufour.
Larochel Fleuriant.
Eustache Pollau.
François Kepel.
Jacques Pelerin.
Jean Pierre Narcisse.
Jeudi Lefort, des chasseurs.

Lieutenans, Messieurs,

Jacques fils, des grena liers.
Gilles Patiau.
Paul Mathieu.
Colaud Pocoud.
Paul Janin.
Jean-Baptiste Pierre, des ch.

Sous-Lieutenans, Messieurs,

Toussaint Joanisse, des gr.
Dominique Prince.
Philippe Barthélemi.
Darris Jean Charles.

Troisième Bataillon.

Capitaines, Messieurs,

J. Baptiste Deberte, des gr.
Auguste Gabaud.
Dimba Serret.
Lafleur Colonne.
Jean-Pierre Bernisse.
Pirame Nicolas.
Antoine Larose.
Ramponau Martin, des ch.

Lieutenans, Messieurs,

Pierre Louis Maugé, des gr.
Coyau.
Joseph Duval.
Jean Pierre Fontange.
François Janot, des chas.

Sous-Lieutenans, Messieurs,

Sanon Lebrun, des grenad.
Charles Bigailles.
Henry Boul.
Jérôme Lecture.
Pierrette Janin.
Jacques Vainqueur.
Bastien André, des chas.

5e. Régiment du Dondon.

Etat Major, Messieurs,

de Pierre François, colonel, C. ✠.
de Dannis Alexandre, lieutenant colonel, C. ✠.
de Joseph Paul, *idem.* C. ✠.
Yacinthe Martial, lieutenant, quartier-maître.
Jean Charles Henry, capitaine, adjudant major.
André Gracia, sous-lieutenant, *idem.*

Premier Bataillon.

Capitaines, Messieurs,

Isidore Louis, des grenad.	Cazimir Georges.
Pierre Bougon.	Pierre Thomas.
Toussaint Joseph.	Pierre Jacques.
Joseph Alexandre.	Jean-Louis Narcisse, des ch.

Lieutenans, Messieurs,

Janvier Louis, des grenad.	Izidore Pierre.
Raphael Joseph.	Jacques Pierre.
Joachim Découp.	Jean Louis Cupidon, des ch.

Sous-Lieutenans, Messieurs,

Jean Jolycœur, des grenad.	Jean Pierre.
Charles Marseille.	Jean Christophe.
Registre Michel.	Baptiste Tonny, des chas.

Deuxième Bataillon.

Capitaines, Messieurs,

Jean Louis Lubin, des gren.	Jean Pierre Laurent.
Joseph Jasmin.	Joanisse Guillaume.
Adonis Silvestre.	Etienne Pierre, des chas.
Janot Cadet.	

Lieutenans, Messieurs,

Honoré Louis, des grenad.	Jean Balthazard.
Noël Dumoulin.	Quénotte Gaillard, des ch.
Azor Etienne.	

Sous-Lieutenans, Messieurs,

Pierre Antoine, des grenad.
Azor Séraphin.
Toussaint Jean.
Pierre Martin.
Théodore Pierre.
Pierre Baptiste.
Colas Pierre.
Gustave Romain, des chas.

6e. Régiment du Cap-Henry.

Etat Major, Messieurs,

de Pierre Appolon, colonel, C. ✠.
de Joseph Vincent, lieutenant colonel, C. ✠.
de Joseph Perotte, *idem*, C. ✠.
d'Etienne Colas, *idem*, C. ✠.
Louis Silvestre, lieutenant, adjudant major.
Pierre Amadis, sous-lieutenant, *idem*.

Premier Bataillon.

Capitaines, Messieurs,

Jean Thélémaque, des gr.
Jean Joseph.
Saint Jean François.
Jean Augustin.
Jean François.
Jacques Castor.
Jean Pierre François, des ch.

Lieutenans, Messieurs,

Jean Pierre Noël.
Jean Charles Jubouin.
Louis Jean.
Antoine Noël.
Jean Joanisse.
Jean Désir.
Lindor Ambroise.
Paul Jérôme, des chasseurs.

Sous-Lieutenans, Messieurs,

Gilles Lubin, des grenad.
Janvier Baptiste.
Jean Gérôme.
Louis Etienne.
Charles André.
Pierre Joseph.
Jean Baptiste Poyo.
Gilles Latulippe.
André Déclin, des chas.

Deuxième Bataillon.

Capitaines, Messieurs,

Jean Pierre Damis.
Martin François.
Alcindor Castor.
Louis Zéphir.

Lieutenans, Messieurs,

Azor Saint Louis, des gren.	Paul Pierre.
Désir François.	Martial Dumornè.
Ely Coffi.	Vincent Jean Louis.
François Martin.	J. Jacques Dauphin, des ch.

Sous-Lieutenans, Messieurs,

Jean Louis S. Louis, des gr.	Lafortune Sopharesse.
Ambroise Joseph.	Jean François Victor.
Hypolite Lucas.	Jean Baptiste Etienne.
Jean Baptiste Gracia.	

Troisième Bataillon.

Capitaines, Messieurs,

J. François Mathieu, des gr.	Jean Louis Pierre.
Louis Francœur.	Paul Prince.
Jazon Claude.	

Lieutenans, Messieurs,

T. Desmortiers, des grenad.	Jean Julien.
Jean Louis Antoine.	Pierre Adonis.
Zamore Georges.	Cezard Milord.
Jean Laurent.	Joseph Augustin, des chas.

Sous-Lieutenans, Messieurs,

Jean Baptiste Tome, des g.	Hypolite Placide.
Auguste François.	Honoré Basagnac.
Pierre Gracia.	Michaux Jean, des chas.

7e. Régiment de l'Artibonite.

Etat Major, Messieurs,

de Pierre Désoblv, colonel, C. ✠.
Alexandre Faraud, lieutenant-colonel.
de Michel Lafleur, *idem*, C. ✠.
de Louis Voltaire, *idem*, C. ✠.
Edouard Joseph, sous-lieutenant, quartier-maître.

Premier

Premier Bataillon.

Capitaines, Messieurs,

Pierre Colin, des grenad.
Jean Pierre Noël.
Jacques Juge.
Jean Philippe Romain.
Jean Noël François.
Nicolas Réné.
Pierre Baptiste.
Etienne Pierre, des chas.

Lieutenans, Messieurs,

Belsince Jean, des grenad.
Guillaumette Charlot.
Philippe César, des chas.

Sous-Lieutenans, Messieurs,

J. Baptiste Enard, des gren.
Jean Pierre Jazon.
Alexandre Baptiste.
Saint Jean Georges.
Jean-Louis Pierre.
Louis Yacinthe.
Michaud Bocozel, des chas.

Deuxième Bataillon.

Capitaines, Messieurs,

Pierrette J. Baptiste, des g.
Victor Tolvie.
Saint Jean David.
Première Alexandre.
Silvestre Marie.
Jean Sancé.
Louis Savary, des chasseurs.

Lieutenans, Messieurs,

Jean Louis Delaunay, des g.
Simon Noël.
Marcelin Pierre, des chas.

Sous-Lieutenans, Messieurs,

Antoine Théard, des gren.
Paul Claudin.
François Alerte.
Léandre Noël.
Jean-Jacques François.
Jean François Paul.
Nicolas Saline.
Joseph Emé.
Alexis César, des chasseurs.

Troisième Bataillon.

Capitaines, Messieurs,

Courte Polleau, des grenad.
Colas Ménard.
Charles Paul.
Adonis Roi.
Jean Philippe Douet.

Lieutenans, Messieurs,

Toussaint Janitte. Joseph Simon.
Jean Monneraud. Charles Légiant.

Sous-Lieutenant, Monsieur,

Etienne Laveille, des chasseurs.

8e. Régiment de Saint-Marc.

Etat Major, Messieurs,

de René Semblé, colonel, C. ✠.
de Jean Jacques Adonis, lieutenant colonel, C. ✠.
d'Eustache Damalé, *idem*, C. ✠.
de Paul Jérôme, *idem*, C. ✠.
Jean Philippe Joseph, lieutenant, quartier-maître.
de Jean Louis Bélantrier, cap., adjudant major, C. ✠.
Raymond Gillau, lieutenant, *idem.*

Premier Bataillon.

Capitaines, Messieurs,

de Diane, des gr., C. ✠. François Duclas.
Jean Capin. Nicolas François.
Alexandre Guillaume. Charles Jean-Baptiste.
Pierre-Paul Thomas. Augustin Monplaisir, des ch.

Lieutenans, Messieurs,

G. Vaillant, des grenadiers. Mathurin Robert.
Félix Jean. Benoît François, des chas.
Joseph Félix.

Sous-Lieutenans, Messieurs,

J. L. Jérôme, des grenad. Alexis Jean.
Jean-Charles Gilles. J. Joseph Jean Baptiste.
Alcindor Pierre. Archange Antoine, des ch.
Philippe Joseph.

Deuxième Bataillon.

Capitaines, Messieurs,

A. François des grenadiers. Gillot Cofie.
Jeudi Jean Giles. Constant Laraque.
Romain Fidèle. Gillot Robert.
Jeantel Bois-Neuf. E. Prudent, des chasseurs.

Lieutenans, Messieurs,

Jean Noël Antoine, des gr.
Valério Pollidor.
Omer Neptune.
Marc Hector.
Jean Louis Pierre Paul.
Hilaire André, des chas.

Sous-Lieutenans, Messieurs,

Alcindor Bonhomme, des g.
Romain Jacques.
Victor Pierre.
Adrien Jacques.
Antoine Michel.
Charles Jean, des chasseurs.

Troisième Bataillon.

Capitaines, Messieurs,

d'Henry, des grenad., C. ✠.
Louis Bioché.
Augustin Louis.
Pierre Louis Clément.
Guillaume Germain.
Lajeunesse Pierre.
Auguste Victor.
Paul Claude, des chasseurs.

Lieutenans, Messieurs,

Augustin Théodore, des g.
Noël Charlot.
Jacques François.
Etienne Boule, des chas.

Sous-Lieutenans, Messieurs

Paul André, des grenad.
Médor Jérôme.
Jean-Jacques Hardy.
Augustin Vincent.
Laurent Bernard.
Louis Manuël.
Louis Boulin.
Codiau François, des chas.

9e. Régiment du Port-de-Paix.

Etat Major, Messieurs,

le baron de Pierre Théophile, colonel, C. ✠.
de Janvier Folin, lieutenant colonel, C. ✠.
d'Etienne Georges, *idem*, C. ✠.
de Denis Luc, *idem*, C. ✠.
Noël Bien-Aimé, capitaine, quartier-maître.
Thimoté Paul, *idem.* adjudant major.
Thimoté Cazacloux, lieutenant, *idem.*
Théodore Jolycœur, sous-lieutenant, *idem.*

Premier Bataillon.

Capitaines, Messieurs,

Etienne Pierre, des grenad.	Paul Ladier.
Jean-Joseph Foache.	Bélance Lapointe.
Noël Jean-Pierre Legros.	Moyse Lapointe.
Janvier Jolycœur.	Scapin Laplace, des chas.

Lieutenans, Messieurs,

Barthélemy Berger, des gr.	Jean-Baptiste Mai.
Janvier Bernard.	Philippe Lapointe.
Guillaume Datty.	Paulin Tendron.
Thimoté Thurin.	Marc Joseph, des chasseurs.
Georges Lanon.	

Sous-Lieutenans, Messieurs,

B. A. Villarceaux, des gren.	Jean-Philippe Aubert.
Michaud Fautin.	Dompierre Legagneur.
Jean-François Colas.	Jean Rouyer.
Pascal Jean.	Thimoté Labrousse, des ch.
Sévère Paul.	

Deuxième Bataillon.

Capitaines, Messieurs,

Richard Thoni, des grenad.	Amazard Nouchette.
Ramadou Rodeloffe.	Louis Cormier.
Auguste Mardy.	Latif Déré.
Ambroise Jean-Jacques.	Jean Ch. Gaulard, des chas.
Choisy Colas.	

Lieutenans, Messieurs,

Vincent Lacroix, des gren.	Julien Pélissieux.
Prosper Nouchette.	Zéphir Dessin, des chas.
Philippe Ducongé.	

Sous-Lieutenans, Messieurs,

Léonard Boufflette, des gr.	Nelson Nouchette.
Janvier Tassaer.	Saint-Marc Désabey.
Claude Ducongé.	Lindor Déchamp.
Laurent Lafortune.	Jean-Louis Valet, des chas.

Troisième Bataillon.

Capitaines, Messieurs,

Chomet Jacques, des gren.
Jean-François Lapointe.
Joachim Bouché.
Arlequin Pélier.
Colin Bournosse.
Noël Ducongé.
Pierre-Louis Engelle.
Raphaël Guillaume.
Edouard Jacques, des chas.

Lieutenans, Messieurs,

Pierre Michel, des grenad.
Lindor Dessein.
Pierre-Paul Gabette.
Gervais Butier.
Edmond Joseph.
Jean-Pierre Belmas.
Thimoléon Overtus.
Charles Luc.
Hyacinthe Janot, des chas.

Sous-Lieutenans, Messieurs,

François Forice, des gren.
Tanisse Bion.
Leveillé Valois.
Michel Legagneur.
Hilaire Chaon.
Pierre Delaine.
Jean Barguette.
Victor Vincent.
Bazile Daribau, des chas.

10e. Régiment du Mirebalais.

Etat Major.

N — — — — — — — — — — — — — — — colonel.

11e. Régiment du Port-au-Prince.

Etat Major.

N — — — — — — — — — — — — — — — colonel.

12e. Rég. de la Croix-des-Bouquets.

Etat Major.

N — — — — — — — — — — — — — — — colonel.

13e. Régiment des Cayes.

Etat Major.

N — — — — — — — — — — — — — — — colonel.

14e. Régiment des Gonaïves.

Etat Major, Messieurs,

de Toussaint Gabriel, colonel, C. ✠.
de Réné Mercure, lieutenant colonel, C. ✠.
de Janitte Jacques, *idem*, C. ✠.
d'Abrican Fayeton, *idem*, C. ✠.
Daniel Miraud, sous-lieutenant, quartier-maître.
Joseph Jean, sous-lieutenant, adjudant major.
Barthélemy Louis, *idem.*
Jean Baptiste Etienne., *idem.*

Premier Bataillon.

Capitaines, Messieurs,

Gabriel, des grenadiers.
Robert Desdunes.
Laguerre Lafortune.
Silvain Baptiste.
Pompé Jean Baptiste.
Antoine Bageorge.
Jean Lafleur.
Almazor.
Lafrance George, des chas.

Lieutenans, Messieurs,

Toussaint Louis, des gren.
Pierre Thomas.
Pierre Abellard, des chas.

Sous-Lieutenans, Messieurs,

Paul Benjeat, des grenad.
Thomas Bigot.
Philibert Louis.
Raisin Pierre.
Jean-Baptiste Petit.
Raphaël Desdunes.
Toussaint Jean.
Philippe Carria, des chas.

Deuxième Bataillon.

Capitaines, Messieurs,

Baptiste Délice, des gren.
Augustin Lafortune.
Joseph Martin.
Pierre Paul Jean Pierre.
Pierrette Adonis.
Jean-Julien Trois Rigoles.
Memettre Délorier, des ch.

Lieutenans, Messieurs,

Julien Jacques, des grenad.
Joseph Félix.
Azor Lafourcade.
Zéphirin Alexis.
Izidor François, des chas.

Sous-Lieutenans, Messieurs,

Alesse Dolan, des grenad.
Philippe Bergome.
Lubin Debarrière.
Ambroise Dolan.
Nelson Pierre.
Zacharie Tonne.
Pierre Adrien, des chas.

Troisième Bataillon.

Capitaines, Messieurs,

Philibert Bois.
Trois Sous Jean-François.
René Paul.
Saint-Louis Polidore.
Jean-Jacques François.
Joseph Thomas.
Pierre Lamanoy.
Alexis Pierrette, des chas.

Lieutenans, Messieurs,

Benoît Gabriel, des gren.
Jean-Baptiste Février.
Charles Pierre, des chas.

Sous-Lieutenans, Messieurs,

P. L. Débarrière, des gren.
François Lachicotte.
Pierre Dotrasse.
Jérôme Desfontaines.
Jean-Philippe Descordes.
Janot Magnan.
Jean-Pierre Jacques.
Philippe Sancé, des chas.

15e. Régiment d'Acquin.

Etat Major.

N — — — — — — — — — — — — colonel.

16e. Régiment de l'Anse-à-Veau.

Etat Major.

N — — — — — — — — — — — — — — — colonel.

17e. Régiment de Saint-Louis.

Etat Major.

N — — — — — — — — — — — — — — — colonel.

18e. Régiment de Jérémie.

Etat Major.

N — — — — — — — — — — — — — — — colonel.

19e. Régiment de Dalmarie.

Etat Major.

N — — — — — — — — — — — — — — — colonel.

20e. Régiment des Verrettes.

Etat Major, Messieurs,

de Jean Pierre Jean Baptiste, colonel, C. ✠.
de Felix Alexandre, lieutenant colonel, C. ✠.
de Jean Pierre Colin, *idem*, C. ✠.
Jean-Baptiste Simon, *idem*.
Jean Louis fils, capitaine, quartier-maître.
Saint Jean Travers, *idem*, adjudant major.
Bernard Augustin, lieutenant, *idem*.
Pierre Papillon, sous-lieutenant, *idem*.

Premier Bataillon.

Capitaines, Messieurs,

Fofau Jean-Baptiste, des g. Louis Etienne.
Azor Lapointe. Candiau Pierre, des chas.

Lieutenans

Lieutenans, Messieurs,

François Julien, des grenad.
Joseph Terrible.
Georges François.
Belvue Jean-Baptiste.
Christophe Creuset.
Agapit Lafricain, des chas.

Sous-Lieutenans, Messieurs,

René Lansonne, des grenad.
Marcadier fils.
Laurent François.
Louis Joseph.
Jean Charles Bocage.
Castor Bois.
Ambroise Cazimir.
Gilleau Huitte.
Joseph Ervé, des chasseurs.

Deuxième Bataillon.

Capitaines, Messieurs,

Louis Alexandre, des gren.
Jean Ambroise.
Lubin Jérôme.
Jean-Pierre Louis.
Michel Bastien.
Noël Charles, des chas.

Lieutenans, Messieurs,

Juliette Jean, des grenad.
Audeste Thomas.
Jean-Pierre Cupidon.
Jean-Baptiste Gillot.
P. Paul Miraud, des chas.

Sous-Lieutenans, Messieurs,

Jean-François Cofie, des gr.
Damalé Michel.
Ladouceur Viauleau.
Janvier Marchand.
François Romain.
Alcindor Michel.
Germain Carisse, des chas.

Troisième Bataillon.

Capitaines, Messieurs,

Etienne Antoine, des gren.
Jacques Louis.
Gillot Joseph.
Joseph Gilbert.
Vaillant Jérôme.
Jean Giles Louis.
Jacquet Gileau, des chas.

Lieutenans, Messieurs,

Georges Dominique, des gr.
Jafrance Dominique.
Eustache Baptiste.
Basile Arné.
Jean-Baptiste Jean, des ch.

Sous-Lieutenans, Messieurs,

Similien Vincent, des gren.
Lubin Louis.
Georges Louis.
Jean Alexis.
Michel Saint-Jean.
Perotte Pierre.
Toussaint Philippe.
Michel Lafleur, des chas.

21e. Régiment de Léogane.

Etat Major.

N — — — — — — — — — — — — — colonel.

22e. Régiment de Jacmel.

Etat Major.

N — — — — — — — — — — — — — eclonol.

23e. Régiment de Baynet.

Etat Major.

N — — — — — — — — — — — — — colonel.

24e. Régiment du Petit-Goave.

Etat Major.

N — — — — — — — — — — — — — colonel.

25e. Régiment du Limbé.

Etat Major, Messieurs,

de Sans-Souci, colonel, C. ✠.
de Pierre-Louis Dauphin, lieutenant colonel, C. ✠.
Fleury Roch, *idem.*
Grégoire Thomas, *idem.*
Robillard, capitaine, quartier-maître.
Lubin François, capitaine, adjudant major.
Régistre Pierre, lieutenant, *idem.*
Jean Chérubin, sous-lieutenant, *idem.*
Pantalion Charlot, sous-lieutenant, instructeur.

Premier Bataillon.

Capitaines, Messieurs,

Jacques François, des gren.
Pierre Michel.
Antoine, des chasseurs.

Lieutenans, Messieurs,

Jean Raimond, des grenad.
Barthélemi Hipolite, des ch.

Sous-Lieutenans, Messieurs,

Jean Joseph Martin, des grenadiers.
Jean Philippe Léveillés.
Jean Paul Silvain.
Azor Saint Louis.
Silvain Pierre.
Francisque Joseph.
Vincent Janot.
Mars Jean Pierre.
Noël François, des chas.

Deuxième Bataillon.

Capitaines, Messieurs,

Pierre Séraphin, des gren.
Pierre Lamour, des chas.

Lieutenans, Messieurs,

Baptiste Appollon, des gr.
Joseph Mascarie, des chas.

Sous-Lieutenans, Messieurs,

Louis Mathurin, des gren.
Chéry Paul.
Hilaire Jean Louis.
Colas Michel.
Julien Montauban.
Louis Armand.
Saint-Jean Ambroise.
Dézormes Adau.
Pierre Jean-Baptiste, des chasseurs.

Troisième Bataillon.

Capitaine, Monsieur,

Yacinthe Jasmin, des grenadiers.

Lieutenans, Messieurs,

Jean Noël Mathurin, des gr.
Jean Joseph Prince, des ch.

Sous-Lieutenans, Messieurs,

Marc Jean François, des gr.
Jnlien Appollon.
Julien Choisy.
Charles Botte.
Jean-Baptiste Francisque.
Jacques Chrispin.
Pierre Titus.
Antoine Saillau.
Edouard Lafleur, des chas.

26e. Régiment du Borgne.

État Major, Messieurs,

d'Appolon, colonel, C. ✠.
de Jean Baptiste Lafrance, lieutenant colonel, C. ✠.
de Pierre Pirame, *idem*, C. ✠.
de Pierre Syndic, *idem*, C. ✠.
Bastien Bernard, capitaine, adjudant major.
Janite fils, sous-lieutenant, *idem.*

Premier Bataillon.

Capitaines, Messieurs,

Pierre Lafleur, des grenad.	Pirame Scipion.
Jean Louis Guillaume.	Pierre Lubin.
Calix Pierre.	J. F. Dominique, des chas.

Lieutenans, Messieurs,

Jean Colas, des grenadiers.	Noële Jean Pierre.
Yacinthe Saint Aubin.	Richard Médor, des chas.
Jean François.	

Sous-Lieutenans, Messieurs,

Louis Etienne, des grenad.	Jean Lafleur.
Clément Jasmin.	Jean Joseph.
Joachim Baptiste.	Janvier Lacoste.
Pierre Léveillés.	Barthélemy Azord, des ch.
Roch Pierre.	

Deuxième Bataillon.

Capitaines, Messieurs,

Pierre Joseph, des grenad.	Henry Régistre.
Jacques Colin.	Jean Baptiste Jolicœur.
Alexandre Georges.	Hilaire Jean Pierre, des ch.

Lieutenans, Messieurs,

Raymond Jean Jacques, des grenadiers.	Pierre Philippe.
	Jacques Antoine.
Pierre Luc.	Jean Gilles, des chasseurs.

Sous-Lieutenant, Monsieur,

Jean Remy, des grenadiers.
Antoine Dubosq.
Jean Baptiste Raymond.
Louis Etienne.
Giles Jean.
Jean Augustin.
Martial Georges.
Pierre Martin.
J. B. Thélémaque des chas.

Troisième Bataillon.

Capitaines, Messieurs,

Pierre Lamour, des grenad.
Pierre Charles.
Pierre Arlequin.
Pierre François, des chas.

Lieutenans, Messieurs,

Jean Baptiste Adonis, des g.
Jean Thomas.
Pierre Blaise.
Jean Louis Monplaisir.
François Lubin.
Luc Septembre.
Parfait Léonard, des chas.

Sous-Lieutenans, Messieurs,

Claude Jacquot, des gren.
Jean Louis Bertrand.
Colo.
Jean Pierre Bartau.
Lubin Retelle.
Jean Simon Frédéric.
Paul Louis.
Jean Alexis.
Romulus Duval, des chas.

27e. Régt de la Grande-Rivière.

Etat Major, Messieurs,

de Pierre Fidèle, colonel, C. ✠.
de Silvain Pierre, lieutenant colonel, C. ✠.
Pierre Magloire, *idem.*
de Georges Pavie, *idem*, C. ✠.
Blaise Réné, capitaine, quartier-maître
Louis Jonas, capitaine, adjudant major.
Augustin Bertrand, sous-lieutenant, *idem.*
Théodore Charles, sous-lieutenant, *idem.*

Premier Bataillon.

Capitaines, Messieurs,

Théodore François, des g.	Jean Baptiste Pellerin.
Jean Joseph.	Simon Noële.
Pierre Amady.	Célestin Isidore, des chas.
Eustache Cotière.	

Lieutenans, Messieurs,

André Grandjean, des gre- nadiers.	Simon Noële.
	François Narcisse, des ch.

Sous-Lieutenans, Messieurs,

Janitte Baptiste, des gren.	Janvier Noële.
Jean Pierre Thomas.	Benjamin Philippe.
Romain Noële.	Louis Pierre.
Jean Gabriel.	Joseph André, des chas.

Deuxième Bataillon.

Capitaines, Messieurs,

Rémi Pierre, des grenadiers.	Gédéon André.
Pierre Michel.	Jean Azard.
Pierre Jean Jacques.	Etienne Jean Baptiste.
Pierre Magloire.	Adrien Jn Baptiste, des ch.

Lieutenans, Messieurs,

Adonis Antoine, des gren.	Pierre Martin.
Noële Félix.	Jean Baptiste Louis, des ch.

Sous-Lieutenans, Messieurs,

J. B. Bernard, des grenad.	Louis Jean Jacques.
Pierre André.	Prospère Guillaumette.
Pierre Eustache.	Thomas Lubin.
Garçon Francisque.	Etienne Guillaume, des ch.

Troisième Bataillon.

Capitaines, Messieurs,

Joseph Etienne, des gre- nadiers.	Jean Cochet.
	Jean François.
Jean Baptiste Jasen.	Phaëton Mercure, des chas.

Lieutenans, Messieurs,

Augustin Gracia, des gren.
Colas César.
Pierre Toussaint.
Hypolite Léger.
François Eutrope.
Artau Declin.
Guillaume Ouanche.
Germain Thomas, des chas.

Sous-Lieutenans, Messieurs,

J. F. Amadis, des grenadiers.
Pierre Louis Marabou.
Antoine Paul.
Hiacinthe.
Jean Noël.
Célestin Marabou.
Jn Paul Alexandre, des ch.

28e. Régiment du Trou.

Etat Major, Messieurs,

d'Honoré Samson, colonel, C. ✠.
de Pierre Antoine, lieutenant colonel, C. ✠.
de Jacquet François, *idem*, C. ✠.
de Stanislas, *idem*, C. ✠.
Gabeau Paul, capitaine, adjudant major.
Saint Jean Thélémaque, lieutenant, *idem.*
Séraphin Ignace, sous-lieutenant, *idem.*

Premier Bataillon.

Capitaines, Messieurs,

Gaspard Bernard, des gren.
Laurent Joseph.
Pierre Noël.
Benjamin Adrien.
Guillaume Noël.
Denis Toussaint.
Réné Silvestre, des chas.

Lieutenans, Messieurs,

Pierre Joseph, des grenad.
Michau Louby.
Noële Codiau.
Carie Léveillé, des chas.

Sous-Lieutenans, Messieurs,

Louis Cazimir, des grenad.
Louis Silvestre.
Jean Giles.
Auguste Laurent.
Jean Rocq.
Guillaume Mathieu.
Michel Pierre.
Michel Noële.
Giles Pierre, des chasseurs.

Deuxième Bataillon.

Capitaines, Messieurs,

Alexis Joseph, des grenad.	Louis Bertrand.
Jean Baptiste Saillant.	Cupidon Solide des chas.
Pierre Joseph.	

Lieutenans, Messieurs,

Cyprien Louis, des grenad.	Pierre Michaux.
Joseph Thélémaque.	Pierre Etienne.
Pierre Bélony.	Pierre Antoine, des chas.

Sous-Lieutenans, Messieurs,

Bazile Alexis, des grenad.	Jean Pierre.
Maxime Firame.	Raimond Vincent.
Barthélémi Jean Pierre.	Jean Pierre.
Pierre Noël.	Colonie Mahomet, des chas.

Troisième Bataillon.

Capitaines, Messieurs,

Cyprien Thony, des gren.	Bonaventure Antoine.
Janite Joseph.	Jean François.
Théophile Salenave.	Charles Simon.
Louis Boncœur.	Azor Etienne, des chas.

Lieutenans, Messieurs,

Auguste Hilaire, des gren.	Régiste Henry.
Jean Lubin.	Jean-Baptiste Philippe.
Louis Georges.	Antoine Pierre.
Noël Louis.	Pierre Antoine, des chas.

Sous-Lieutenans, Messieurs,

Victor Jolicœur, des gren.	Marseille.
Charles Daussous	Alexandre Louis, des chas.

29e. Régiment du Fort-Royal.

État Major, Messieurs,

de Jean Cézaire, colonel, C. ✠.
de Jacques Antoine Marc, lieutenant colonel, C. ✠.
de Noële Louis, *idem*, C. ✠.
Ambroise Nicolas, *idem*.
Jacques Bouvier, capitaine, quartier-maître.
Germain Joseph, sous-lieutenant, adjudant major.

Premier Bataillon.

Capitaines, Messieurs;

Jn François Charles, des gr.
Jean-Baptiste Lubin.
Yacinthe Gouamba.
Noële Jean-Baptiste.
Pierre Décarlé.
Antoine Docteur.
Coucouyou Pierré, des ch.

Lieutenans, Messieurs,

Et. Jean Baptiste, des gren.
Bénézet Cochet.
Félix Domage.
Pierré Jean Louis.
Félix Lami.
Georges Lallambert.
Bazile Jean.
Charles Jérôme, des chas.

Sous-Lieutenans, Messieurs

Simon Jean Louis, des gr.
Pierre Ouanche.
Jean Solide.
René Toussaint.
Pierre Louis Samson.
Jean Louis Gilles, des chas.

Deuxième Bataillon.

Capitaines, Messieurs,

Joseph Salvador, des gren.
Prosper Vincent.
Louis Pierrot.
Jean-Baptiste André.
Jean Paul, des chasseurs.

Lieutenans, Messieurs,

Jn Ch Baptiste, des gren.
Indor Milon.
Gabriel Joseph.
Joseph Clément.
Barthélemy Pierre, des ch.

Sous-Lieutenans, Messieurs,

André François, des gren.
Daniel Julien.
Jean Jacques Pierre.
Thimoté François.
Jean Pierre Marc.
Charles Pierre.
Hilaire Olivier.
Laurent Grandé.
Auguste Noële, des chas.

Troisième Bataillon.

Capitaines, Messieurs,

Joseph Benjamin, des gren.
Jacques Latour.
Jacques Antoine Adonis.
Jean Abel.
François Nicolas.
Jean François Toussaint.
Pierre Hypolite, des chas.

Lieutenans, Messieurs,

Louis Mathieu, des gren.
Pierre Philippe.
Georges Noël.
Honoré Noël.
Castor Jean.
Bélony Joseph.
Gervais Simon, des chas.

Sous-Lieutenans, Messieurs,

Jn Monplaisir, des grenad.
François Jacques.
Cadichon Christophe.
Thimoté Landrai, des chas.

ARMÉE ROYALE DU SUD.

Etat Major.

S. E. Mr le comte de Jérémie, M. D. C., C. D. ✠, commandant.

M. de Saint-Louis Guillaume, major général, C. ✠.

Colonels, Messieurs,

de Mars, C. ✠.
d'Etienne Bordeau, C. ✠.
de Lubin, C. ✠, command. les Royal Dahomets de Jérémie.

Lieutenans Colonels, Messieurs,

Pierre Cavaillon.
Maréchal.
Lazare.
Lajoie.
Adrien.
Jean-Louis.
Saint Pierre.

Capitaines, Messieurs,

Jean-François Alcindor, secrétaire de S. E. M. le comte de Jérémie.
Noële.
Benoît.
Saint Jean.
Achille.

Lieutenant, Monsieur,

Noële Lagarde.

Inspection aux Revues.

M. René Roque fils, inspecteur aux revues de la province du Sud.

30e. Régiment de Sans-Souci.

Etat Major, Messieurs,

de Benoît Rau, colonel, C. ✠.
de Lejeune, lieutenant colonel, C. ✠.
Félix Jean, *idem.*
Jean Pierre, *idem.*
Dieudonné Lafleur, sous-lieutenant, quartier-maître.
Pierre Louis Charlot, capitaine, instructeur.
Saint Antoine, capitaine, adjudant major.
Jean Baptiste Yaya, lieutenant, *idem.*
Saty, sous-lieutenant, *idem.*

Premier Bataillon.

Capitaines, Messieurs,

Pierre Milien, des grenad.
Jean Julien.
Louis Tonin.
Cyprien Colidon, des chas.

Lieutenans, Messieurs,

Placide Dumas, des grenad.
Bienvenu.
Louis Pierre.
Saint Germain.
Lubin Jeanbart.
Nicolas Etienne.
Antoine Noële, des chas.

Sous-Lieutenans, Messieurs,

Toussaint François, des gr.	Pierre Louis Henry.
Cadet Bourgeois.	Etienne Jean.
Augustin Maurice.	Arné Gilot.
David Jean.	Zéphir Barnabé, des chas.

Deuxième Bataillon.

Capitaines, Messieurs,

Jacques Jn Baptiste, des gr.	Pierre.
Jean François Placide.	Jean.
Jean Pierre Victor.	Jean François.
Guillaume.	Saint Louis.

Lieutenans, Messieurs,

Azor Vignaux, des grenad.	Jean Léveillés.
Chérubin Jean Baptiste.	Louis Lindor.
Germain Ambroise.	Saint Louis Capin.
François Joseph.	Joseph Alerte, des chas.
Pierre Sans-Souci.	

Sous-Lieutenans, Messieurs,

Cadet Clément, des gren.	Jean.
Castor.	Saint Pierre.
Désir Mingot.	Figareau Pierre.
Pierre Cayard.	Germain Jean, des chas.
Jean.	

Troisième Bataillon.

Capitaines, Messieurs,

Alcindor, des grenadiers.	Jean Pierre.
Silvain Charles.	Lecarne
Jean Baptiste.	Jean Nicolas.
Lubin Jean Baptiste.	Louis César, des chasseurs.
Fleurant Roude.	

Lieutenans, Messieurs,

Jason Jean François, des gr.	Jean Charles.
Victor Lafortune.	Pascal.
Jean Louis.	Julien.
Silvain Julien.	Louis Etienne, des chas.
Jean Baptiste Augustin.	

Sous-Lieutenans, Messieurs,

Gilles Jean, des grenadiers.
Raymond Pierre Louis.
Joseph.
Jacques.
Antoine.
Pierre.
Louis.
Jean Raphaël.
Hippolite Joseph, des chas.

31e. Régiment de Tiburon.

Etat Major, Messieurs,

d'Hiacinthe, colonel, C. ✠.
Jean Louis Tranquille, lieutenant colonel.
Joseph René, *idem.*
Julien Pierre Louis, *idem.*

Premier Bataillon.

Capitaines, Messieurs,

Eloy Lafortune, des gren.
Jean François Pestel.
Jean François.
Cazimir.
Louis Mahomet.
Silvain.
Joseph.
Adonis.
Louis Charles, des chas.

Lieutenans, Messieurs,

Luc, des grenadiers.
Figareau.
Léger.
Médor.
Fontenelle.
Azor.
Jean Pierre Duvigneau.
Albert.
Théodore St Louis, des ch.

Sous-Lieutenans, Messieurs,

Azor Portugais, des gren.
François Labagé.
Castor.
Jean Louis Antoine.
Pierre Louis Salomon.
Auguste.
Paul Carrion.
Abraham.
Mathieu Jn François, des c.

Deuxième Bataillon.

Capitaines, Messieurs,

Pierre Alexis, des grenad.
Samedi.
Goman Antoine.
Jean Baptiste.
Magloire Pierre.
Augustin.
Avril Jean François.
Valeur Jean Baptiste.
Lindor Simon, des chas.

Lieutenans, Messieurs,

Silvestre Noël, des grenad.
Lubin.
Jean Thomas.
Pierre Totau.
Laroze Chérubin.
Cupidon Manuel.
Jean Pierre Jean François.
Silvain Pierre Paul, des ch.

Sous-Lieutenans, Messieurs,

Alexis, des grenadiers.
Augustin Baptiste.
Louis Jean.
Bordeau.
Jean Louis André.
Germain.
Zéphir.
Louis Jeanty, des chasseurs.

Troisième Bataillon.

Capitaines, Messieurs,

Jean Louis Daniel, des grenadiers.
Michel.
Lambert.
Francisque Lafargue.
Philippe Joseph.
Jean Baptiste.
François.
Montplaisir.
Jean Pierre Lundy, des ch.

Lieutenans, Messieurs,

Lazare, des grenadiers.
Jean Dominique.
Alexandre Tony.
Jean Pierre Valentin.
Jean François.
Dieudonné.
Augustin.
Jean François, des chas.

Sous-Lieutenans, Messieurs,

Pierre Gilles, des grenad.
René.
Mars.
Pierre L^{s} Cazimir, des chas.

32e. Régiment de Cavaillon.

Etat Major, Messieurs,

de Dominique André, colonel, C. ✠.
de Jean Choisy, lieutenant colonel, C. ✠.
Jean Pierre Victor, *idem.*
Noël Ladonis, *idem.*

Premier Bataillon.

Capitaines, Messieurs,

Dominique, des grenadiers.
Antoine Jean Baptiste.
Jean Jh Philippe Boncœur.
Cézard Jean Louis.
Pierre.
Jean François.
Paul.
Jean Paul.
Jean Joseph, des chasseurs.

Lieutenans, Messieurs,

Lazare, des grenadiers.
Antoine Laurent.
Guerrier Antoine.
Alcindor.
Valentin.
Guillaume.
Pierre.
Pierre Louis.
Brunot, des chasseurs.

Sous-Lieutenans, Messieurs,

Alcindor, des grenadiers.
Jean François, des chas

Deuxième Bataillon.

Capitaines, Messieurs,

Jn Jacques Lalance, des gr.
Marseille.
Célestin.
Jean.
Jean François.
Sanon Jean Baptiste.
Jean Gilles.
Jean François Mombec.
Jean Louis, des chasseurs.

Lieutenans, Messieurs,

Jean Pierre, des grenadiers.
Toussaint Jean Louis.
Jean Louis.
Lubin.
Laurent.
Henry, des chasseurs.

Sous-Lieutenans, Messieurs,

Hippolite Antoine, des gr.
Baptiste Martin.
Jean Joseph.
Clément.
Jean François.
Baptiste, des chasseurs.

Troisième Bataillon.

Capitaines, Messieurs,

Etienne Jn Baptiste, des gr.
Isidore Janvier.
Noële Sanon.
Périn.
Jean Pierre.
Etienne.
Pierre Louis.
Noële.
Jasmin Jn François, des ch.

Lieutenans, Messieurs,

Pierre Louis, des grenadiers.
Charles.
Lindor.
Jean Baptiste.
Lespérance.
Henry.
Alcindor, des chasseurs.

Sous-Lieutenans, Messieurs,

Appollon, des grenadiers.
Jean Jacques Bérouge.
Lubin.
Jean Michel, des chasseurs.

Compagnie dite des Royal Bonbons, à Sans-Souci.

Pierre Cadet, capitaine.
N — — — — lieutenant.
Sully Arnaud, sous-lieutenant.

SECTION VIII.

Cavalerie.

La cavalerie est composée de trois régimens, de trois escadrons chaque, connus sous les noms de régimens du Roi, de la Reine et du Prince Royal, cavalerie.

Ier. Régiment du Roi.

Etat Major, Messieurs,

de Saint Louis Alexandre, colonel, C. ✠.
de Mornet jeune, lieutenant colonel, C. ✠.
de Jacques Bigaille, *idem*, C. ✠.
André Angomard, capitaine, quartier-maître.
Saint Louis Pierre, sous-lieutenant, adjudant major.
Bastien Adams fils, *idem.*

Premier Escadron.

Capitaines, Messieurs,

Louis David.
Joseph Augustin.
Christophe Pierre.

Lieutenans, Messieurs,

Antoine Jacques.
Jean Baptiste Agossous.
Toussaint Mars.

Sous-Lieutenans, Messieurs,

Jacques Duvarré.
Germain François.
Baptiste Augustin.
Georges Modeste.

Deuxième Escadron.

Capitaines, Messieurs,

Pierre-Louis Pierre.
Henry Métellus.
Jean-Charles Diane.
Félix Clément.

Lieutenans, Messieurs,

Guillaume Jean Baptiste. Franchipagne.

Sous-Lieutenans, Messieurs,

Pierre Louis César. Toussaint Noël.
Jean-Louis Féquières. Claix Jérôme.

Troisième Escadron.

Messieurs,

Jean Ganie, capitaine.
Saint Martin, lieutenant.
Jean Joseph, sous-lieutenant.

2°. Régiment de la Reine.

Etat Major, Messieurs,

le baron de Lucas, colonel, C. ✠.
de Pierre Célestin, lieutenant colonel, C. ✠.
de Pierre Charles, *idem*, C. ✠.
d'Honoré André, *idem*, C. ✠.
Eugène Jean Louis, capitaine, quartier-maître.
Jean Crispin, *idem*, adjudant major.
Auguste Pistache, lieutenant, *idem.*
Bazile Beauvesin, sous-lieutenant, *idem.*

Premier Escadron.

Capitaines, Messieurs,

Thimoté. Gilles Louis.
Boniface.

Lieutenans, Messieurs,

Jean Toussaint. Gabriel.
Théodore Pierre.

Sous-Lieutenans, Messieurs,

André Défonce. Jérôme Jeanot.
Patrice Hypolite. Jean Joseph.

Deuxième Escadron.

Capitaines, Messieurs,

Jean Pierre Scipion. — Pierre Thomas.
Blaise Noël.

Lieutenans, Messieurs,

Grégoire François. — Jean Mathurin.
Michel Joseph.

Sous-Lieutenans, Messieurs,

Julien Pierre. — Auguste Saillant.
Régiste Adrien. — Figaro.

Troisième Escadron.

Capitaines, Messieurs,

Pierre Janvier. — Cadet Michaux.
Grégoire François.

Lieutenans, Messieurs,

Augustin Nicolas. — Nicolas Baptiste
Mathurin Julien.

Sous-Lieutenans, Messieurs,

Jean Lindor. — Edouard Guillaume.
Denis Joseph. — Chéry Charlot.

3e. Régiment du Prince Royal.

Etat Major.

N — — — — — — — — — — — — colena.

SECTION IX.

Marine Royale.

S. A. R. Monseigneur le prince JEAN, G. C. ✠, Grand Amiral d'Hayti.

Contre-Amiraux.

S. Ex. M. le comte de Léogane, C. D. ✠.
S. Ex. M. le comte de la Presqu'île, C. D. ✠.

Chefs de Division, Messieurs,

le baron de Cadet Antoine, C. ✠.
le baron de Bastien Fabien, C. ✠.

Capitaines de Vaisseau, Messieurs,

de Joseph Villarceaux, C. ✠.
de Charlemagne, C. ✠.

Capitaines de Frégate, Messieurs,

de Pierre Labarrière, C. ✠.
de Jean François Champain, C. ✠.
d Bonhomme Baine, C. ✠.

Lieutenans de Vaisseau, Messieurs,

Alexandre François.
Laurent Baptiste.
Philippe Jourdain.
Toussaint Alexis.
Pierre Dénoyer.
Saint Victor.
Thomas Barette.

Enseignes, Messieurs,

Jean Gaucher.
Roch.
Bijoux.
Jeanton.
John Smith.
Iris Baudin.
Auguste Jolicœur.
Jean Février.
Hilaire.
Charles Abraham.
Charles Eugène.
Jean Louis.

Aspirans, Messieurs,

Louis Gilles.
Jean Noël.
Pierre Neveu.
Joseph Lègue.
Baptiste Rival.
Eustache.
Julien Antoine.
Jean Baptiste Antoine.
Lindor.
Jean Baptiste Coco.

Troupes Maritimes.

Capitaines, Messieurs,

Joseph Mabial. Célestin.

Lieutenans, Messieurs,

Charles Jean Louis. Augustin Chaho, de l'artillerie.
Noël Louis.

Mouvemens Maritimes des Provinces du Nord, de l'Ouest et du Sud.

Port du Cap-Henry, Messieurs,

de Villarceaux, chef, C. ✠.
Baronville, secrétaire du port.

Fort-Royal.

Charles César, enseigne de vaisseau, capitaine de port.

Port-de-Paix.

de Jean-Baptiste Goimbert, capitaine de port, C. ✠.

Môle Saint-Nicolas.

J. B. Toussaint Lami, enseigne de vaisseau, cap. de port.

Gonaïves.

N — — — — — — — — — capitaine de port.

Saint-Marc.

Claude Désolier, capitaine de port.

Port-au-Prince.

N — — — — — — — — — — — — — — chef.

Jacmel.

N — — — — — — — — — — — — — — chef.

Cayes.

N — — — — — — — — — — — — — — chef.

Jérémie.

N — — — — — — — — — — — — — — chef.

SECTION X.

Des Médecins et Chirurgiens de l'Armée, et Directeurs d'Hôpitaux Militaires.

M. Turlin, premier médecin du Roi.

Médecins de première classe, Messieurs,

Reyrole, *au Cap-Henry.*
Déniau, *à Sans-Souci.*
Massicot, *au Cap-Henry*
Ossante, *idem.*

Chirurgiens de première classe, Messieurs,

Moyse, *à la Citadelle Henry*
Eustache, *à Saint Marc.*
Sans Façon, *au Cap-Henry.*
Ulysse, *idem.*

Chirurgiens de deuxième classe, Messieurs,

Eloy Lanoi, *au Cap-Henry.*
Désir Mathieu, *idem.*
François Cadet, *idem.*
Saint Louis Pierre, *idem.*
Victorin, *idem.*
Pierre Louis, *idem.*
Adrien, *au Quart-Morin.*
Lebon, *au Fort-Royal.*
V. Croud, *au Port-de-Paix.*
Louis Douat, *idem.*
Daniel, *aux Gonaïves.*
Sans Souci, *à Dessalines.*

Chirurgiens de troisième classe, Messieurs,

Eusèbe, *au Cap-Henry.*
Jean Baptiste, *idem.*
Nonnoute, *idem.*
François Constant, *idem.*
Valsain, *idem.*
Florville, *idem.*
Calix Antona, *idem.*
Brunot, *idem.*
Amédé, *idem.*
Chocho, *idem.*
Jean Métayer, *idem.*
Joseph Michaut, *idem.*
Désire, *idem.*
Mando, *idem.*
Frédéric, *idem.*
Petit Charles, *idem.*
Laurent, *à Sans Souci.*
Laulau, *idem.*

Zamore, *au Limbé.*
Germain, *au Port-de-Paix.*
Guillaume, *à Jean-Rabel.*
Paul Mirot, *aux Gonaïves.*
Joseph Chérubin, *idem.*
Philippe Devant, *à S. Marc.*
Azor, *idem.*
Fortuna, *idem.*
Célérin, *idem.*
Marc Aurèle, *idem.*
Janvier Borel, *idem.*
Lamour, *idem.*
J. Savari, *à la Petite-Rivière*
Michaux Mirot, *idem.*
Jean Baptise Déclasse, dans le Sud, avec le comte de Jérémie.

Pharmaciens, Messieurs,

Toussaint, de 1ere classe, *au Cap-Henry.*
Paul Hyacinthe, *idem.*
Aimé, de 2e classe, détaché dans le Sud, avec le comte de Jérémie.
J. B. Bouilly, de 3eme classe, *à Saint-Marc.*

Directeurs d'Hôpitaux Militaires, Messieurs,

André Ravin, *au Cap-Henry.*
N — — — — — — — — — — *au Fort-Royal.*
Jean Philippe Antoine, *au Port-de-Paix.*
Garçon Renaud, *aux Gonaïves.*
Saint-Louis Capucin, *à Dessalines.*

CHAPITRE X.

Organisation Administrative.

SECTION PREMIÈRE.

PROVINCE DU NORD.

Contrôle, Messieurs,

Jean-Baptiste Filiatre, contrôleur.
Sterlin, chef de bureau.

Trésor Central.

M. Jean-Joseph Ménard, trésorier.

Domaines, Messieurs,

Thomas Guérinet.
N— — — — — — — — — — — — chef de bureau.

Douanes, Messieurs,

Georges Démangles, directeur.
Tassy, chef de bureau.
Almanjor père, peseur public.
Salenave, *idem.*
Laporte, chef des visiteurs.
Pierre Nicolas, visiteur.
Firmin, *idem.*

Magasin Central.

M. Louis Aplyrs, chargé du service.

Interprètes des Langues Etrangères, Messieurs,

Brévoltaire, pour l'anglais.
Joseph Thabares, pour l'espagnol.

Commis Principaux des Finances, Messieurs,

Pierre Démêlé, au Haut-du-Cap-Henry.
François Droüinaud, à la Petite-Anse.
Pierre Louis Pironisse, à Limonade.
Georges Baptiste, à Caracole.
Joseph Lafosse, au Fort-Royal.
Jean Louis Mesnard, à la Grande-Rivière. Paul

Paul Hypolite, au Dondon.
Laurent Villard, à la Marmelade.
Frédéric Azard, à Plaisance.
Jonas Michel, au Limbé.
Charles Petit, au Port-Margot.
Joseph Casimir, au Borgne.
Luc Mathieu, à Saint-Louis.
François Julien, au Port-de-Paix.
Noële Gaulard cadet, à Jean-Rabel.
Sarrette, au Môle Saint-Nicolas.

PROVINCE DE L'OUEST.

Intendance des Finances.

M. le baron de Joseph Latortue, intendant.
M. Jean Alexis Tassy aîné, chef de bureau.

Contrôle.

M. Auguste jeune, contrôleur.

Trésor.

M. Darmey, trésorier.

Domaines.

M. Blaise Diaquoy Clairfond, directeur.

Douanes, Messieurs,

Auguste Achile, directeur.
Louis Pierrault, peseur public.

Magasin.

M. François Denis, garde magasin.

Interprète des Langues Etrangères.

M. Gallo Birame, pour l'anglais et l'allemand.

Commis Principaux des Finances, Messieurs;

Beauplan Mercure, à Saint-Marc.
Réné Alexandre, charge du service à Dessalines.
Pierre-Paul Larose, aux Verrettes.
Ambroise, au Gros-Morne.
Raimond Dubois, à Ennery.
Jean Michel, à Saint-Michel.

PROVINCE DU SUD.

Intendance des Finances.

N — — — — — — — — — — — — — — intendant.

Contrôle.

N — — — — — — — — — — — — — — contrôleur.

Trésor.

N — — — — — — — — — — — — — — trésorier.

Domaines.

N — — — — — — — — — — — — — — directeur.

Douanes.

N — — — — — — — — — — — — — — directeur.

Magasin.

N — — — — — — — — — — — — — — garde magasin.

Commis Principaux des Finances.

N — — — — — — — — — — — — — — —

SECTION II.

Direction et Intendance des Jardins, Eaux et Forêts.

Le directeur et intendant des jardins, eaux et forêts, est chargé de la direction des eaux, de l'irrigation des terres, de la direction et surveillance des forêts, de la coupe des bois pour le service public, de la confection, alignement, pour la plantation et entretien des routes, des ponts et chaussées, des desséchemens et défrichemens des marais, de la direction des ouvrages de maçonnerie et de charpente, pour la partie civile, des plans, devis estimatifs, des usines, manufactures, et autres pour le service public.

La direction et intendance des jardins, eaux et forêts, relève du ministère de l'intérieur, en ce qui concerne le service public.

Directeur et Intendant.

M. le baron de Thomas Belliard, C. ✠.

Employés à la Direction et Intendance des Jardins, Eaux et Forêts, Messieurs,

Julien Dufresne, chef, pour la partie hydraulique.
Jacques Cézar, sous-chef, *idem.*

Chefs pour la Méchanique, Messieurs,

Chéri Warloppe.
Bienaimé Bertrand.
Oguin.
Castaing.
Joseph Belliard.

SECTION III.

Administration des Monnaies, Poids et Mesures.

L'administration des monnaies surveille, sous l'inspection du Ministre des finances et de l'intérieur, l'exécution des des lois monétaires, la fabrication des monnaies, les directeurs des monnaies, l'entretien des hôtels des monnaies et ateliers monétaire.

Elle vérifie le titre des monnaies, juge le travail des directeurs de la fabrication, rédige les tableaux servans à déterminer le titre et le poids d'après lesquels les espèces et matières d'or et d'argent seront échangées dans les hôtels des monnaies.

Elle fait procéder à la vérification du titre des espèces étrangères importées dans le Royaume.

Elle est chargée de la surveillance du titre et des matières d'or et d'argent, de l'étalonnage des poids et mesures dans toute l'étendue du Royaume.

SECTION IV.

Hôtels des Monnaies.

Il y a pour le Royaume trois hôtels des monnaies, un à Sans-Souci, un au Port-au-Prince, et le troisième aux Cayes, pour la fabrication des espèces d'or et d'argent.

Chacun de ces trois hôtels a un directeur de la fabrication, et un étalonneur juré des poids et mesures, qui rendent compte à l'administration des monnaies.

Hôtel des Monnaies de Sans-Souci.

M. Rigaud, directeur de la fabrication.

Etalonneur des poids et mesures.

M. Sauvé.

CHAPITRE XI.

Organisation Judiciaire.

SECTION PREMIÈRE.

Cour Souveraine de Justice.

La cour souveraine est composée d'un président, d'un vice-président, d'un procureur général du roi, d'un avocat général du roi, d'un procureur du roi, d'un substitut du procureur du roi, de sept conseillers, et de trois conseillers-suppléans, d'un greffier en chef, et de huit huissiers.

Elle juge en dernier ressort, et souverainement, tous différens et contestations, tant civils que criminels, sur les appellations des sentences des sénéchaussées et cours d'amirautés de la capitale, du Port-de-Paix et du Fort-Royal, et pareillement sur les appellations des sentences du conseil supérieur du Port-au-Prince et de celui des Cayes, qui sont portées et relevées en toutes matières, à ladite cour.

La cour souveraine s'assemble tous les quinze jours, pendant toute la semaine, depuis sept jusqu'à onze heures du matin; elle tient aussi des audiences de relevée ou séances extraordinaires, selon la nature et qualité des affaires.

Le ministre de la justice siége en ladite cour, lorsqu'il le juge convenable.

En cas d'absence ou d'empêchement des conseillers, ils sont remplacés par les conseillers suppléans; et en cas d'empêchemens de la part de ces derniers, le conseiller sénéchal, le juge de l'amirauté ou son lieutenant, les remplacent; et en cas d'absence du procureur général du roi, ses fonctions sont remplies par l'avocat général; l'avocat général est remplacé par le procureur du roi, et à son défaut par son substitut.

Les jugemens de la cour souveraine sont sujets à être cassés ou confirmés par le grand-conseil d'état, lorsque Sa Majesté croit devoir le faire.

Messieurs,

Gabriel Hector, président.
le chevalier de Célestin Pétigny, C. ✠, vice-président.
le baron de Stanislas Latortue, procureur général du Roi.
le chevalier d'Auguste Dupin, avocat général du Roi.
Simon Mancelle, procureur du Roi.
Jean Penet, greffier en chef.

Conseillers, *Messieurs*,

Charles Petit Guisot.
André Aurignac.
Jean Louis Dubois.
Etienne Soumereux.
Noël Jonka.
le baron de Delon.
Réné Bernadin Bayeron.

Conseillers Suppléans, *Messieurs*,

Ponpon Dubuisson.
Jean Baptiste Ducoudray.

Huissiers, *Messieurs*,

Benjamin Alers cadet.
Pierre Laurent.
Joseph Poulard.
Joachim Lindor.
Antoine Durissie.
Jean Dufresne.
Jean Louis Courteau.

SECTION II.

Des Conseils Supérieurs.

Il est créé deux conseils supérieurs, un au Port-au-Prince, et l'autre aux Cayes; ils sont composés chacun d'un président, de cinq conseillers, de deux conseillers suppléans, d'un procureur du roi, d'un substitut de procureur de roi, d'un greffier en chef, et de cinq huissiers.

Les conseils supérieurs jugent dans l'étendue de leur juridiction, en dernier ressort, jusqu'à la concurrence de la somme de quatre mille gourdes; tous les différens et contestations, tant civils que criminels, sur les appellations des sentences des sénéchaussés et cours d'amirautés qui en ressortent; et en cas d'appel, les appellations de leurs sentences sont portées et relevées en toutes matières à la cour souveraine. Ils s'assemblent tous les mois.

Le ministre de la justice siége dans les conseils supérieurs lorsqu'il le juge convenable.

En cas d'absence ou d'empêchement d'un ou plusieurs conseillers, ils sont remplacés par les conseillers-suppléans ; et en cas d'absence de ces derniers, par le sénéchal ou le juge de l'amirauté, ou par le lieutenant de juge de ce dernier.

Le procureur du roi est remplacé par son substitut ; son substitut par le plus ancien notaire du lieu où siége le conseil.

Conseil Supérieur du Port-au-Prince.

N — — — — — — — — — — — — — président.
N — — — — — — — — — — — — — procureur du Roi.
N — — — — — — — — — — — — — greffier en chef.

Conseillers.

N — — — — — — — — — — — — — —
N — — — — — — — — — — — — — —
N — — — — — — — — — — — — — —
N — — — — — — — — — — — — — —

Conseil Supérieur des Cayes.

N — — — — — — — — — — — — — président.
N — — — — — — — — — — — — — procureur du Roi.
N — — — — — — — — — — — — — greffier en chef.

Conseillers.

N — — — — — — — — — — — — — —
N — — — — — — — — — — — — — —
N — — — — — — — — — — — — — —
N — — — — — — — — — — — — — —

SECTION III.

Des Sénéchaussées, Amirautés et Lieutenans de Juges des Paroisses.

DES SÉNÉCHAUSSÉES.

Il y a pour le royaume dix sénéchaussées, qui sont ci-après désignées.

Celle du Cap-Henry étend sa jurisdiction sur la capitale et sa banlieue, le Quartier-Morin, Petite-Anse Embarcadère, Sans-Souci, Limonade, Plaine-du-Nord, l'Acul, Limbé, Port-Margot, Borgne, Plaisance, Marmelade, Dondon, Grande-Rivière et Sainte-Suzanne,

Celle du Fort-Royal étend sa juridiction sur cette ville, les quartiers et paroisses d'Ouanaminthe, Terrier-Rouge, Trou et Valière.

Celle du Port-de-Paix, dont la juridiction s'étend sur ladite ville et ses dépendances, l'isle de la Tortue, Saint-Louis du Nord, Gros-Morne, Jean-Rabel, Bombarde et le Môle Saint-Nicolas.

Celle du Port-au-Prince comprend ladite ville et ses dépendances; l'Arcahaye, la Croix-des-Bouquets, Léogane, les Grands-Bois, le Mirebalais, le Grand et Petit-Goave.

Celle de Saint-Marc comprend cette ville et ses dépendances, les Gonaives, Dessalines, Saint-Michel, Ennery, Terre-Neuve, Petite-Rivière et les Verrettes.

Celle de Jacmel comprend cet endroit, Baynet, les Cayes-Jacmel et le Sale-Trou.

Celle des Caves comprend les Cayes-du-Fond, les Côteaux, Torbeck, le Port Salut et Tiburon.

Celle de Saint-Louis étend sa juridiction sur Saint-Louis, Cavaillon et Acquin.

Celle de Jérémie comprend ladite ville, le Corail, les Abricots, Cap-Dame-Marie et l'Anse Dainault.

Celle de l'Anse à Veau étend sa juridiction sur l'Anse à Veau, le Petit-Trou des Baradaires, Saint-Michel et Miragoane.

Les

Les juges des sénéchaussées et en leur absence leurs lieutenans, ont la connaissance en première instance de tous procès civils et criminels, et de toutes autres causes personnelles, réelles ou mixtes dans le ressort de leurs juridictions, jusqu'à jugement définitif, dont le capital n'excède pas la somme de deux cens gourdes, à charge d'appel.

Les appellations des sentences et jugemens rendus par les officiers des sénéchaussées, sont portées et relevées en toutes matières, savoir ; pour les trois sénéchaussées du Cap-Henry, du Fort-Royal et du Port-de-Paix, en la cour souveraine.

Pour les trois sénéchaussées du Port-au-Prince, de S. Marc et Jacmel, au conseil supérieur du Port-au-Prince.

Et pour les quatre sénéchaussées des Cayes, de Saint-Louis, de Jérémie et l'Anse-à-Veau, au conseil supérieur des Cayes.

DES AMIRAUTÉS.

Il y a dans chaque siége de sénéchaussée, une cour d'amirauté, composée d'un conseiller sénéchal juge, d'un lieutenant de juge, d'un procureur du roi, d'un greffier en chef et de deux huissiers.

Les cours d'amirautés jugent en dernier ressort, jusqu'à la somme de mille gourdes ; mais tous leurs jugemens au dessus de cette somme sont sujets à appel à la cour souveraine, pour les habitans de la province du Nord, et aux conseils supérieurs, pour ceux de la province de l'Ouest et du Sud.

Les cours d'amirautés, connaissent de toutes actions et contestations entre marchands et négocians, spéculateurs haytiens et étrangers, pour raison et exécution des contrats de société ; de toutes matières et transactions relatives au commerce de terre et de mer, également de tous autres actes au sujet du commerce de la mer et de la navigation, comme aussi de celles qui naissent au sujet des ventes, achats, ou autres contrats concernans la navigation.

Les juges et procureurs du roi sont reçus au tribunal où se portent les appels de leurs sentences ; les greffiers et les huissiers sont reçus par les officiers de leurs siéges.

En cas d'absence, mort maladie, ou récusation d'aucun desdits juges, ses fonctions sont remplies par son lieutenant; et par empêchement du lieutenant, par le juge ordinaire le plus prochain, jusqu'à ce qu'il y ait été pourvu et qu'il en ait été autrement ordonné par sa majesté.

Des Lieutenans de Juges des Paroisses.

Il y a dans chaque paroisse un lieutenant de juge, un substitut et un greffier.

Les lieutenans de juges remplissent les fonctions des ci-devant juges de paix; font les actes conservatoires, tiennent les registres de naissance, décès, mariages et sépultures, connaissent des affaires et contestations des habitans de leur quartier, jusqu'à la concurrence de vingt-cinq gourdes sans appel, et cent gourdes à charge d'appel.

Sénéchaussée du Cap-Henry.

Messieurs,

le baron des Bois, conseiller sénéchal juge.
Jean Joseph, lieutenant de juge.
Jacques Sangosse, procureur du roi.
N — — — — — — — — — — — — — greffier.
Félix Alexis, huissier.

Amirauté du Cap-Henry, Messieurs,

Vincent Domégé, conseiller sénéchal juge.
Noële Jasmin, lieutenant de juge.
Louis Richeux, procureur du roi.
Henry Guerdin, greffier en chef.
Jacques Loyer, huissier.

Ressort de la Sénéchaussée.

Paroisse du Quartier-Morin, Messieurs,

Coffi Janvier, lieutenant de juge.
Yacinthe Jean Baptiste, substitut.
Mercier Lamy, greffier.

Paroisse de Sans-Souci, Messieurs,

Jean Grégoire, lieutenant de juge.
Délaché fils, greffier.

Paroisse de Limonade, Messieurs,

Augustin Tollo, lieutenant de juge.
Théodore Louis, substitut.

Paroisse de la Plaine-du-Nord, Messieurs,

Eustache Aramy, lieutenant de juge.
Jean-François Salome, substitut.
Jean-Jacques Dardentis, greffier.

Paroisse de l'Acul, Messieurs,

Mardy Charlot, lieutenant de juge.
François Pantaléon, substitut.
Jean Pistache, greffier.

Paroisse du Limbé, Messieurs,

Luc Jacques, lieutenant de juge.
Jean Baptiste Castor, substitut.
Janite Philibert André, greffier.

Paroisse du Port-Margot, Messieurs,

Michel Déville, lieutenant de juge.
Adrien Alexis, substitut.
Louis Léandre Jolycœur, greffier.

Paroisse du Borgne, Messieurs,

Jean Pierre Jánot, lieutenant de juge.
Gratia Lafortune, substitut.
Polycarpe Bernard, greffier.

Paroisse de Plaisance, Messieurs,

Prudent Dubois, lieutenant de juge.
Cadet Mannille, substitut.
Jean Baptiste Cadichon, greffier.

Paroisse de la Marmelade, Messieurs,

Jean Baptiste Dessalines, lieutenant de juge.
Christophe Larose, substitut.

Paroisse du Dondon, Messieurs,

Jean Baptiste Robert, lieutenant de juge.
Gabriel Tiffard, substitut.

Paroisse de la Grande-Rivière, Messieurs,

Louis Michel, lieutenant de juge.

Paroisse de Sainte-Susanne, Messieurs,

Jean-François Danfour, lieutenant de juge.
Jacques Michel, substitut.
Charles Jannot, greffier.

Sénéchaussée du Fort-Royal.

Messieurs,

Pierre Joseph, conseiller sénéchal juge.
Benjamin Nicoleau, lieutenant de juge.
Ulysse, procureur du Roi.
Janvier Laramé, greffier.
Antoine Candiau et Jean François, huissiers.

Ressort de la Sénéchaussée.

Paroisse d'Ouanaminthe, Messieurs,

Pierre Marc père, lieutenant de juge.
Joseph Hector, substitut.

Paroisse du Terrier-Rouge, Messieurs,

Guillaume Joseph, lieutenant de juge.
Robert Charles, substitut.

Paroisse du Trou, Messieurs,

Jean-Pierre Antoine, lieutenant de juge.
Pierre-Louis Robert, substitut.

Paroisse de Valière, Messieurs,

Thomas Pierre, lieutenant de juge.
Janvier Lanoix, substitut.
Charles Armand, greffier.

Sénéchaussée du Port-de-Paix.

Messieurs,

Thomas Gilbert, conseiller sénéchal juge.
Chéry Lapalière, greffier.
Remi, huissier.

Amirauté du Port-de-Paix, Messieurs,
Jean Blain, conseiller sénéchal juge.
Jean-Pierre Louverture, lieutenant de juge.
Labadie Poplié, procureur du Roi.
Laurent Giles, huissier.

Ressort de la Sénéchaussée.

Paroisse de Saint-Louis-du-Nord, Messieurs;
Pasteur Brisson, lieutenant de juge.
Diligent Savary, substitut.
Cuillaume, greffier.

Paroisse du Gros-Morne, Messieurs,
Paul Rousseau, lieutenant de juge.
Jean-Charles Lahobé, substitut.
Gabriel Chambion, greffier.

Paroisse de Jean-Rabel, Messieurs,
Jean-Remy Leclerc, lieutenant de juge.
Toussaint Foache, substitut.

Paroisse du Môle Saint-Nicolas, Messieurs,
Joseph Gaulard, lieutenant de juge.
Jacques Louis, substitut.
Joseph Gaudette, greffier.

Sénéchaussée de Saint-Marc.

Messieurs,
Sanon Déraque, conseiller sénéchal juge.
Pierre Alerte, lieutenant de juge.
Bazile Nicolas, procureur du Roi.
Prévost, greffier.
Damis Gaspart, huissier.

Ressort de la Sénéchaussée.

Paroisse des Gonaïves, Messieurs,
Michel Bessé, lieutenant de juge.
Alexandre Bois d'Orme, substitut.
Damis Jacques Louis, greffier.

Paroisse de la Petite-Rivière, à la résidence de Dessalines, Messieurs,

Pierre Polidor, lieutenant de juge.
Alexandre Marquis, substitut.
Charles Targette, greffier.

Paroisse de Saint-Michel, Messieurs,

N — — — — — — — — — — — — lieutenant de juge.
Jean Jacques Alfonse, substitut.
Jean Louis Dély, greffier.

Paroisse d'Ennery, Messieurs,

Jean Jacques Amadis, lieutenant de juge.
Jérôme Tonny, substitut.
Pierre Silval, greffier.

Paroisse des Verrettes, Messieurs,

Jean-Baptiste Tony, lieutenant de juge.
Jean Adélard, substitut.
Jean-Pierre Jean Noël, greffier.

Paroisse de Terre-Neuve, Messieurs,

Jean Lavigne, lieutenant de juge.
Georges Laurent Thimoté, substitut.
Honoré Bonaventure, greffier.

Sénéchaussée du Port-au-Prince.

N — — — — — — — — conseiller sénéchal juge.
N — — — — — — — — — — — lieutenant de juge.
N — — — — — — — — — — — procureur du Roi.
N — — — — — — — — — — — — — — greffier.
N — — — — — — — — — — — — — — huissier.

Sénéchaussée de Jacmel.

N — — — — — — — — — — — — — — idem.

Sénéchaussée des Cayes.

N — — — — — — — — — — — — — — idem.

Sénéchaussée de Saint-Louis.

N — — — — — — — — — — — — — — idem.

Sénéchaussée de Jérémie.

N — — — — — — — — — — — — — — idem.

Sénéchaussée de l'Anse à-Veau.

N — — — — — — — — — — — — — — idem.

SECTION IV.

Des Notaires.

Le nombre de notaires est fixé dans les proportions suivantes,

Cinq pour la ville du Cap-Henry.
Cinq pour celle du Port-au-Prince.
Trois pour celle des Cayes.
Deux pour les villes où siégent les sénéchaussées.
Un pour les autres villes ou bourgs de paroisses.

Ils sont nommés et commissionnés par le roi, prêtent le serment, et sont reçus,

Ceux du Cap-Henry, à la cour souveraine.

Ceux des villes du Port-au-Prince et des Cayes, aux conseils-supérieurs; et tous les autres, aux sénéchaussées d'où ressortent les villes ou paroisses pour lesquelles ils ont été nommés.

Les notaires font leur résidence dans le lieu indiqué par leurs commissions; ils prennent, dans leurs actes, la qualité de *Notaire royal*, à la cour souveraine, au conseil-supérieur, ou à la sénéchaussée de ——— à la résidence de ——— selon l'endroit où ils ont été reçus.

Notaires et Procureurs, Messieurs,

Pierre-Alexandre Heureaux, au Cap-Henry.
Nicolas Lecardonnel, au Fort-Royal.
Jean Jacques Louis Carnavé, au Limbé.

SECTION V.

Des Arpenteurs.

Il y a pour le royaume un arpenteur général et un arpenteur principal par chaque province, avec un arpenteur par chaque sénéchaussée. L'arpenteur général du royaume fait les arpentages des fiefs du royaume, et tous autres arpentages ou révisions d'arpentages qu'il aurait

été requis ; il surveille les opérations des arpenteurs principaux de province et autres, et fait connaître au ministre de la justice, au moins tous les ans, ceux qui auraient manqué de remplir leurs devoirs.

Les arpenteurs principaux de province peuvent faire, dans l'étendue de la province où ils sont placés, tous les arpentages ou révision d'arpentages dont ils ont été requis.

Les arpenteurs de sénéchaussée ne peuvent opérer que dans le ressort de la sénéchaussée de leur résidence

Les arpenteurs ne peuvent faire faire leurs opérations par leurs commis, sous peine d'interdiction et de nullité du procès verbal.

Arpenteur général du Royaume.

M. le chevalier de Lacroix, colonel, C. ✠.

SECTION VI.

Des Priseurs-Vendeurs-Publics.

Il y a dans chaque ville maritime, siége d'amirauté et de sénéchaussée, deux priseurs-vendeurs-publics.

Les priseurs-vendeurs-publics font seuls, et à l'exclusion de tous autres, les prisées, expositions et ventes volontaires, de tous biens, meubles, et à bureaux ouverts, soit dans leurs maisons, soit chez les négocians, marchands, et tous particuliers qui les requièrent.

Les priseurs-vendeurs-publics prélèvent une somme de cinq pour cent sur le montant des ventes qu'ils font; à la charge par eux de verser, régulièrement, dans la caisse du trésor du Roi de la ville où ils résident, 1° la moitié de cette somme, 2° quatre deniers par livre sur le montant de la moitié qui leur revient; lesquels quatre deniers par livre sont destinés à l'usage des invalides.

Il est fait défense à toutes personnes, autres, que les dits priseurs-vendeurs, de faire les prisées, expositions et ventes de biens, meubles, en quelque manière que ce soit, à peine de deux cens gourdes d'amende.

Priseurs-Vendeurs-Publics.

M. Bon Phélippeau, au Cap-Henry.

CHAPITRE

CHAPITRE XII.

Postes aux Lettres.

Par arrêté du 1^er^ Novembre 1810, il a été établi dans les bureaux militaires des lieutenans de roi, commandans de paroisses, une postes aux lettres, pour le service public. Là, toutes les lettres et dépêches des autorités sont acheminées de paroisse en paroisse, par les Royal Dahomets de service, chez les lieutenans de roi.

Les lieutenans de roi relatent au dos des lettres et dépêches, le jour et l'heure de leur arrivée, celui de leur départ, et se font fournir récépissé des lettres et dépêches qu'ils ont adressées au bureau du lieutenant de roi de la paroisse voisine, qui, ainsi de suite, les fait acheminer à leurs destinations respectives avec les mêmes formalités. Par ce moyen, il est facile à la seule inspection des lettres et dépêches, de connaître l'endroit où elles ont éprouvé du retard et la durée de ce retard.

Les lettres et dépêches pressées sont acheminées de même à cheval avec toute la dilligence requise.

Le ministre de l'intérieur, les généraux commandans de division et arrondissement, sont chargés de la surveillance des postes aux lettres.

CHAPITRE XIII.

Instruction Publique.

Il est établi dans chaque ville ou bourg du Royaume, une école d'instruction publique, dont les professeurs sont encouragés et protégés par le gouvernement.

Les écoles d'instruction publique sont sous la surveillance du ministre des finances et de l'intérieur. On y enseigne les langues française, anglaise, espagnole et latine, les premiers principes de la géographie, de l'histoire, des mathématiques, le dessein et les arts d'agrément.

Sa Majesté encourage l'établissement des écoles d'instruction publique par la concession d'un local dans chaque ville ou bourg, pour la tenue des écoles, et récompense les professeurs qui ont montré le plus de zèle dans leurs professions.

Sa Majesté accorde aussi des prix annuels aux élèves qui se sont le plus distingués.

CHAPITRE XIV.

Beaux-Arts.

SECTION PREMIÈRE.

Académie Royale de Musique.

Jean Baptiste Lapommeraie, premier violon.
Jean Baptiste Tassy, deuxième, *idem.*
Jean Célestin, première clarinette.
Jean Louis, deuxième, *idem.*
Sans Soucy, première flûte.
Jean Deloup, seconde, *idem.*
Pierre Louis, premier cor.
Jean Baptiste Louisiane, deuxième, *idem.*
Pierre Piraquemont, *basson.*

SECTION II.

Peinture.

Peintres du Roi.

Revinchal, Frédéric Toucas, Baptiste, Manuël, Beaumy, Châtel, Bazile, Charles.

CHAPITRE XV.

Théâtre Royal.

Ce théâtre est composé d'Amateurs, et spécialement affecté pour la cour, qui jouent pour le plaisir de Leurs Majestés, et pour la perfection de l'art.

Messieurs,

le chevalier de Cincinatus Leconte, C. ✠, surintendant des théâtres du Roi.
le chevalier de Célestin Pétigny, C. ✠, directeur.
Penet, inspecteur de la salle et de l'habillement.
Frédéric Toucas, dessinateur des décorations.
Oguin, machiniste.
Jean Pierre Richard, concierge.

Amateurs, Messieurs et Mesdames,

Beauséjour Pillard.	de Rosiers.
de Cadet Antoine.	Chaune.
de Prézeau.	Daguindeau.
Rigaud.	Josephine.
Mentor.	Bacqué.
Heureaux.	Hypolite.
Charlemagne.	David.
Filiatre.	Navarre.
Bayeron.	Denis
Daguindeau, père et fils.	Mils.
Marteau, père et fils.	Samedy.
Armand.	Lafille Hareng.
Charrier fils.	Sophie Reaux.

Pour les Ballets, Mesdemoiselles,

Marie Noële.	Soucy.
Caroline Lencens.	Josephine.
Madame Bienaimé.	Nizida.
Madame Charlemagne.	

CHAPITRE XVI.

Haras et Dépôts d'Etalons.

Inspecteur général des Haras.

S. E. M. le comte d'Ouanaminthe, lieut. général, C. D. ✠.
M. Daniel Louis, maréchal vétérinaire, sous-inspecteur, breveté par le Roi.

Première Division du Nord.

Directeurs, Messieurs,

Etienne Chapelle, *à Parois.*
Ganiette, *à Destouches.*
Siméon, *à Brémond.*

Deuxième Division du Nord.

Directeurs, Messieurs,

Médard, *à la Source Ronde.*
Goudouly, *à la Valsière.*
Lubin Paul, *à Désabey.*
Jean Louis, *à Ramadoux.*
François, *à Foache.*
Vincent Lacoupe, *à Boufflet.*
Jean-Louis Colas, *à l'Acoma.*
Jean Pierre, *à Déchamp.*
Edouard, *à Blain.*
Gédéon, *à la Marre.*
Etienne Godard, *à Aubert Trois-Rivières.*
Philippe Cognac, *à Colet.*
Louis Viandaux, *à l'Etang.*
François Coq, *au Fond Audigé.*
Jean-Baptiste Colas, *à Lacorne.*

Vétérinaires, Messieurs,

Etienne Dubreuil et Malboroug.

Bergeries de Moutons de Choix.

Régisseurs, Messieurs,

Jean Baptiste, *au Château royal des Délices de la Reine.*
Simon, *à la Saline Michel.*
Germain, *à l'Heboutellier.*

EXTRAIT
DE L'ÉTIQUETTE DE LA COUR.

Des Présentations et Audiences particulières.

Les présentations ont lieu les jeudis et les autres jours, lorsque Leurs Majestés le permettent.

Lorsqu'un Corps d'officiers civils ou militaires demande à être présenté au Roi, il s'adresse au Ministre dans les attributions duquel il se trouve; et celui-ci sollicite la permission de Sa Majesté, pour le lui présenter.

Les personnes nommées à de grandes fonctions ou à des places du service d'honneur de Leurs Majestés, de celui des Princes et Princesses de la Famille Royale, ou aux emplois de Grands Maréchaux d'Haïti, de Lieutenans Généraux, Maréchaux de Camp, Majors Généraux, Colonels et Lieutenans Colonels de toutes armes, Membres du Grand Conseil, du Conseil Privé, de la Cour Souveraine, Procureur et Avocat général, Sénéchaux, Présidens des Cours supérieures, ont l'honneur d'être présentés à Sa Majesté par le ministre dans les attributions duquel ils ressortent.

L'Archevêque présente le Clergé à Sa Majesté.

Les personnes ci-dessus qui arrivent à Sans-Souci, ou qui en partent, pour retourner à leurs fonctions, peuvent être présentées à Sa Majesté, à leur arrivée et à leur départ.

Les Dignitaires qui présentent leurs épouses à S. M. la Reine, en sollicitent la permission de la Dame d'honneur, en son absence, de la Dame d'atours; et à l'absence de ces deux Dames, de la Dame du palais, représentant la Dame d'honneur, qui prend les ordres de Sa Majesté, et les leur transmettent.

Les Dames des Dignitaires sont aussi présentées au Roi; mais elles ne le sont qu'après avoir été présentées à la Reine; il en est de même des Dames étrangères qui demandent à être présentées à Leurs Majestés.

Ces présentations sont faites par la Dame d'honneur ; en son absence, par la Dame d'atours, de la même manière qu'il est dit plus haut.

Toutes autres personnes que celles précédemment désignées, peuvent demander à être présentées ; et si Leurs Majestés l'agrée, elles désignent le jour et l'heure.

Les Dignitaires peuvent solliciter une audience particulière de Sa Majesté. Pour cet effet, ils s'adressent au Ministre dans les attributions duquel ils ressortent.

Les personnes qui doivent prêter serment entre les mains de Sa Majesté, le prêtent à un des levers du Roi, lorsque Sa Majesté en tient.

Les présentations ont lieu chez les Princes et Princesses, de la Famille Royale, de la même manière et au jour qu'ils indiquent.

Les Grands Dignitaires, les Ministres, les Ambassadeurs, les Membres du Grand Conseil, du Conseil Privé et de la Cour Souveraine, etc. sont présentés aux Princes et aux Princesses de la Famille Royale, lorsqu'ils l'ont été à Leurs Majestés.

Lorsque les personnes désignées dans les articles précédens, auront été présentées à Leurs Majestés, pour leur départ, elles doivent éviter de se trouver dans des endroits où le Roi et la Reine pourraient aller.

Des Jours de Cercle à la Cour.

Les jours de cercle sont fixés tous les jeudis, de chaque semaine, à cinq heures précises, de l'après-midi.

Les Nobles, composans la cour de Leurs Majestés, qui ne sont pas retenus par service ou autre légitime ou valable empêchement, se rendent, avec leurs épouses, au palais, en costume militaire, ou costume affecté à leur emploi. Les Nobles gardent leurs épées avec eux, comme leur plus belle parure.

Le tabouret est affecté aux Princes et Princesses, Ducs et Duchesses.

Le pliant, aux Comtes et Comtesses, Barons et Baronnes, Chevaliers et Chevalières.

Chacune de ces personnes est placée par le Grand Maître et les Maîtres de Cérémonies, selon les préséances.

En cercle, on ne peut adresser la parole au Roi ni à la Reine, sans en avoir obtenu la permission par l'entremise du Grand Maître des Cérémonies, pour le Roi, et de celle de la Dame d'honneur pour la Reine, à moins que Leurs Majestés n'adressent directement la parole à la personne à qui elles parlent ou n'ayent fait demander quelque Dignitaire pour les entretenir.

Audience Publique.

Chaque jeudi, à dix heures du matin, Sa Majesté donne une audience d'une heure, au public, dans la salle d'audience de ses palais.

On peut s'adresser à Sa Majesté, soit par pétition ou verbalement. Les pétitions ne seront répondues et remises qu'au jeudi suivant.

Le Grand Maître des Cérémonies prévient Sa Majesté, lorsque l'heure de l'audience est expirée.

La bienséance ne permet pas que l'on salue personne devant Leurs Majestés.

FIN.

ERRATA.

Page 12, Maison du Prince Royal, *lisez* M. le baron de Joseph Dessalines, chambellan, C. ❋.

Page 27, Promotion du 1er Mai 1811, an huit, aux Chevaliers, *supprimez* M. le baron de Bazile Saillant.

Page 51, *lisez* Lieutenant de Roi au Mirebalais, N —

Page 58, *lisez* Deuxième Arrondissement, l'Anse-à-Veau, chef-lieu, N — — — — — — commandant. Lieutenant de Roi au Petit-Trou des Baradaires, N — — — — — — — — — — — — — — Lieutenant de Roi à Miragoane, N — — —

Page 104, Domaines, *l.* M. Thomas Guermet, directeur.